

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date : Jeudi 20 Mars 2025

Horaire : 18:00

Lieu : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission ville solidaire et inclusive

1 - Vœu relatif à la situation du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) (RC) - Rapporteur : Anna-Vari CHAPALAIN

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

2 - Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) (RC) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

3 - Budget primitif 2025 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

4 - Taux de fiscalité (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

5 - Cadre d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France

Locale (AFL) (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

6 - Vente sur WebEnchères (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

7 - Signature de marchés publics après consultation (DFCP) - Rapporteur :

Jacques LE ROUX

DELIBERATION

8 - Détermination des taux de promotion pour 2025 (DRH) - Rapporteur :

Jacques LE ROUX

DELIBERATION

9 - Politique inclusive en faveur des agents porteurs de handicap - Renou-

vellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes

Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période

2025-2027 (DRH) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

10 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (RES)

- Rapporteur : Isabelle ASSIH

DELIBERATION

Commission ville durable

11 - Lancement de l'élaboration d'un Code de la Rue (DIMEP) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

12 - Décision relative à la réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de concertation pour la modification n°1 du Plan Local de l'Urbanisme de Quimper (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

13 - Cession d'une emprise communale au cabinet de médecins situés à Ty Bos (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

14 - Exonération de redevances d'occupation du domaine public (DIMEP)
- Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

15 - Festival de l'Artisanat du 07 au 09 mars 2025 (DECTI) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

16 - Contrat de concession de distribution de gaz - Renouvellement (DPEL)
- Rapporteur : Françoise DORVAL

DELIBERATION

Commission ville des savoirs et des temps libres

17 - Subventions aux associations culturelles - année 2025 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

18 - Tarifs de mise à disposition de l'Ephémère - période estivale (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

19 - Renouvellement de la convention d'objectifs 2025-2026 entre la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

20 - Convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'association Très Tôt Théâtre 2025-2028 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

21 - Convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette EPPGHV, relative à la mise en oeuvre du dispositif Micro-Folies (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

22 - Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

23 - Avenant à la convention d'objectifs et de financement - Subvention de soutien aux formations au BAFA et BAFD proposé par la CAF (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

24 - Affaires scolaires - Subvention Caisse des Ecoles publiques de Quimper (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

25 - Affaires scolaires - Etablissements du 1er degré sous contrat d'association - Participation de la ville de Quimper en 2025 (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON
DELIBERATION

26 - Rentrée scolaire de septembre 2025 : mesures de carte scolaire en lien avec la fermeture de l'école de Penanguer et organisation des écoles (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

27 - Avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement 2023/2027 avec la CAF (DEEJ) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

28 - Associations socio-culturelles - subventions 2025 (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

29 - Attribution d'une subvention à l'association les Petits Débrouillards - "Projet sciences à Pencalet" (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

30 - Subventions Sportives (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

Commission ville solidaire et inclusive

31 - Subventions aux associations à caractère social (SOL) - Rapporteur :

Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

32 - Subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

33 - Subvention 2025 pour le service de prévention spécialisée de la Fondation Massé Trévidy (DPTP) - Rapporteur : Matthieu STERVINOU

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Convoqué le 14 mars 2025

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 20 mars 2025, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, Maire,

Mmes DORVAL, VIGNON, M. LE ROUX, Mme QUERE, M. STERVINOU, Mmes HUET MORINIERE, PRIGENT, M. CREQUER, Mme DURRWELL, M. BROUDEUR (jusqu'à 21h15), Mme CHAPALAIN, M. LE BRUN, Mme PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoints**,

Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIEN, Mmes RICHARD, URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH (jusqu'à 22h10), MEUNIER, M. LE GOFF, Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, DERE, FORMENTIN-MORY, MUSHINGANTAHE, Mme PUILLANDRE-COLLARD, MM. HASCOET (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h05 et jusqu'à 23h42), CALVEZ, Mmes LEVRY GERARD (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h05), LECERF LIVET (à partir de 19h41), POSTIC, M. MENGUY, Mmes DAVID, LE MEUR (jusqu'à 22h07), MM. GHACHEM, QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENT/EXCUSÉ :

M. FONTAINE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. GRAMOULLE	à	M. STERVINOU
M. LESVENAN	à	M. ANDRO
M. KALONN	à	Mme URVOIS
M. BROUDEUR	à	Mme PHILIPPE (à partir de 21h15)
Mme DADKHAH	à	M. FORMENTIN-MORY (à partir de 22h10)
Mme HENRY	à	Mme RICHARD
Mme LE CAM	à	Mme LEVRY GERARD
M. JOLIVET	à	M. HASCOET
Mme LE MEUR	à	M. GHACHEM (à partir de 22h07)

Secrétaire de Séance : M. Uisant CREQUER

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme monsieur Uisant CREQUER.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Propos liminaires :

Mme Assih : « *Chers collègues, chers agents de la Collectivité, chères Quimpéroises, chers Quimpérois, chères personnes présentes dans le public ce soir, il y a cinq ans, c'était le début du premier confinement. Cinq ans après, quels enseignements pouvons-nous tirer de cette crise sanitaire ? Le premier enseignement, c'est que notre Ville a su surmonter cette crise et celles qui lui ont succédé. J'ai le sentiment, et même la certitude, qu'elle trouve cette capacité de résilience dans la solidité de ses liens collectifs, dans l'attachement profond des Quimpérois à leur Ville, mais aussi dans la présence de nos services publics. C'est une force, un atout que nous devons préserver en priorité. Notre équipe assume avec fierté d'avoir renforcé les moyens de nos agents de service public : un service public qui sait accueillir la différence et faire avec d'autres aptitudes – avec presque 12 % du taux d'emploi d'agents en situation de handicap, Quimper est 6 points au-dessus du taux minimum fixé par la loi – et un service public où progresse l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Le deuxième enseignement est que cette crise a renforcé l'attente des habitants dans des réponses de proximité. « Grâce au confinement, nous pouvons voir quels sont nos besoins essentiels », nous disait Edgar Morin. Cet essentiel est bien la boussole de la Municipalité et de notre Agglomération. Si le premier kilomètre est devenu la préoccupation forte dans nos quartiers – nos adjoints et adjointes de quartier ne me contrediront pas – il nous faut néanmoins travailler à l'avenir de la Ville avec des réalisations majeures qui la rendent toujours plus dynamique, toujours plus attractive. Ne nous interdisons jamais de rêver notre Ville, de l'imaginer pour les générations actuelles et futures. Quimper se réinvente ici avec les Quimpéroises et les Quimpérois, avec détermination, enthousiasme et pragmatisme.

L'examen de notre budget annuel va l'illustrer par la preuve. Il nous sera présenté en détail par Jacques Le Roux, notre adjoint aux Finances, que je veux remercier pour sa sérénité à toute épreuve et sa capacité d'écoute et de travail dans une phase de préparation pleine d'incertitudes.

Nous nous sommes élevés contre les projets du feu gouvernement Barnier de ponctionner à outrance le budget des collectivités territoriales. Nous avons eu raison de préférer la combativité à la résignation. Ainsi, notre Ville échappe au prélèvement de 600 000 euros prévu dans le cadre du fonds de réserve DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel) créé par l'État pour contribuer à résorber son déficit. La pilule est moins lourde, mais la potion

reste amère avec la contribution demandée, notamment pour le financement de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales).

Ce budget nous permet de garder le cap, car nous avons su et continuons à faire les économies nécessaires, car nous faisons le lissage d'un certain nombre d'investissements sans remettre en question leur bien-fondé, car nous contenons l'évolution de la masse salariale.

Le niveau des investissements – Jacques Le Roux nous le rappellera tout à l'heure – est sans précédent pour notre Ville : 29 millions d'euros.

- *Quimper se transforme le long de ses rivières avec la fin des travaux de la gare prévue en décembre prochain ;*
- *La nouvelle aire de l'Eau Blanche verra la réalisation d'équipements récréatifs et de loisirs dans le quartier sur la propriété de la Ville, où les jeunes trouveront deux aires de glisse urbaine qui se rajouteront au nouveau skate park de Créac'h Gwen réalisé cette année ;*
- *Le théâtre Max-Jacob sera pleinement accessible et proposera une programmation exigeante et populaire dès l'automne ;*
- *Les quais de l'Odet vont connaître une petite révolution : la volonté première de réalisation d'une piste cyclable structurante rejoint la nécessité de rendre les quais plus accessibles pour les piétons et les personnes à mobilité réduite et de sécuriser nos ponts emblématiques ;*
- *Les travaux de la voie verte qui reliera Quimper-Pluguffan-Pont l'Abbé ont enfin démarré ;*
- *Les études des tribunes de Penvillers vont se poursuivre ;*
- *La Ville a également souhaité réactiver la mission d'accompagnement des commerçants des nouvelles Halles du Moulin au Duc ; en parallèle, la concertation se poursuit sur le futur de la place Saint-François.*

Tous les grands projets que nous avions annoncés seront réalisés ou engagés concrètement dans le temps de ce mandat. Nous accomplissons toutes ces réalisations sans augmenter les impôts, sans hausse sensible des tarifs des services municipaux, avec l'esprit de responsabilité, avec une ingénierie financière offensive et avec le sérieux budgétaire qui est le nôtre. Ce budget d'ambition garantit notre soutien à toutes les associations : MPT (Maisons Pour Tous) et MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture). Il permettra de réaliser les derniers projets lauréats des budgets participatifs et d'accompagner les Conseils de quartier dans leurs idées pour la Ville. Il traduira notre priorité à donner une Ville à hauteur d'enfants : nous lancerons cette année les démarches de rénovation du groupe scolaire Michelet et du centre de loisirs de Créac'h Gwen.

Il continue d'adapter Quimper aux enjeux liés au dérèglement climatique. Je pense à la mise en œuvre de notre programme de végétalisation des cours d'école. Demain, j'aurais le plaisir d'inaugurer la quatrième réalisation à Pauline Kergomar.

Il valide nos engagements pour la sécurité et la tranquillité publique avec le renforcement des effectifs de la police municipale.

Nous continuons d'imprimer cet élan nouveau dont Quimper a besoin : Ville d'équilibre, loin des métropoles engorgées ; Ville qui bouge au rythme des manifestations qui l'animent régulièrement. Deux chiffres pour venir illustrer cette Ville qui bouge : 400 manifestations sur l'espace public avant Covid, 550 aujourd'hui. Lorsque je parle de manifestations publiques, je parle évidemment des animations. C'est le reflet d'une Ville en mouvement, d'une Ville soucieuse de son environnement, d'une Ville attractive et solidaire. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Ghachem : « Madame la Maire, mes chers collègues, comme cela a été évoqué, c'est un Conseil assez particulier ce soir : le contexte international, la situation budgétaire de notre pays, de notre Collectivité, la montée partout des populismes, créant un climat d'instabilité, de doute, et parfois de remise en question de nos paradigmes. À cela, il ne faut pas oublier le défi aussi important qu'amènent les dérèglements climatiques et les attaques incessantes contre nos valeurs démocratiques et laïques. Face à ces faits, il est primordial de nous dépasser, de revoir nos exigences à la hausse, d'innover. Il est essentiel d'être exemplaire.

Le contexte local est également particulier, puisque ce soir, ce sera le dernier budget plein de votre mandature. Vous ne manquerez pas, comme vous l'avez fait depuis deux ans et lors de votre annonce de candidature pour les prochaines élections municipales, de vanter des projets que vous avez portés. Lors de l'examen du budget, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Dans ce discours préalable, je voulais revenir sur l'une de vos promesses de campagne réitérée lors de votre prise de fonction à la Ville et à l'Agglomération : « Je souhaite mettre une gouvernance apaisée et participative, je veux qu'il y ait un respect vis-à-vis des oppositions pour apporter de la sérénité au débat ». Lors de votre campagne, vous avez vivement affirmé vouloir une rupture par rapport à la mandature précédente sur ce sujet. Pour ma part, je considère que c'est un échec. Ayant vécu l'opposition parfois rude sous le précédent mandat, il y avait pour moi davantage de considération.

Première illustration : les documents fournis pour nos Conseils, et encore une fois pour celui-ci. Pour moi, la méthode est un peu cavalière. La version sur laquelle ont travaillé les commissions était nettement plus édulcorée que celle que nous allons utiliser ce soir. On ne peut pas parler de manque de temps pour la majorité pour préparer des dossiers, puisque le Conseil municipal a été retardé de deux semaines.

Sur le budget, tous les documents contractuels, le budget nomenclaturé, n'ont été fournis qu'après les commissions. Il est difficile d'avoir un débat éclairé en ne s'appuyant que sur les propos introductifs et les chiffres globaux. Par ailleurs, il y a quelques écarts entre les chiffres du texte et ceux que nous retrouvons dans la nomenclature, mais cela peut arriver.

Une délibération a été ajoutée pour information sur le Code de la Rue, sujet qu'il aurait été intéressant de débattre en commission. Nous pouvons nous demander pourquoi il apparaît subitement. Je serai médisant en disant qu'il fallait un élément nouveau de communication supplémentaire dans votre agenda de campagne.

Si j'illustre par un point, j'ai pointé du doigt en commission l'absence des documents sur la délibération sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme). On nous a dit que cela allait être ajouté dans le dernier envoi, ce qui n'a pas été fait. Difficile de donner carte blanche à une délibération importante ne donnant que des généralités sur le PLU. C'est un élément structurant de transformation sur notre territoire, notamment lorsque l'Agence environnementale émet des réserves. Ce n'est pas la première fois que la parole donnée ou les engagements faits en commission ou en conseil ne sont pas suivis des faits. Je suis très Lincoln : « On peut tromper tout le monde un certain temps et certains tout le temps, mais on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps ».

Je vous rappelle que malgré vos engagements lors de quatre Conseils municipaux consécutifs, nous n'avons toujours pas reçu la liste et les moyens alloués aux cabinets de conseil et études diverses. Nous en reparlerons lors de l'examen du budget, mais je réitère ce que nous avons écrit dans Le Mag : il est difficilement compréhensible de recourir autant aux cabinets de conseil, d'engager autant d'études et de délégations quand on revendique en même temps avoir fait autant d'efforts et de dépenses pour renforcer les compétences en interne et d'expliquer la sobriété budgétaire.

Je vous rappelle également vos paroles lors du Conseil municipal extraordinaire du 29 avril 2021, dont j'ai parcouru le procès-verbal dernièrement. Il est toujours intéressant de lire ces procès-verbaux pour que chacun mesure la portée officielle de ses paroles et engagements lors de nos Conseils. Pour le projet de déménagement des Halles gourmandes, lors de cette séance, nous avons alerté sur le risque du planning et des budgets dès les premiers temps, ainsi que de l'impératif qui nous incombait à tous de régler ce problème lors de ce mandat, après plus de 11 ans d'atermoiement, maintenant 15. Vous nous avez assuré que toutes les précautions avaient été prises, que nous verrions que les Halles gourmandes seraient effectives avant la fin du mandat et que nous verrions même les premiers coups de pioche du préau Saint-François. Nous en sommes très loin, selon vos dires.

S'agissant du budget, nous vous conseillions l'an dernier d'étaler les projets pour que le budget soit moins lourd. La réponse a été cinglante, il n'en était pas question, mais cette année, c'est ce que vous proposez. Je ne comprends pas ce refus systématique d'écouter de nos alertes, si ce n'est le jeu habituel de la majorité qui impose et des minorités qui s'opposent, que vous dénonciez en début de mandat. À l'inverse, je ne comprends pas non plus le fait de s'engager rapidement à répondre à nos questions, à nos demandes, pour ne pas le faire ensuite, le fameux « Oui, plus tard ». Je ne reviens pas sur cette affirmation que certains parents utilisent beaucoup.

Enfin, je change totalement de sujet, ce n'est pas dans le même ton, cela concerne la carte scolaire, que je ne mets pas sur le même plan. Lors du précédent Conseil municipal, si je ne me trompe pas, vous nous avez dit que vous aviez un échange constructif et vigilant avec le Rectorat pour garantir les postes de l'école de Penanguer à la rentrée. Vous nous avez appelés à la vigilance sur ce point, ce que nous avons fait. J'ai lu les journaux sur les ouvertures et fermetures sur notre Ville : le compte n'y est pas, vraiment pas. Que s'est-il passé ? Le Rectorat a-t-il profité de la fermeture, contrairement à ce que vous aviez dit lors de votre entretien, pour supprimer des postes ? La voix de Quimper n'est-elle plus entendue ? J'aimerais avoir des éclairages sur ce sujet. Je vous remercie. »

Mme Assih : « Vous en aurez lors du rapport sur l'école de Penanguer, qui est présenté pour information, il n'y a donc aucunement une obstruction aux demandes d'information. Je serais

d'ailleurs ravie de vous parler de la situation de la carte scolaire de Penanguer et je suis ravie du combat mené par les députés socialistes pour préserver 4 000 postes dans l'Éducation nationale. »

M. Menguy : « *Si nous sommes effectivement à un an des prochaines élections, nous sommes, comme vous le disiez tout à l'heure, à cinq ans du premier tour des élections municipales de 2020, qui avait été figé plusieurs mois dans la sidération générale par le Covid et le premier confinement. Depuis le Covid, il y a eu la guerre en Ukraine et l'élection de l'ultra-populiste Trump aux États-Unis. Covid, guerre en Ukraine et retour de Trump déchaîné, ce sont trois bouleversements mondiaux qui ont affecté, affectent et affecteront l'action publique nationale et locale sur le long terme.*

Dans ce contexte, je ne crois pas que le discours consistant à parler de l'État d'un côté et des villes de l'autre soit nécessaire, car nous formons un tout face aux menaces. Peut-être que l'État nous demande proportionnellement un peu trop d'efforts, mais les dotations sont encore stables cette année. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous sentir concernés par le renforcement des moyens de notre souveraineté, qu'elle soit militaire, économique ou sanitaire. Dans ce contexte, examiner un budget municipal et projeter une Ville pour les générations futures n'est pas le même exercice que par le passé. Nous avons aujourd'hui moins de latitude budgétaire et nous devons faire des choix qui doivent nécessairement être plus stratégiques que par le passé. C'est un impératif pour éviter le déclin de notre Ville.

Chaque ville a une structure qui lui est propre : c'est le fruit de sa géographie, de son histoire, de ce qu'en a fait la population au fil des générations. Chaque ville a ses propres enjeux, ses atouts, ses besoins bien particuliers et ses propres postes de dépenses. Il y a des choses communes à chaque ville, mais elles ont chacune des priorités à financer. Certaines villes se ressemblent, mais Quimper a un profil singulier : c'est une très grande commune, presque aussi étendue que Paris intramuros, elle a une densité urbaine faible, des réseaux très étendus avec des besoins de financement récurrents qui sont importants, plus importants qu'ailleurs, avec un nombre de contribuables proportionnellement moins important. Par exemple, sur la voirie, nous sommes à un million d'euros dans ce budget de financements récurrents pour l'entretien, alors que par le passé, nous y mettions 1,5 million, voire plus de 2 millions d'euros.

Quimper, c'est aussi la réunion de quatre communes, comme chacun le sait, avec chacune, en 1960, lorsqu'elles sont arrivées dans ce grand Quimper, leur patrimoine, qui n'a pas toujours été rationalisé, donc des besoins d'entretien aujourd'hui en termes de bâtiments qui sont importants, avec des équipements qu'il faut entretenir. Néanmoins, Quimper est aussi une Ville-Préfecture qui rayonne sur la Cornouaille avec ses services publics, la vitalité de ses entreprises et du monde économique qui la structure, sa proximité avec le littoral, qui est une chance, ainsi que son milieu associatif, culturel et sportif très riche et qui doit toujours être soutenu, étant une chance pour notre Ville et notre fonctionnement au quotidien.

C'est tout cela qu'il va falloir défendre et renforcer dans cette nouvelle donne mondiale qui bouleverse nos équilibres financiers acquis depuis la décentralisation de 1980 et 1981. Cela doit se faire dans l'échange serein et en confiance avec nos concitoyens et nos partenaires, et aussi en transparence. C'est un enjeu démocratique majeur.

Dans ce contexte angoissant au niveau mondial, nos concitoyens sont très attentifs à la pertinence de chaque euro dépensé, car ils ont subi des hausses importantes dans les budgets

de leur foyer pour se nourrir, se chauffer et se déplacer. Ce n'était pas pour le plaisir, ils ont également subi des hausses sur leurs feuilles d'impôts dans certains tarifs. Nous sommes donc légitimement et régulièrement questionnés sur le coût de certains projets, sur leur pertinence, et cela beaucoup plus qu'avant.

Vous connaissez notre point de vue sur un certain nombre de dossiers financés dans ce budget, Karim Ghachem en a parlé. Les nouvelles Halles en sont là où nous vous disions en 2020 qu'elles seraient et dont le budget augmente avec les reports successifs, comme d'ailleurs le second projet de la place Saint-François, qui est lié. Par ailleurs, nous n'aurions pas non plus utilisé les 5 millions pour les travaux sur les quais de la manière dont vous le proposez, mais c'est un choix. Au lieu d'attaquer le stationnement sur la rive gauche, nous aurions probablement commencé par la rive droite pour refaire les trottoirs défoncés et replanter l'alignement d'arbres qui disparaît petit à petit.

Dans ce budget, nous voyons également que les coûts de fonctionnement ont augmenté et que l'endettement augmente de manière très importante cette année.

C'est donc dans ce contexte, un an avant les prochaines élections municipales, que nos divergences pour la Ville s'expriment. C'est très sain, c'est le jeu démocratique. Le travail qu'il y a à faire au niveau de notre Ville et de notre Agglomération – je vous rejoins là-dessus – est passionnant. Je pense que les Quimpérois y sont prêts et je sais que cela va se faire, peut se faire main dans la main avec les agents, car c'est collectivement que nous répondrons aux défis qui sont devant nous et qui sont importants. Je vous remercie. »

M. Formentin-Mory : « Vous l'avez dit, cinq années sont passées, le Covid a bouleversé nos vies. Cinq ans, c'est long, mais c'était hier. Rappelons-nous les solidarités qui se sont exprimées, qui se sont réveillées et révélées, ces citoyens qui allaient chez leurs voisins pour prendre de leurs nouvelles, pour les aider, rappelons-nous la solidarité nationale qui a permis de sauver le travail de milliers de personnes, les entreprises et les commerces de milliers d'entrepreneurs. Il nous faut ne pas oublier non plus que cette période a réveillé les complotistes, ceux qui ont utilisé la mort de milliers de personnes pour se mettre en avant et délivrer leur potion magique, appuyés sur une pseudoscience et parfois soutenus par des responsables politiques.

Cinq années sont passées. Aujourd'hui, qu'en reste-t-il ? Notre système de santé n'est pas suffisamment soutenu, notre protection sociale, pierre angulaire du Contrat social de notre Nation, est attaquée par les ultralibéraux et les extrêmes droites. La désinformation se diffuse partout, s'infiltrant au cœur de nos échanges jusqu'à affaiblir les fondements de notre démocratie, cette démocratie – cela a été évoqué – menacée comme nous ne l'imaginions plus depuis longtemps.

Femmes, inégalités, inclusion, justice sociale, égalité aux soins, LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transgenres), crise climatique : c'est un extrait d'une longue liste de mots dorénavant interdits aux États-Unis d'Amérique pour avoir un financement d'étude ou de recherche scientifique. Cela, c'est l'Amérique de Trump, c'est l'Argentine de Milei, c'est l'Italie de Meloni, c'est la Hongrie de Orbán.

L'extrême droite, parfois accompagnée par la droite la plus dure, mène un combat contre nos libertés, contre notre idéal de fraternité, contre nos fondamentaux du vivre-ensemble. Droit à l'avortement, droits des femmes, droit à la différence, faits scientifiques, faits historiques,

diversité culturelle : tous ces champs sont la cible de ces pouvoirs et de leurs alliés. Tout cela peut parfois paraître un peu loin de nous à Quimper, mais l'Europe est également touchée en son cœur par cette montée des extrêmes droites : l'Allemagne, l'Espagne, la Roumanie, la France, etc. Cette bataille culturelle n'est pas lointaine, elle est quotidienne. Combattre l'extrême droite passe non pas uniquement, mais notamment par répondre aux attentes de nos concitoyens.

Rappelons-nous, je le redis, il y a cinq ans, ces travailleurs que nous encouragions à nos fenêtres : aides-soignants, médecins, infirmiers, pharmaciens, caissières de supermarché, personnels de ménage, commerçants, agriculteurs, ouvriers, artisans. Pourquoi leur faire payer aujourd'hui la note en les faisant travailler plus sans gagner plus, sans travailler mieux ? Où sont passées les promesses sur les salaires, sur les conditions de travail, sur une meilleure solidarité des impôts, notamment des 1 ou 2 % les plus riches de notre pays ? Où est passée la promesse de stopper la disparition des services publics et des services du quotidien aux habitants ? Ces sujets sont aujourd'hui balayés d'un revers de main. À la place, nous avons des politiques qui font du chantage : il faudrait choisir entre progrès social et notre sécurité. Les mêmes qui ont supprimé 60 milliards de recettes du budget de l'État et de la Sécurité sociale veulent faire payer les travailleurs qui ont permis à notre pays de ne pas tomber il y a cinq ans.

Les raisons du vote d'extrême droite sont multiples, mais ces trahisons, ces oubliés, ce désintérêt, nourrissent ce vote. Alors oui, l'action locale fait partie de la réponse. Favoriser l'accès à la santé, au logement, au travail, soutenir l'attractivité économique, maintenir les services publics de proximité, soutenir la culture, le sport, l'éducation populaire, se battre pour préserver l'accès à une éducation de qualité, permettre de vivre dans nos quartiers en sécurité, dans le respect et la fraternité, agir pour la préservation de notre environnement, voilà ce qui a été engagé et qui constitue plus que jamais la feuille de route de la majorité municipale Quimper Ensemble, non seulement pour concrétiser nos engagements pris il y a cinq ans auprès des Quimpéroises et des Quimpérois, mais aussi pour combattre l'obscurantisme et les extrêmes droites en améliorant la vie de nos concitoyens.

Le travail est loin d'être terminé. Le budget que nous allons étudier tout à l'heure montre l'ampleur de ce qu'il reste à faire pour nos écoles, pour les mobilités du quotidien, pour les solidarités, pour nous préparer aux changements climatiques. Au moment où les inquiétudes montent, l'instabilité reste, le manque de clarté de certains persiste. Notre majorité Quimper Ensemble ne tombera pas dans l'immobilisme appelé par certains. La Collectivité doit rester un pôle de stabilité tout en continuant sa transformation pour améliorer la vie de chacune et chacun.

Nous sommes sereins et déterminés, nous allons continuer à faire avancer notre Ville, et demain viendra le temps de nouveaux engagements pour que Quimper continue de bouger, de vivre et de rayonner. Je vous remercie. »

Mme Assih : « Merci, chers collègues. Nous allons pouvoir démarrer l'examen des rapports de ce Conseil municipal. Je souhaiterais pouvoir mettre en premier le rapport sur le vœu concernant le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), qui sera suivi par le rapport relatif à la proposition d'attribution de la subvention à ce même CIDFF. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions concernant cette modification de la place des rapports ? Je vous remercie.

Vous imaginez bien que si je souhaite commencer par ce vœu, c'est pour que nous puissions avoir un temps d'attention autour du maintien des missions confiées au CIDFF en début de mandat. Je vous remercie pour cette acceptation. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

**Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Voeu relatif à la situation du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la proposition de vœu suivante :

« Exposé des motifs :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Finistère, avec des antennes à Brest, Quimper et Morlaix, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des femmes et des familles, notamment en matière d'accès au droit, d'insertion socio-professionnelle et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CIDFF intervient depuis 2007 sur le territoire quimpérois sur :

- l'accès au droit et accompagnement des victimes de violences :

Les CIDFF de Bretagne ont informé et accompagné plus de 2 707 victimes de violences sexistes et sexuelles en 2023, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. À Quimper, l'antenne locale offre des permanences juridiques gratuites, anonymes et confidentielles, ainsi qu'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences ;

- l'insertion socio-professionnelle :

Le CIDFF du Finistère accompagne les femmes dans leur recherche d'emploi et l'élaboration de leur projet professionnel. En 2023, les CIDFF de Bretagne ont informé et accompagné près de 6 400 personnes, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2022 ;

- l'éducation et citoyenneté :

Le CIDFF du Finistère mène des actions de formation et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, pour prévenir les inégalités. Cela en collaboration avec les établissements scolaires.

Lors de son comité des financeurs en date du 17 janvier 2025, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a alerté ses co-financeurs sur sa situation financière qui s'est brutalement dégradée suite à la confirmation de l'extension de la prime SEGUR, et cela sans apport financier spécifique de l'Etat, pour les salariés du secteur social privé, dont les professionnels du CIDFF.

L'application de cette prime implique un déficit de 137 000 euros pour l'année 2025. Cette situation ne permet pas au CIDFF de conserver en l'état ses effectifs de 19 professionnels sur les trois antennes de Brest, Quimper et Morlaix. Afin d'envisager un scénario permettant la survie de l'association, le CIDFF sollicite ses co-financeurs.

Aujourd'hui, il nous semble vital et opportun que l'antenne de Quimper soit sauvegardée au bénéfice des quimpéroises et quimpérois. En effet la suppression de l'antenne quimpéroise (chiffres 2024) aurait pour effet l'arrêt immédiat de :

- 676 entretiens d'information juridiques en lien avec les violences contre les femmes et les familles qui ont bénéficié à 488 personnes ;*
- 238 entretiens d'accompagnement en insertion professionnelle ;*
- 26 actions collectives ;*
- 400 entretiens en lien avec les violences sexuelles et sexistes ;*
- 11 groupes de paroles animés par une psychologue (dispositif Simone Veil).*

Aussi, sur la base de ces constats alarmants, les élus de Quimper souhaitent marquer leur soutien à l'action essentielle du CIDFF, nécessaire au soutien des femmes et des familles victimes de violences. La ville de Quimper et le CCAS maintiennent leur soutien à l'association dans le cadre de la nouvelle convention tripartite 2025-2027 par leurs subventions d'un montant total de 18 800 euros :

- 10 800 € au titre du fonctionnement ;*
- 4000 € pour les actions spécifiques pour la ville de Quimper ;*
- 4000€ versés par le CCAS pour des actions spécifiques en direction de ses publics.*

Vœu :

Le conseil municipal souhaite :

- 1- confirmer le maintien du soutien au CIDFF dans le cadre de la convention 2025-2027 ;*

- 2- souligner que la reconnaissance accordée aux salariés du secteur social privé (Indemnité SEGUR) risque d'aboutir paradoxalement à la suppression des emplois et des activités en l'absence de compensation financière de l'Etat.
- 3- demander à l'Etat d'apporter une compensation financière de l'indemnité SEGUR au CIDFF pour que celui-ci puisse maintenir sa mission de service public et de défense des droits. »

Débats relatifs au rapport n°1 :

Mme Rainero : « Je partage tout à fait l'opinion d'Anna Vari sur le caractère essentiel du CIDFF. Je partage également ses inquiétudes quant au maintien d'une antenne du CIDFF, et même peut-être du maintien du CIDFF au plan départemental.

Plus largement, je voudrais dire que cette situation se retrouve pour plusieurs structures et associations du secteur social et médico-social à but non lucratif. C'est d'autant plus choquant que ces associations en particulier se substituent souvent à l'État pour parer à ses défaillances dans un certain nombre de domaines des politiques publiques.

Le texte qui accordait la prime Ségur à ces personnels, qui est évidemment totalement justifié, date d'août 2024. Le Président de la République et les gouvernements successifs ont eu le temps de réfléchir à la question de ses conséquences. Plusieurs interpellations ont été faites en novembre, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, sur le risque que cela allait poser pour un certain nombre d'associations de ce secteur. À l'époque, il avait été répondu : « Ne vous faites pas de souci, cela sera pris en cause dans le budget et il y aura des compensations ». Le budget a été adopté – sans vote, je le rappelle, parce que j'ai entendu tout à l'heure mettre en cause le comportement démocratique au sein de notre Conseil – et il n'y a toujours pas de réponse. Il y a eu de nouvelles interpellations au mois de mars et tout dernièrement encore au Sénat sur ce sujet, et ce sans véritable réponse. Pour ma part, je dois dire que je porte cette interpellation de l'État concernant la situation du CIDFF pour un grand nombre de structures qui sont essentielles à la population. Nous nous trouvons devant une situation de double peine parce que les collectivités essayent de parer à cette difficulté et qu'elles sont elles-mêmes en difficulté budgétaire. Je trouve cela tout à fait choquant, il est tout à fait anormal de créer des situations comme celles-là sans donner les moyens d'y répondre.

Pour ceux qui chercheraient des moyens de répondre à la difficulté financière du budget de la France, j'ai quelques éléments à leur proposer, qui viendront peut-être tout à l'heure dans la discussion générale du budget. »

M. Broudeur : « Pour enfoncer un peu le clou, les CIDFF existent depuis 1972, ils exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État afin d'améliorer la vie des femmes, favorisant leur accès aux droits et leur insertion socioéconomique, ils les soutiennent dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Effectivement, l'extension de la prime Ségur aux salariés du secteur social et médico-social privé en août 2024 a été une très belle reconnaissance pour leur travail, mais dans le même temps, l'État, principal financeur, n'a pas ajusté les subventions des CIDFF, dont la masse salariale constitue la part la plus importante des budgets, rendant ainsi une mesure bénéfique inapplicable. Les CIDFF se trouvent alors contraints de limiter leur action sur le terrain et de procéder à la rupture de contrat de travail malgré une promesse de compensation du précédent gouvernement.

Il faut dénoncer cette politique injuste et mensongère qui fragilise l'action de soutien aux femmes les plus fragiles, alors même que le Président de la République a prétendu faire de l'égalité femmes-hommes une grande cause nationale, et ce dans un moment où leurs droits sont un combat de chaque jour et ne cessent partout d'être menacés. La situation des femmes

en Afghanistan, en Iran, le recul des droits aux USA, notamment le droit à l'avortement, montre qu'aucune avancée n'est définitivement acquise. Nous vivons dans un monde où la liberté et l'égalité sont attaquées par les obscurantismes, le fanatisme et le retour de l'extrême droite aux portes du pouvoir. Il ne faut pas laisser notre pays reculer sur le droit des femmes. »

M. Calvez : « Je partage totalement ce qui a été dit. Pour être bénévole dans une autre association que vous connaissez tous, à savoir Agora Justice, nous allons sans doute être également confrontés à ce type de problématiques, même si ce n'est pas acté aujourd'hui, tout simplement parce qu'il y a un tout petit bout de l'action d'Agora Justice qui dépend de la justice, comme son nom l'indique, et qui bénéficie de fonds de l'État, de la justice, également avec une convention avec le Conseil départemental. Néanmoins, ce petit volet social, qui est tout de même important parce que c'est la porte d'entrée pour les femmes, mais aussi pour les familles – je crois que c'est Anna Vari qui a parlé des familles, parce que nous nous occupons principalement d'enfants – c'est du quotidien. Aujourd'hui, même avec l'équipe de salariés, ce sont les bénévoles qui tiennent la marée, par exemple sur les fonctions d'administration ad hoc, qui accompagnent les services de police, qui accompagnent les services de gendarmerie à l'UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger) à l'hôpital. Cette dernière est saturée et en attente d'une réforme en interne, mais c'est un autre sujet. Aujourd'hui, nous ne savons pas.

J'ai peur pour d'autres associations, craignant que le CIDFF ne soit que la première association sur le territoire quimpérois qui reviendrait vers la Collectivité, qui puisse assurer ou compenser là où l'État a failli, État qui a une attitude totalement lamentable de ne pas compenser cela. Aujourd'hui, cela tient par l'engagement des associations de mission de service public d'intérêt général ou quelle que soit leur classification. Sans cela, je ne sais pas où seraient nos familles, je pense qu'il y aurait bien plus de décès parmi les femmes battues. Au regard du désastre que cela apporte, nous aurions bien plus d'enfants qui fréquenteraient des cimetières que des services de soins, hélas. Je vous remercie. »

Mme Vignon : « Je partage ce qui vient d'être dit par mes collègues et je profite de cette délibération pour répondre à Karim Ghachem. J'utilise cette délibération parce qu'elle touche le droit des femmes et l'égalité femmes-hommes, dont je croyais que c'était un sujet important à tes yeux.

Monsieur Ghachem, vous avez évoqué tout à l'heure le précédent mandat et le non-respect de l'opposition sur ce mandat. Je pense que nous n'avons pas vécu la même chose et je suis persuadée que la différence tient au genre que nous avons. Nous étions quatre femmes au mandat précédent et nous avons subi des propos d'une certaine partie de la majorité de l'époque. D'aucuns ont un comportement extrêmement démocratique, sans aucun souci, je suis très claire là-dessus, mais certains membres de la majorité de l'époque ont eu des propos brutaux, voire insultants, envers les femmes en particulier. Je pense que nous n'avons pas eu le courage ou la règle qu'a posée Madame la Maire dans l'article d'hier en disant : « On se fait agresser, et aujourd'hui, je saurai le signifier ».

Pendant les années de mandat, les quatre femmes que nous sommes, nous sommes trouvées dans des situations extrêmement délicates. Je regrette de ne pas avoir eu le courage qu'ont certaines femmes qui vont au CIDFF de dire que ça suffit, que l'on ne parle pas aux femmes en particulier sur ce ton-là, d'autant plus lorsque l'on est dépositaire d'une autorité et que l'on représente une forme morale de ce qu'est l'éthique et du respect des uns et des autres.

Ainsi, lorsqu'en début de Conseil j'entends dire que Madame la Maire a une attitude envers l'opposition qui peut parfois être brutale, ou en tout cas qu'elle ne respecte pas, je voulais reposer cela. Je n'ai pas souvenir – néanmoins, tout le monde sait que je souffre de problèmes d'audition – d'avoir entendu Madame la Maire parler aux hommes de l'opposition, puisque c'est de là que cela se posait, d'une façon brutale ou insultante.

Je tenais vraiment à reposer ce cadre et dire que c'est tout de même la preuve qu'il reste encore un peu de travail en matière d'égalité hommes-femmes dans le monde politique, certes, mais ce n'est pas une découverte. Je pense que nous, les femmes, supportons beaucoup de choses des hommes et des femmes, parce qu'il y a parfois une égalité dans la bêtise. Je serais assez d'avis de dire qu'il y a des choses que nous ne pouvons pas laisser passer ou que nous ne devons plus laisser passer aujourd'hui. C'est tout ce que j'avais envie de dire.

J'ajoute juste un petit complément sur le fait que l'opposition n'aït pas été entendue. Tu as évoqué tout à l'heure la carte scolaire. Suite aux demandes que vous avez pu avoir, notamment concernant Penanguer, nous en avons effectivement profité pour étayer le dossier et remettre des éléments à l'intérieur dudit dossier, éléments qui ont peut-être manqué dans le précédent Conseil sur ce sujet, et j'assume tout à fait la sécheresse de la délibération du mois de décembre. Les demandes de l'opposition peuvent donc aussi être entendues. Il n'y a pas forcément de malice dans l'oubli, mais il y a effectivement un oubli qui peut se faire. Pour ce qui est de cette question, cela a été réparé dans ces délibérations. Du moins, je l'espère. Je vous remercie. »

M. Ghachem : « Je ne comptais pas intervenir sur cette délibération, que je soutiens totalement, parce que les propos qui ont été tenus me vont bien. Laurence Vignon, je ne vois pas ce qui a pu te choquer dans ce qui a été dit dans mon propos. Je n'ai pas du tout parlé de ce sujet, mais tu connais mon attachement à ce sujet, et je n'ai pas manqué, à tous les Conseils depuis le début, de saluer le travail qui a été réalisé par Anna Vari Chapalain, par la Commission et l'ensemble du Conseil municipal sur les questions de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations. Je crois l'avoir souligné à chaque fois, donc je ne vois pas où il y a débat. »

Mme Le Meur : « Je voulais intervenir sur les CIDFF, dont nous savons l'œuvre pour notre territoire, notamment sur les risques de violences intrafamiliales, mais pas uniquement. C'est effectivement une activité actuellement croissante dans notre société, donc ils sont nécessaires et utiles. Je vous dirais que je suis plutôt pour les soutenir, je suis d'accord, et je m'engage même à les rencontrer dans le cadre de mon autre mandat. Cependant, vous comprendrez bien que les formulations de cette délibération sont un peu difficiles pour moi, sachant que le Ségur a été mis en place après la crise Covid, notamment pour soutenir ceux qui avaient accompagné les patients sur cette crise, et il a été étendu au-delà de ce qui était initialement prévu, c'est-à-dire au-delà du secteur public, notamment vers le médico-social, le social, pour le secteur privé aussi.

J'entends les difficultés, parce que cela a certes généré un revenu supérieur, ce qui était nécessaire pour certaines, mais il est vrai que les formulations dans la délibération mettent une certaine obligation pour l'État de compenser. Je voterai néanmoins cette délibération, mais en ayant cette petite réserve. Je m'engagerai à soutenir, à aller au-delà et à solliciter l'État pour savoir quelle compensation, quelle aide ou quel soutien peuvent être mis en place, mais je ne pourrai pas le mettre sous la nature que vous avez désignée dans la délibération. »

Mme Chapalain : « Merci à tous et à toutes de porter la demande, parce qu'elle est essentielle.

J'ajoute une information, puisque nous parlons du CIDFF, d'Agora ou d'autres associations qui viennent en accompagnement aux femmes. Je voudrais juste vous dire que le guide de prévention sexuelle et sexiste sur lequel a travaillé le Comité Égalité et Diversité est sorti hier, vous l'aurez sous peu. C'est un petit livret, mais qui est très complet et qui répertorie toutes ces associations qui font un travail immense. Il comporte également des témoignages, parce que ce travail commence effectivement par l'information. Il existe bien sûr une version numérique, mais il a également été tiré à 5 000 exemplaires et sera largement diffusé sur Quimper et les communes de l'Agglomération. Je crois que c'est quelque chose de très important, puisqu'il fait état des aides, mais aussi de la spirale et de la prise de conscience par les femmes des violences qu'elles subissent. Je vous remercie. »

Mme Assih : « Est-il distribué aux élus ? »

Mme Chapalain : « Si ce n'est pas encore le cas, il sera distribué incessamment sous peu à tous les élus. »

Mme Assih : « Très bien, merci pour ce complément. Merci pour cette proposition de vœu et pour l'alerte. En effet, un budget qui n'arrive pas à être bouclé parce qu'il manque 137 000 euros à l'échelle de l'antenne départementale, ce n'est pas rien. Il est évident qu'il n'appartient pas aux collectivités de compenser une décision qu'elles n'ont pas prise. Je ne comprends pas bien comment on peut soutenir tout en disant que ce n'est pas à l'État de compenser. Je n'ai pas compris, Madame la Députée. J'essaye de comprendre, mais lorsque des décisions sont prises, il faut tout de même être en mesure d'assurer la faisabilité de la mesure. Dans le cas présent, force est de constater qu'il n'y a pas eu de réflexion ou de projection dans la mise en œuvre.

C'est trop sérieux pour faire même de la politique politique, parce que nous risquons concrètement – c'est indiqué dans les hypothèses – une fermeture d'antenne sur Quimper, antenne qui représente 676 entretiens d'information juridique en lien avec les violences contre les femmes et les familles, qui ont bénéficié à 488 personnes, ce qui n'est pas neutre, ainsi que 238 entretiens d'accompagnement en insertion professionnelle, 26 actions collectives, 400 entretiens en lien avec les violences sexuelles et sexistes, 11 groupes de parole animés par une psychologue.

Le mot « famille » est important dans l'acronyme CIDFF : depuis la loi de 2017 sur la protection de l'enfance, nous savons qu'une violence faite sur un parent est considérée comme une violence faite sur l'enfant. Ce sont des enjeux de bientraitance, l'humanisme, mais aussi des enjeux sociaux.

Pour moi, ce vœu est donc extrêmement important, je voulais vraiment le souligner. Il ne doit pas souffrir d'ambiguïté sur qui doit faire quoi. Celui qui décide finance ou s'assure de la capacité de l'autre à financer, mais il y a à minima un dialogue, ce qui n'a pas été le cas.

Je vous rappelle les trois points de ce vœu, à savoir confirmer le maintien du soutien au CIDFF dans le cadre de la convention 2025-2027, souligner que la reconnaissance accordée aux salariés du secteur social privé, à savoir l'indemnité Ségur, risque d'aboutir

paradoxalement à la suppression des emplois et des activités en l'absence de compensation financière de l'État, et demander à l'État d'apporter une compensation financière de l'indemnité Ségur au CIDFF, indemnité correspondant au Ségur. Sur le reste, ce sont des réalités budgétaires qui s'imposent à tout un chacun. »

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attribution d'une subvention au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Une nouvelle convention pluriannuelle a été signée entre la ville de Quimper, le CCAS et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Finistère (CIDFF-29) d'une durée de 3 ans. Dans ce cadre, en soutien aux actions prévues dans la convention, la ville de Quimper versera à l'association une subvention annuelle de fonctionnement et d'actions, d'un montant de 14 800 €.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Finistère est une association visant à mettre à disposition des femmes et des familles toutes informations (familiales, sociales, professionnelles, économiques, éducatives et de santé). Il promeut les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences et préjugés sexistes.

Le CIDFF à Quimper

L'antenne quimpéroise, présente à la Maison des Services Publics, est composée de 5 professionnelles (3 juristes, 1 psychologue et 1 chargée de l'emploi). En 2024, ces salariées ont mené :

- 676 entretiens d'informations juridiques en lien avec les violences contre les femmes et les familles qui ont bénéficié à 488 personnes ;
- 238 entretiens d'accompagnements en insertion socioprofessionnelle ;
- 26 actions collectives ;
- 400 entretiens en lien avec les violences sexuelles et sexistes ;

- 11 groupes de parole animés par une psychologue dans le cadre du dispositif Simone Veil.

Madame Anna-Vari CHAPALAIN étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote) ; Conformément à la convention, votée le 5 décembre 2024, et après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention d'un montant global de 14 800 €, décomposé comme suit :

- 10 800 € au titre du fonctionnement de l'association ;
- 4 000 € pour les actions spécifiques développées pour la ville de Quimper.

Débats relatifs au rapport n°2 :

M. Stervinou : « *Le rapport n° 33, que nous allons étudier, va vous permettre à nouveau de marquer votre soutien au CIDFF. Anna Vari Chapalain vous l'a dit tout à l'heure, nous avons pu retravailler une convention avec le CIDFF, que nous avons d'ailleurs votée au mois de décembre dernier.*

Il vous est proposé d'attribuer la subvention de 14 800 euros. Comme vous l'a dit Anna Vari, ce sont 10 800 euros pour le fonctionnement du CIDFF, puis 4 000 euros pour des actions qui seront menées dans les différents quartiers de Quimper en animant des cycles d'information juridique en droit de la famille. Les thématiques seront à travailler avec les services. Il s'agit également d'animer une journée de mobilisation autour de la Journée internationale des Droits des Femmes du 8 mars.

Cette subvention de 14 800 euros sera complétée par une subvention de 4 000 euros par le CCAS pour des actions menées et dirigées vers les publics accompagnés par le CCAS, ainsi que pour ses agents. »

Mme Assih : « *C'est le montant total qui est de 14 800 euros, découpés en 10 800 euros au titre du fonctionnement et 4 000 euros pour les actions spécifiques développées par la ville de Quimper. »*

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Budget primitif 2025

L'adoption du budget 2025 intervient après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 30 janvier 2025.

Conformément aux orientations posées par le ROB, le budget 2025 met en œuvre les actions définies par le projet de mandat. Ce budget a été construit dans un contexte économique et politique particulièrement tendu et une adoption tardive de la Loi de Finances 2025, qui impactent les équilibres financiers et vont nécessiter une gestion rigoureuse du budget 2025 au-delà de sa seule adoption.

Table des matières

Contexte économique et financier et rappel des orientations budgétaires.....	2
I - La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	10
II - La section de fonctionnement.....	14
A. Les recettes de fonctionnement	14
1. Le produit de la fiscalité locale directe (48,9 M€)	15
2. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales (5,34 M€)	16
3. Les dotations et subventions (14,29 M€).....	17
4. Les produits des services et autres recettes (6,33 M€).....	17
B . Les dépenses de fonctionnement	18
1.Les charges à caractère général :	19
2. Les charges de personnel	20
3. Les concours et subventions :	20

<u>4. Les charges exceptionnelles (48,5 K€) :</u>	21
<u>5. Les reversements / atténuations de produits (2 349 K€) :</u>	21
<u>A. Les dépenses d'investissement</u>	22
<u>B. Le financement de l'investissement.....</u>	24
<u>1. Les ressources propres</u>	25
<u>2. L'emprunt</u>	25
<u>IV. L'endettement.....</u>	26
<u>Les budgets annexes</u>	28

Contexte économique et financier et rappel des orientations budgétaires

La présentation du budget primitif 2025 de notre collectivité s'inscrit dans un contexte économique et financier national marqué par des défis significatifs. La loi de finances pour 2025, récemment adoptée, prévoit une croissance modeste de 0,9 % et un déficit public de 5,4 % du PIB.

Ces prévisions influencent directement les ressources et les dépenses des collectivités territoriales, nécessitant une gestion rigoureuse et une adaptation stratégique de notre budget.

En réponse à ces contraintes, notre collectivité a élaboré un budget primitif équilibré, visant à maintenir la qualité des services publics tout en optimisant les dépenses.

En 2025, la ville de Quimper va devoir assumer des charges supplémentaires adoptées par l'État, et non compensées, et ainsi apporter une contribution à la résorption du déficit de l'État.

Le contexte, nous oblige donc, non seulement à faire preuve de sobriété dans tous nos projets, mais également à rechercher des économies substantielles dans le fonctionnement de la collectivité.

Des économies inscrites dans le budget

Un plafond fixé pour le budget de chaque service qui oblige à rechercher des économies réelles

Masse salariale : le taux d'évolution de la masse salariale sera limité à 3 % au lieu des 4,5 % qui serait appliqué sans intervention. Cela conduit à une économie de 450 K€

Des économies supplémentaires en cours d'exercice.

Poursuite de la rationalisation du patrimoine immobilier par la diminution du nombre de locaux loués, la vente des équipements non indispensables ou la mise en location des

locaux non utilisés dans l'instant. Rationalisation de l'occupation des équipements municipaux en période creuse.

Mise en place d'un groupe de travail permettant de travailler à l'organisation de la collectivité en fonction du niveau de service public attendu.

Poursuite de la maîtrise de notre consommation énergétique avec la rénovation des locaux, la maîtrise et le pilotage des consommations, la production d'énergie avec l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement permettant de fixer une épargne de gestion légèrement supérieure à l'année précédente.

Dans ce contexte difficile, la volonté est de préserver les habitants en ne touchant pas aux taux d'imposition et en modifiant les tarifs municipaux de manière très mesurée.

Prospective financière 2025-2027

Lors du DOB, des incertitudes subsistaient pour la production d'une prospective. Si des incertitudes subsistent pour les années à venir, notamment sur la reconduction ou non du mécanisme DILICO, tant la loi de finances que la trajectoire relative à la CNRACL permettent une projection sur les exercices suivants.

Sur la projection, la masse salariale évolue de 3 % en tenant compte de la CNRACL et du GVT.

A noter que la baisse prévisionnelle de l'épargne de gestion entre 2024 et 2025 est en grande partie due à des recettes exceptionnelles perçues sur 2024 (dotation du filet de sécurité et amortisseur sur l'électricité pour 1,1 M€).

Avec une dynamique des bases fiscales se situant autour des 2 % et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'épargne de gestion devrait progresser à partir de 2026.

	2024	2025	2026	2027
Ev° taux d'imposition	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	48 024	48 960	49 965	50 993
Autres impôts et taxes	5 877	5 765	5 854	5 944
Dotations et participations	15 165	14 274	14 279	14 278
Autres produits fonctionnement courant	8 561	8 037	8 287	8 401
Produits exceptionnels larges	166	177	177	177
Produits de fonctionnement	77 793	77 215	78 562	79 793
Ev° réelle charges fonctionnement courants	0,1%	-0,4%	-0,1%	0,3%
Charges fonctionnement courant strictes	60 355	61 153	62 174	63 432
Atténuations de produits	2 352	2 351	2 349	2 346
Charges exceptionnelles larges	183	170	145	145
Annuité de dette	8 689	8 580	9 485	10 592
Charges de fonctionnement larges	71 580	72 255	74 153	76 514
Espargne nette	6 213	4 960	4 410	3 279
Recettes investissement hors emprunt	8 639	7 200	6 992	5 485
Dépenses investissement hors capital	19 400	29 457	31 742	24 541
Dépenses investissement hors dette	19 400	29 457	31 742	24 541
Dépenses directes d'équipement	17 537	28 655	30 940	23 739
Fonds de concours	1 061	0	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0
AC Investissement	757	757	757	757
Autres dépenses d'investissement	45	45	45	45
Emprunt	8 000	17 297	20 340	15 776
Variables de pilotage	2024	2025	2026	2027
Ep gestion	14 903	13 540	13 894	13 871
Ep brute	13 353	12 144	12 164	11 750
Encours au 31.12	54 874	64 987	77 572	84 878
Encours 31.12 / Ep brute	4,1	5,4	6,4	7,2
Intérêts	1 549	1 396	1 730	2 121
Capital	7 140	7 184	7 755	8 470
Ch adm gén (011)	16 000	15 825	15 811	16 004
Ch personnel (012)	31 059	31 987	32 946	33 935
Autres ch gestion courante (65)	13 297	13 341	13 417	13 492

Le débat d'orientation budgétaire a été l'occasion de mettre en avant le cadre et les projets qui trouvent leur traduction dans ce budget :

Une ville solidaire et inclusive : 21,683 M€

Solidarités

En matière d'**action sociale de proximité et d'insertion**, la Ville va soutenir et renforcer l'insertion des publics les plus en précarité à travers les actions suivantes :

- la facilitation des parcours d'accès aux droits (orientation vers le droit commun pour le logement et la santé, coordination des interventions sociales pour fluidifier le parcours de l'usager, déploiement d'un portail numérique) ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement (aménagement et rénovation des espaces d'accueil et d'hébergement du CCAS) ;
- le développement d'actions de remobilisation sociale et d'insertion ;
- une coordination renforcée avec les partenaires (actualisation des conventions et des protocoles (EPSM, CHIC, SIAO, CD29, associations d'urgence)).

Des enjeux importants vont porter également sur la réduction de l'absentéisme, plus important que dans les autres secteurs d'activité, et la poursuite des actions de recrutement. De ce point de vue, la fidélisation des agents contractuels est une priorité afin de limiter un recours plus coûteux à l'intérim.

Dans cette année qui marque le 20^{eme} anniversaire de la loi de 2005 **sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »**. La Ville continuera à mobiliser des crédits importants pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments et de ses espaces publics (à l'exemple du théâtre Max Jacob) et conforter le soutien à des actions renforçant l'inclusion (accompagnement dans les clubs sportifs, accès aux activités culturelles, dans les pratiques de danse, au conservatoire).

La Ville montre l'exemple comme employeur quand elle emploie 12 % de personnes reconnus travailleurs handicapés : c'est 6 points au-dessus de l'obligation légale.

Enfance, Education, jeunesse

Notre première exigence est d'offrir dans les écoles et les centres de loisirs (ALSH) de la ville l'environnement d'accueil et d'études le plus favorable aux besoins et à l'épanouissement des enfants.

Les études vont démarrer en 2025 pour l'école Michelet et le centre de loisirs de Creach Gwen.

La végétalisation des cours d'école se poursuit : l'école Jean Monnet sera la 5^e école à bénéficier de ce programme, et la concertation avec la communauté éducative se poursuivra à l'école Jacques Prévert.

La Ville se mobilise également pour renforcer l'offre de projets pédagogiques. Le Projet Éducatif Global de la Ville a permis de créer une nouvelle dynamique d'acteurs, de partenariats et de réalisations. La mise en œuvre du projet EMI (Education aux médias et à l'image) constituera un temps fort de 2025.

Égalité Femmes/Hommes

La Ville soutient les actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

La commission égalité, mise en place au sein de la Ville et de l'agglomération, diffusera un guide de prévention en 2025.

La ville continuera de travailler à une meilleure reconnaissance des femmes dans l'espace public, avec des nouveaux noms de rue qui résonnent au féminin.

La tolérance zéro est un principe face aux discriminations de genre. La ville soutient les associations œuvrant pour les droits des communautés LGBTQIA+.

Une ville dynamique, attractive et participative : 25,74 M €

L'accès aux pratiques sportives

La collectivité s'engage fortement pour l'entretien et la rénovation des équipements sportifs (salles de sport et terrains) et le soutien aux clubs.

Les équipements du terrain de football de Jean Brélivet seront concernés en 2025, pour un montant de 0,35 M€.

Le budget consacré aux sports est maintenu à un haut niveau.

Cette année sera marquée par la livraison du nouveau skate park de Creac'h Gwen (0,606 M€), la poursuite de l'opération d'aménagement de la Cité sportive de Penvillers (0,48M€) et le soutien au Tour de France féminin.

L'étude sur les terrains de grands jeux, lancée fin 2024, se poursuivra, dans l'objectif d'aboutir à un schéma directeur permettant de prioriser et de structurer l'offre pour les années à venir.

L'action culturelle

Les crédits dévolus à la politique culturelle sont maintenus, voire confortés dans le cadre du soutien à des actions émergentes dans le cadre du Fonds Startijenn, créé en 2024.

Les faits marquants de 2025 sont :

- le maintien des aides financières aux acteurs associatifs ;
- la poursuite des travaux de rénovation énergétique du musée des beaux-arts ;
- l'étude préalable à la réouverture du théâtre Max Jacob pour en déterminer les modalités et les coûts de fonctionnement.

La vie associative, la jeunesse et la langue bretonne

La Ville maintient le niveau du soutien à tous ses partenaires (MPT, Maison des Associations, Office public de la langue bretonne...), qui contribuent à enrichir la dynamique territoriale et sociale de la ville.

L'année 2025 va se traduire par l'actualisation des diagnostics de territoires conduits dans le cadre de l'observatoire social et urbain.

L'action des conseillers numériques se poursuit, essentiellement au bénéfice des personnes âgées de plus de 60 ans, des publics précaires et des femmes.

La démocratie de proximité

Le développement de la participation citoyenne à l'élaboration et la construction des politiques publiques est un enjeu fort du mandat.

En 2025, la réalisation des projets lauréats des précédentes campagnes du budget participatif se poursuivra.

De nouveaux projets seront discutés dans le cadre des conseils de quartier, qui mobiliseront l'enveloppe financière spécifique qui leur est dédiés.

Une ville durable : 28,42 M€

Les engagements qui contribuent à préserver la qualité de vie et un environnement favorable aux générations actuelles et futures, sont confortés.

Redessiner Quimper le long de ses rivières

En 2025, les travaux d'aménagement de la ville se poursuivront avec l'engagement de la seconde phase de travaux liés à l'aménagement des quais de l'Odet (5,1 M€) et les premiers travaux nécessaires à la réalisation du projet des Halles du Moulin-au-Duc (0,6 M€).

Parallèlement, les réflexions se poursuivront sur le futur des usages de la place Saint-François et les secteurs de la gare, de l'Hippodrome et de Ty Bos.

Aménager l'espace public

L'aménagement et la gestion du domaine public permettent d'offrir à tous les habitants un cadre de vie de qualité, tant par l'amélioration ou la réfection de voiries, le développement de l'offre d'itinéraires cyclables ou l'éclairage public.

Plusieurs chantiers structurants seront mis en œuvre en 2025 :

- l'élaboration d'un nouveau directeur d'aménagement lumière, en étroite concertation avec les habitants ;
- l'optimisation de l'offre de stationnement, par le déploiement du jalonnement dynamique, les parkings de la grande salle de l'Eau Blanche, et de nouvelles conditions d'utilisation du parking Michel Gloaguen pour mieux répondre aux besoins des salariés et des habitants.

Urbanisme et logement pour tous

La Ville poursuit son objectif de 500 logements par an en moyenne sur le mandat

En 2025, avec l'ensemble des opérateurs, elle fera de nouvelles propositions sur le logement étudiant, l'hébergement des jeunes actifs et les résidences seniors.

Du foncier sera rendu disponible pour permettre l'accueil de nouveaux professionnels de santé, notamment dans le secteur du Moulin des Landes.

Des acquisitions foncières sont inscrites dans le secteur de la gare et la mise en œuvre projet d'aménagement paysager de Kermabeuzen.

Des recettes foncières sont attendues dans le cadre d'une campagne de valorisation du patrimoine immobilier bâti de la Ville. Les autorisations délivrées génèrent également des recettes fiscales grâce à la taxe d'aménagement et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Le nouveau règlement local de publicité se met en œuvre en 2025, avec des règles mieux affirmées pour permettre l'accessibilité des rues du centre-ville aux personnes à mobilité réduite.

Végétalisation, mobilités douces, énergies renouvelables

L'adaptation au changement climatique se traduira en 2025 par la poursuite de la végétalisation de la ville, la promotion des mobilités décarbonées et des projets de développement des énergies renouvelables.

Les projets de végétalisation se poursuivent dans les écoles (Jean Monnet et Jacques Prévert) et l'espace public (square Jean Moulin). La Ville doit conserver sa capacité de production végétale et cette année sera consacrée à la reconstruction des deux serres impactées par la tempête Ciara.

Le plan de paysage, dessinant le futur de Quimper, sera livré cet été.

2025 sera une année d'accélération pour la structuration du réseau cyclable, avec la création d'une piste bidirectionnelle sur le boulevard Dupleix et l'accompagnement de la réalisation de la voie verte. 0,5 M€ seront notamment consacrés à sa mise en lumière.

Le parking du centre technique municipal sera équipé d'ombrières photovoltaïques.

Service public, sécurité et tranquillité publique : 17,96 M€

Les femmes et les hommes du service public.

S'agissant de la politique ressources humaines de la Ville, quatre principaux axes seront développés au cours de l'année 2025.

- la prise en compte des transitions (sociétales, numériques et environnementales) dans l'évolution des organisations et des métiers, ainsi que

- dans l'adoption des politiques en faveur de l'égalité professionnelle et de l'inclusion ;
- le nécessaire développement des compétences et des parcours professionnels compte tenu notamment de l'allongement des carrières (réforme des retraites) : prévention de l'absentéisme, développement de la culture de prévention, poursuite de la formation des agents et des encadrants ;
 - une plus forte attractivité et fidélisation des agents de nos collectivités, notamment par la valorisation des métiers et des agents, le développement d'une marque employeur et également par une politique tenant compte de la qualité de vie et des conditions de travail ;
 - la mobilisation et le développement des ressources humaines avec une plus grande efficience et efficacité en soutien à la stratégie de l'organisation par le partage de la fonction RH.

La sécurité et la tranquillité publique

La police municipale sera renforcée en 2025 avec l'arrivée de deux nouveaux agents. Sa doctrine d'intervention sera enrichie pour conforter le cadre de ses missions de proximité.

Un dispositif de vidéoprotection sera mis en place à la gare.

Les équipes de la tranquillité publique seront mobilisées pour la coordination et le suivi des démarches contribuant à apaiser l'espace public :

- protocole de coopération avec la police nationale ;
- animation du CLSPD et des GPO ;
- plan d'actions de lutte contre les conduites addictives et la toxicomanie ;
- Kemper noz.

Les propositions issues des échanges des deuxièmes Assises de la Sécurité seront mises en œuvre concrètement.

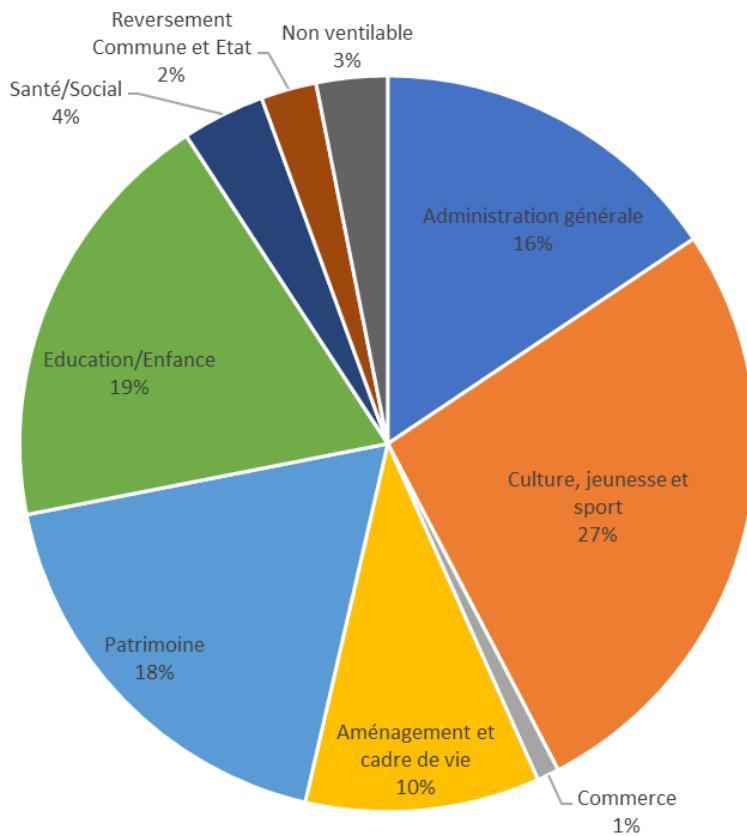
Parmi celles-ci, l'élaboration d'un code de la rue, qui se donne pour ambition de diffuser auprès de la population, les bonnes pratiques de partage de l'espace public, et de lutter contre les incivilités.

Politique d'achats

Utiliser la politique d'achats comme levier de la transition énergétique, avec un SPASER plaçant le respect de l'environnement au cœur des achats de la commune.

La répartition des politiques publiques dans le budget 2025 traduit parfaitement la poursuite de la dynamique mise en œuvre par cette mandature.

Répartition des dépenses nettes par politique publique



I - La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

Budget principal	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
1 - Ressources de fonctionnement	72 407 243	75 012 204	76 233 946	1 221 742	2%
dont dotations d'Etat et subventions	13 827 416	14 176 225	14 298 215	121 990	1%
dont fiscalité locale	51 254 000	53 349 557	54 245 000	895 443	2%
dont DSC	107 000	107 000	107 000	0	0%
dont autres ressources	7 218 827	7 379 422	7 583 731	204 309	3%
2 - Dépenses de fonctionnement hors charges financières	63 082 305	63 852 055	64 441 934	589 879	1%
dont charges de personnel (brutes)	29 240 520	31 248 100	32 184 359	936 259	3%
dont réversement aux communes	1 800 314	2 027 868	2 054 315	26 447	1%
3 - Capacité courante de financement (1+2)	9 824 998	11 160 149	11 792 012	631 863	6%
4 - Frais financiers	1 200 000	1 830 000	1 774 799	-55 201	-3%
5 - Epargne brute (3-4)	8 124 998	9 330 149	10 017 213	687 064	7%
6 - Remboursement capital dette	7 050 000	7 450 000	7 680 000	230 000	3%
7 - Epargne nette	1 074 998	1 880 149	2 337 213	457 064	24%
8 - Subventions d'équipement versées	2 397 385	3 321 748	1 541 598	-1 780 150	-54%
9 - Programme d'investissement	29 552 592	30 459 445	27 914 289	-2 545 156	-8%
10 - Charges d'investissement (8+9)	31 949 977	33 781 193	29 455 887	-4 325 306	-13%
11 - Recettes d'investissement	80 875 089	31 901 044	27 118 674	-4 782 370	-15%
12 - Excédents 1068	0	0	0	0	
13 - Total des financements propres (7+11+12)	31 949 977	33 781 193	29 455 887	-4 325 306	-13%

Le budget primitif 2025 anticipe une hausse limitée des recettes de fonctionnement de + 2 %, en dessous des évolutions observées ces dernières années. Cette évolution résulte principalement de la stabilité de la fiscalité (augmentation des bases de 1,7 %).

Après de nombreuses évolutions du dispositif, il apparaît que la commune ne sera pas concernée cette année par le fonds de réserve dit DILICO instauré par la loi de finances.

Malgré le financement de la hausse du taux de cotisation de la CNRACL (passage de 31,65 % à 34,65 % dès le 1^{er} janvier 2025) et d'obligations contractuelles ou réglementaires (par exemple primes d'assurances), l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de limiter leur progression à 1 %, soit bien en dessous de l'inflation prévisionnelle, tout en maintenant la qualité des services publics rendus à la population.

Ainsi Hors CNRACL, les dépenses de fonctionnement sont à peu près équivalentes à celles de 2024, l'effort d'économies représentant donc l'absorption de l'inflation soit un peu plus d'un million d'euros.

Les frais financiers ajustés s'élèvent à 1,77 M€ pour le budget 2025.

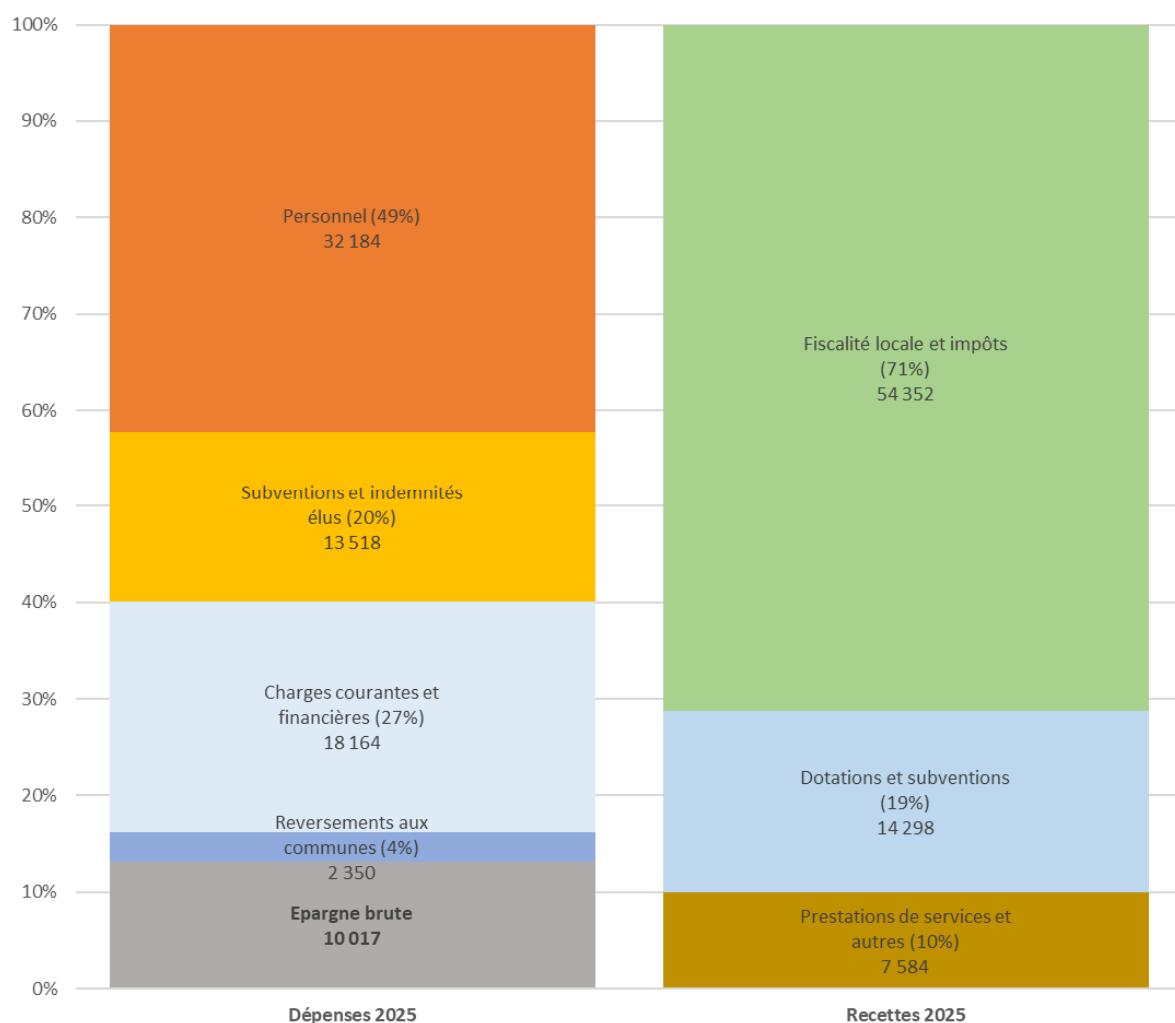
La progression contenue des dépenses associée à une évolution modeste des recettes de fonctionnement fait ressortir une épargne de gestion (capacité courante de financement avant frais financiers) de 11,79 M€ en hausse de 631 K€ et une épargne nette de 2,33 M€, en progression de 457 K€.

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif correspond à la volonté politique de maintenir le cap des investissements et s'inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements plus lissée avec un montant de dépenses réelles hors dette de 29,45 M€.

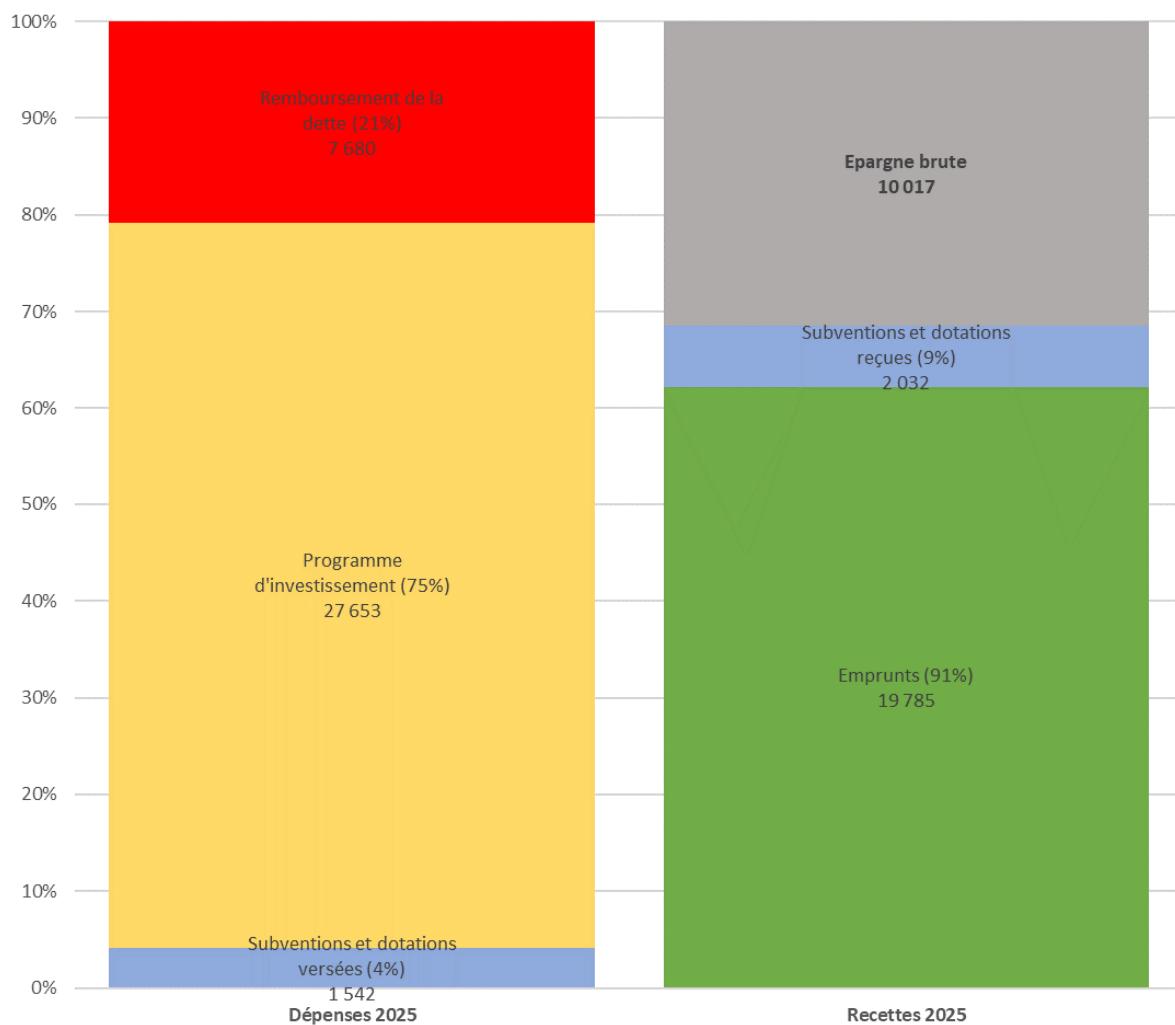
En conséquence, au stade du budget primitif, le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 19,78 M€.

Les histogrammes suivants présentent la structure de l'équilibre général du budget par section et par chapitre. Le budget est équilibré en dépenses et en recettes, les amortissements comptables couverts.

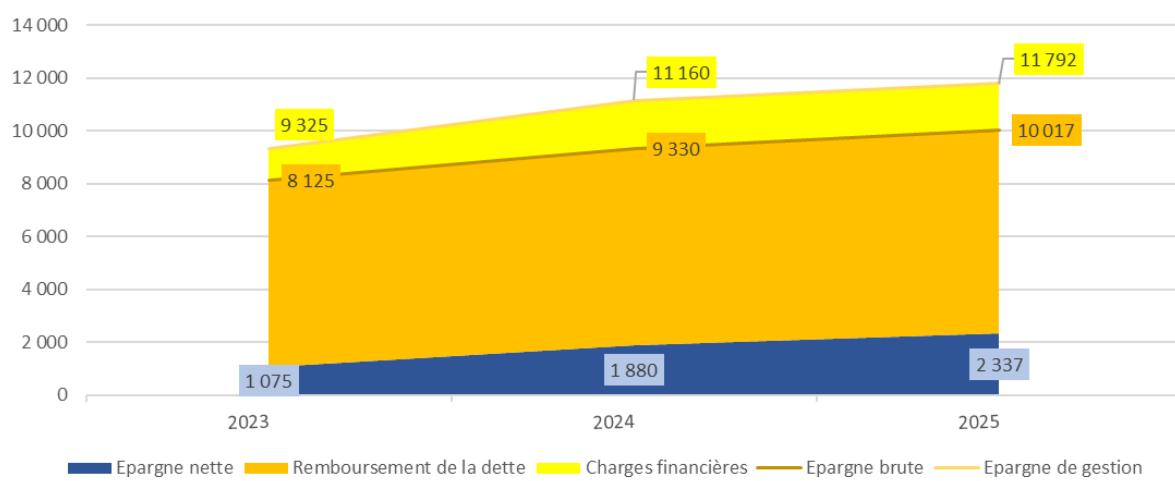
Section de fonctionnement en K€



Section d'investissement en K€



Evolution de l'épargne en K€



II - La section de fonctionnement

Après avoir présenté l'évolution des recettes de fonctionnement, les propositions de plafonds de crédits en dépenses seront détaillées.

A. Les recettes de fonctionnement

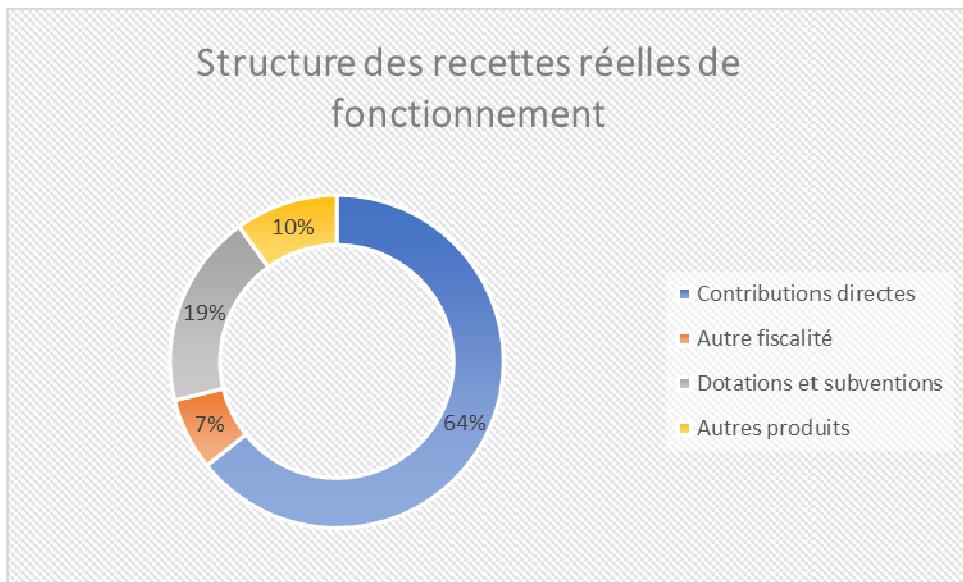
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 76,23 M€ réparties comme suit :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Impôts et taxes	107 000	107 000	107 000	0	0%
Dotation de solidarité communautaire	107 000	107 000	107 000	0	0%
Fiscalité locale	51 254 000	53 349 557	54 245 000	895 443	2%
Impôts directs locaux	46 254 000	48 052 557	48 900 000	847 443	2%
dont taxe d'habitation	1 500 000	1 557 202	1 650 000	92 798	6%
dont taxe foncière (bâti)	44 363 000	46 105 066	46 800 000	694 934	2%
dont taxe foncière (non bâti)	391 000	390 290	450 000	59 710	15%
Autres	0	0	0	0	0%
Taxes additionnelles droits de mutation	2 800 000	2 800 000	2 800 000	0	0%
Taxe consommation finale d'électricité	1 250 000	1 470 000	1 500 000	30 000	2%
Taxes funéraires	0	0	0	0	0%
Droits de place	250 000	310 000	328 000	18 000	6%
Taxes locales sur la publicité extérieure	700 000	717 000	717 000	0	0%
Autres impôts locaux	0	0	0	0	0%
Dotations et subventions	13 827 416	14 176 225	14 298 215	121 990	1%
DGF - Dotation d'intercommunalité	8 056 000	8 070 000	8 050 000	-20 000	0%
DSU - Dotation de solidarité urbaine	1 400 000	1 450 000	1 450 000	0	0%
DNP - Dotation nationale de péréquation	1 250 000	1 300 000	1 150 000	-150 000	-12%
Compensations	1 292 000	1 410 000	1 500 000	90 000	6%
Autres dotations (Etat, régions, Dép, CAF, etc.)	1 829 416	1 946 225	2 148 215	201 990	10%
Autres produits	7 218 827	7 379 422	7 583 731	204 309	3%
Prestations de services	5 836 880	5 876 535	6 329 374	452 839	8%
dont droits de stationnement	1 040 000	1 160 000	1 145 000	-15 000	-1%
dont redevances d'occupation du domaine public	394 361	431 187	376 393	-54 794	-13%
dont forfait de post-stationnement	180 000	190 000	220 000	30 000	16%
dont droit à services scolaires et périscolaires	1 432 000	1 479 000	1 596 557	117 557	8%
dont droit à service enfance (centre de loisirs)	580 000	597 400	736 504	139 104	23%
dont droit à service culturel	186 000	166 000	16 000	-150 000	-90%
dont remboursement frais	1 608 387	1 365 924	1 783 456	417 542	31%
Autres produits de gestion courante	564 727	776 547	682 357	-94 190	-12%
Atténuations de charges	612 220	726 340	552 000	-174 340	-24%
Produits financiers	0	0	0	0	0%
Produits exceptionnels	205 000	0	20 000	20 000	
Reprises de provisions	0	0	0	0	
Recettes de fonctionnement	72 407 243	75 012 204	76 233 946	1 221 742	2%

Le BP prévoit une progression des recettes de fonctionnement de 1,22 M€, soit une hausse limitée à 2 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte des facteurs suivants :

- la fiscalité directe locale progresse de façon limitée avec une revalorisation des bases de TF (ménages) de 1,7 % par rapport à 2024 ainsi qu'une dynamique des bases de 0,3 % tandis que les recettes de fiscalité indirecte, sont stables (5,3 M€) et notamment les droits de mutation à 2,8 M€ ;
- en 2025, les dotations et participation sont en légère hausse (+ 1 %) malgré une DGF et une DNP en recul (- 170 K€) ;
- les produits des services publics et des redevances progressent d'environ 1 % avec certains tarifs relevés.

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est identique à celle de 2024 avec 64 % financés par les contributions directes et 19 % par les dotations et subventions.



1. Le produit de la fiscalité locale directe (48,9 M€)

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Fiscalité locale	51 254 000	53 349 557	54 245 000	895 443	2%
Impôts directs locaux	46 254 000	48 052 557	48 900 000	847 443	2%
dont taxe d'habitation	1 500 000	1 557 202	1 650 000	92 798	6%
dont taxe foncière (bâti)	44 363 000	46 105 066	46 800 000	694 934	2%
dont taxe foncière (non bâti)	391 000	390 290	450 000	59 710	15%

La fiscalité directe locale se réduit désormais à la taxe foncière, seule composante de cette fiscalité depuis la suppression de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires) et le transfert à la commune de la part départementale.

Le produit des contributions directes passe de 48,05 M€ à 48,9 M€ soit une augmentation de 2 %.

Le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties inscrit au budget primitif 2025 s'élève à 47,25 M€ et intègre :

- une revalorisation forfaitaire des bases de 1,7 % pour les locaux d'habitation selon la loi de finances adoptée début février 2025 ;
- une croissance physique projetée des bases de 0,3 % pour les locaux d'habitation ainsi que les locaux industriels et commerciaux ;
- Il est à noter que la révision sexennale des locaux professionnels, repoussée depuis 2023 est encore ajournée à 2026.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a fait l'objet de corrections sur les bases déclarées en 2024 dans le cadre des travaux réalisés par la DGFIP (GMBI).

Le BP 2025 prévoit une hausse des bases de 1,7 % par rapport aux bases corrigées de l'exercice 2024.

Enfin, il convient de noter que **les taux de fiscalité n'évoluent pas en 2025 :**

- taxe d'habitation : 20,01 % ;
- foncier bâti : 37,2 % ;
- foncier non-bâti : 64,88 %.

2. Le produit de la fiscalité indirecte et les autres taxes locales (5,34 M€)

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Taxes additionnelles droits de mutation	2 800 000	2 800 000	2 800 000	0	0%
Taxe consommation finale d'électricité	1 250 000	1 470 000	1 500 000	30 000	2%
Taxes funéraires	0	0	0	0	0
Droits de place	250 000	310 000	328 000	18 000	6%
Taxes locales sur la publicité extérieure	700 000	717 000	717 000	0	0%

Le produit de la **fiscalité indirecte** est relativement stable avec une variation de + 0,91 % pour un montant global de 5,34 M€.

Le produit des droits de mutation (DMTO) est évalué à 2 800 000 M€ en 2025. Malgré une diminution constatée entre 2023 et le compte administratif prévisionnel 2024 (- 270K€), le maintien à hauteur de 2,8 M€ au BP 025 semble une hypothèse raisonnable.

De plus, la baisse du niveau de l'inflation conjuguée à une diminution attendue des taux de crédit à l'habitat pourrait entraîner un rebond du volume des transactions immobilières en 2025.

Le produit de l'accise sur l'électricité est attendu en hausse de +2% en 2025 par rapport au budget primitif 2024. A compter de 2024, ce produit évolue chaque année en fonction de l'inflation et de la variation de la consommation d'électricité sur le territoire de la commune.

Concernant les **droits de place**, la hausse de 6 % s'explique par une progression des tarifs et la création du marché de plein air à Penhars (recettes en année pleine).

Les prévisions relatives à **la taxe locale sur la publicité extérieure** sont stables de BP à BP (717 K€).

3. Les dotations et subventions (14,29 M€)

Chapitre 74.

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Dotations et subventions	13 827 416	14 176 225	14 298 215	121 990	1%
DGF - Dotation d'intercommunalité	8 056 000	8 070 000	8 050 000	-20 000	0%
DSU - Dotation de solidarité urbaine	1 400 000	1 450 000	1 450 000	0	0%
DNP - Dotation nationale de péréquation	1 250 000	1 300 000	1 150 000	-150 000	-12%
Compensations	1 292 000	1 410 000	1 500 000	90 000	6%
Autres dotations (Etat, régions, Dép, CAF, etc.)	1 829 416	1 946 225	2 148 215	201 990	10%

Ce chapitre augmente de 121 K€, soit + 1 %.

Les produits des dotations sont prévus en diminution (- 170 K€) et correspond essentiellement à la baisse de la dotation nationale de péréquation (- 12 %).

S'agissant des compensations fiscales, dont celles portant sur les exonérations de taxes foncières mise en place par la loi de finances 2021, elles sont estimées à 115 M€ pour 2025.

Sur le chapitre des subventions, le montant prévisionnel est en hausse (+ 10 %). Elle s'explique notamment par les participations liées au politique de l'enfance et de l'éducation (+ 141 K€) ajustées aux réalisations 2024.

Les recherches de financement supplémentaires restent un objectif constant pour la collectivité.

4. Les produits des services et autres recettes (6,33 M€)

Chapitre 70

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Prestations de services	5 836 880	5 876 535	6 329 374	452 839	8%
dont droits de stationnement	1 040 000	1 160 000	1 145 000	-15 000	-1%
dont redevances d'occupation du domaine public	394 361	431 187	376 393	-54 794	-13%
dont forfait de post-stationnement	180 000	190 000	220 000	30 000	16%
dont droit services scolaires et périscolaires	1 432 000	1 479 000	1 596 557	117 557	8%
dont droit service enfance (centre de loisirs)	580 000	597 400	736 504	139 104	23%
dont droit service culturel	186 000	166 000	16 000	-150 000	-90%
dont remboursement frais	1 608 387	1 365 924	1 783 466	417 542	31%

Les prestations de services, dont les participations des usagers connaissent une augmentation en raison de l'évolution des tarifs votés pour 2025, notamment pour les accueils périscolaires et extrascolaires (hors les 3 premières tranches).

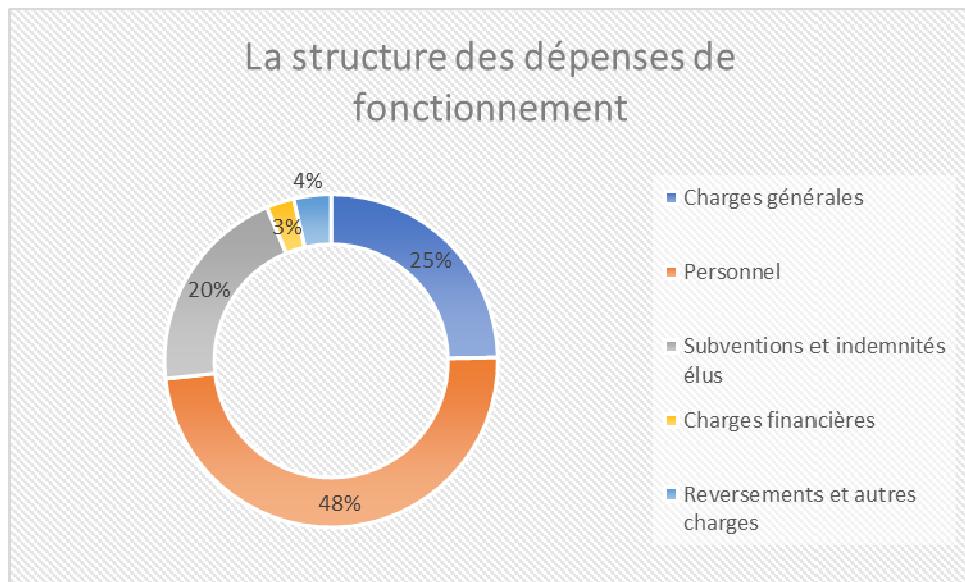
Parallèlement, il faut signaler l'absence de recettes pour le musée des beaux-arts fermé pour rénovation énergétique toute l'année 2025.

Les refacturations de frais de gestion aux budgets annexes et aux autres collectivités affichent une augmentation de + 417 K€, cette hausse s'explique en grande partie par l'évolution des charges de personnel et des frais de gestion affectés (+ 273 K€), ainsi que par la refacturation à QBO des frais liés à l'entretien des ZAE achevées non prévue au BP 2024 (+ 122 K€).

B . Les dépenses de fonctionnement

Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 66,21 M€ et se décomposent comme suit :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Charges générales	18 314 893	16 587 450	16 340 886	-246 564	-1%
Personnel	29 240 520	31 248 100	32 184 359	936 259	3%
Subventions et indemnités élus	13 219 378	13 655 737	13 518 490	-137 247	-1%
Charges financières	1 200 000	1 830 000	1 774 799	-55 201	-3%
Autres charges	255 000	59 000	48 500	-10 500	-18%
Reversements	2 052 514	2 301 768	2 349 699	47 931	2%
Dépenses de fonctionnement	64 282 305	65 682 055	66 216 733	534 678	1%



Le budget 2025 de la ville affiche une augmentation de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Malgré des efforts de maîtrise dans plusieurs domaines, certains postes subissent des hausses comme les charges de personnel ou encore les primes d'assurances.

La masse salariale connaît une hausse de 3 % et prend en compte le GVT, la création des deux derniers postes de la police municipale et l'augmentation de 3 points du taux de contribution à la caisse de retraite des fonctionnaires votée dans la loi de finances de 2025, une augmentation de 12 points est prévue sur 4 ans.

En matière de subvention, le soutien de la collectivité reste identique à celui de 2024.

1.Les charges à caractère général :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Charges générales	18 314 893	16 587 450	16 340 886	-246 564	-1%
dont combustibles et carburants	475 000	500 000	500 000	0	0%
dont achats de prestations de services	2 758 875	2 693 025	2 787 925	94 900	4%
dont énergies - Electricité et gaz	4 779 354	2 904 950	2 556 255	-348 695	-12%
dont locations immobilières	675 929	621 652	668 185	46 533	7%
dont locations mobilières	272 180	292 250	245 150	-47 100	-16%
dont entretien et maintenance	1 551 980	1 706 070	1 838 880	132 810	8%
dont primes d'assurances	322 797	295 797	465 797	170 000	57%
dont honoraires	289 434	332 237	369 187	36 950	11%
dont frais de télécommunications	96 860	96 860	104 860	8 000	8%
dont frais de nettoyage des locaux	667 810	740 840	719 480	-21 360	-3%
dont service informatique communautaire	621 847	90 793	111 000	20 207	22%
dont taxes foncières	212 140	209 406	216 425	7 019	3%

Hors combustibles et énergie en diminution (- 12 %), le chapitre 011 affiche une hausse de 1 % ce qui induit une prise en charge de l'absorption de l'inflation (+ 1,7 %) et des révisions contractuelles et la hausse non maîtrisée des primes assurances.

En effet avec **une hausse de plus de 57 % des primes assurance**, la ville de Quimper comme l'ensemble des collectivités locales connaît des difficultés grandissantes pour s'assurer auprès des compagnies d'assurance et garantir des conditions d'assurances acceptables. Un seul acteur majeur occupe aujourd'hui le segment des assurances des collectivités territoriales, ne permettant pas une mise en concurrence réelle et la multiplication des événements climatiques durcissent les conditions de garantie et augmentent le montant des cotisations.

Les contrats d'entretien et de maintenance continuent à progresser en raison de l'impact à la hausse des révisions de prix et la prise en charge de nouveaux espaces et équipements comme le secteur du PEM.

Les honoraires, dans la grande majorité en baisse, affichent une hausse en raison de 2 facteurs :

- l'ouverture du théâtre Max Jacob et l'inscription de la rémunération des intermittents et des entreprises de sécurité à hauteur du BP 2023 (+ 39 K€) ;
- l'organisation des expositions du "musée hors-les-murs" pendant sa fermeture (+ 87 K€).

Enfin les prestations informatiques facturées par l'agglomération évoluent de manière significatives (+ 20 K€), cette augmentation s'explique essentiellement par un ajustement de la facturation couplée à la réfaction sur l'attribution de compensation.

Ces dépenses à caractère général sont contenues par des économies réalisées sur les autres postes de dépenses, que ce soit au travers les locations mobilières ou l'énergie. Le plan de sobriété mise en place par la collectivité et la baisse des coûts d'électricité permettent de prévoir une diminution de 102 K€ pour l'éclairage public et de 245 K€ pour les bâtiments publics.

Des efforts significatifs ont été réalisées en matière d'honoraires (- 40 K€) comme les audits juridiques et financiers et autres observatoires qui seront menés dans la mesure du possible en interne.

La maîtrise de ce poste est essentielle pour garantir l'équilibre budgétaire. Les directions poursuivent leur travail de recherche d'économies et de pistes d'optimisation tout en garantissant le maintien d'un service public de qualité.

2. Les charges de personnel

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Personnel	29 240 520	31 248 100	32 184 359	936 259	3%
dont personnel 100% VQ	26 840 520	28 185 100	28 805 591	620 491	2%
dont solde 60/40 admin commune QBO	2 400 000	3 063 000	3 378 768	315 768	10%

L'évolution des crédits en matière de personnel s'élève à + 936 K€, soit + 3 %, elle prend en compte les éléments suivants :

- l'évolution liée aux déroulements de carrières des agents (GVT interne) : + 1,34% ;
- l'évolution des charges patronales, notamment l'augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL fixée par décret le 30 janvier 2025 qui passe de 31,65 % à 34,65 % en 2025 pour atteindre 43,65 % en 2028, soit pour 2025 une augmentation de 489 K€ hors administration commune.

Les deux derniers postes de policiers municipaux supplémentaires sont prévus d'être ouverts en 2025 conformément aux engagements du projet du mandat.

Il convient d'ajouter une évolution de 340 K€ de la facture de l'administration commune à ce tableau d'évolution.

Ce niveau d'évolution de 3 % impliquera une gestion fine de la masse salariale tout au long de l'année, le niveau réel de progression toute chose égale par ailleurs se situant mécaniquement plutôt autour de 4,5 %, conduisant à économiser environ 120 mois de salaire.

3. Les concours et subventions :

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Subventions et indemnités élus	13 219 378	13 655 737	13 518 490	-137 247	-1%
dont CCAS	3 015 500	3 015 500	3 015 500	0	0%
dont caisse des écoles	333 600	348 600	348 600	0	0%
dont subventions aux associations	9 159 000	9 185 859	9 108 365	-77 494	-1%
dont subventions aux budgets annexes		200 000	200 000	0	0%
dont indemnités et frais élus	557 900	574 400	593 900	19 500	3%

Ce chapitre affiche une légère diminution de 137 K€ soit une variation de - 1 %.

Les principales variations s'expliquent de la manière suivante :

- les indemnités et charges d'élus augmentent de 19 500 € en raison d'une revalorisation des indemnités intervenue le 1^{er} janvier 2024 mais non prise en compte au BP 2024 ;
- une subvention de 200 K€ au budget annexe « zones d'habitat » nécessaire à l'équilibre de l'opération « îlot de la Tour d'Auvergne » non finalisée en 2024 et donc reconduite en 2025 ;
- les subventions aux associations sont stables, seules les subventions aux écoles sous contrat d'association connaissent une diminution de l'inscription en lien avec le niveau des effectifs constatés ;
- une subvention également identique au CCAS.

Pour rappel, depuis le passage à la M57, les dépenses exceptionnelles sont imputées au chapitre 65 « charges de gestion courantes », le montant inscrit est en diminution par rapport au BP 2024 (- 110 K€).

Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux opérations d'assurance. De nombreux sinistres n'étant plus couverts, les dépenses sont imputées directement dans les charges à caractère général. Les recettes liées aux remboursements des remboursements sont également diminuées de 110 K€.

4. Les charges exceptionnelles (48,5 K€)

Ce chapitre ne porte plus que sur des crédits d'annulation de titres des années antérieures Son montant est fixé à 48,5 K€ pour le budget 2025.

5. Les reversements / atténuations de produits (2 349 K€)

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Reversements	2 052 514	2 301 768	2 349 699	47 931	2%
Attributions de compensation	1 800 314	2 027 868	2 054 315	26 447	1%
Autres reversements	252 200	273 900	295 384	21 484	8%

Ce chapitre intègre les crédits nécessaires au versement de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (295 K€).

Il comporte également l'attribution de compensation que la commune de Quimper verse à l'EPCI.

Cette dernière évolue très légèrement en 2025 (+ 27 K€) en raison de l'adoption d'une réfaction partielle de l'attribution de compensation pour le paiement des frais informatiques facturés par le service commun informatique. Son montant s'élève à 2 054 K€.

I. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Emprunts	7 050 000	7 450 000	7 680 000	230 000	3%
Dotations et fonds divers (FCTVA)	0	0	0	0	
Subventions d'équipement versées	2 397 385	3 321 748	1 541 598	-1 780 150	-54%
Immobilisations incorporelles	3 316 724	1 918 648	1 530 600	-388 048	-20%
Immobilisations corporelles	5 276 254	3 248 847	2 983 800	-265 047	-8%
Travaux en cours	20 714 214	24 988 550	23 096 489	-1 892 061	-8%
Immobilisations financières	43 400	43 400	43 400	0	0%
Opérations pour compte de tiers	202 000	260 000	260 000	0	0%
Dépenses d'investissement	38 999 977	41 231 193	37 135 887	-4 095 306	-10%

Les dépenses d'investissement hors dette diminuent de plus de 12,8 % (- 10 % y compris la dette). Cela résulte d'une nécessité d'un lissage des opérations d'investissement afin d'inscrire les investissements à hauteur des capacités financières.

En 2025, les investissements majeurs sont la rénovation énergétique du musée des beaux-arts, la fin de la rénovation du théâtre Max Jacob, le réaménagement des quais de l'Odet et la création d'un Skate parc.

Il est à noter que 600 K€ de crédits sont reportés de 2024 à 2025 pour les études et la construction des halles gourmandes.

En parallèle, la ville continue à investir dans la préservation de son patrimoine en conservant des enveloppes récurrentes sur la rénovation de ses bâtiments publics et de la voirie, l'entretien de ses espaces boisés et l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement lumière.

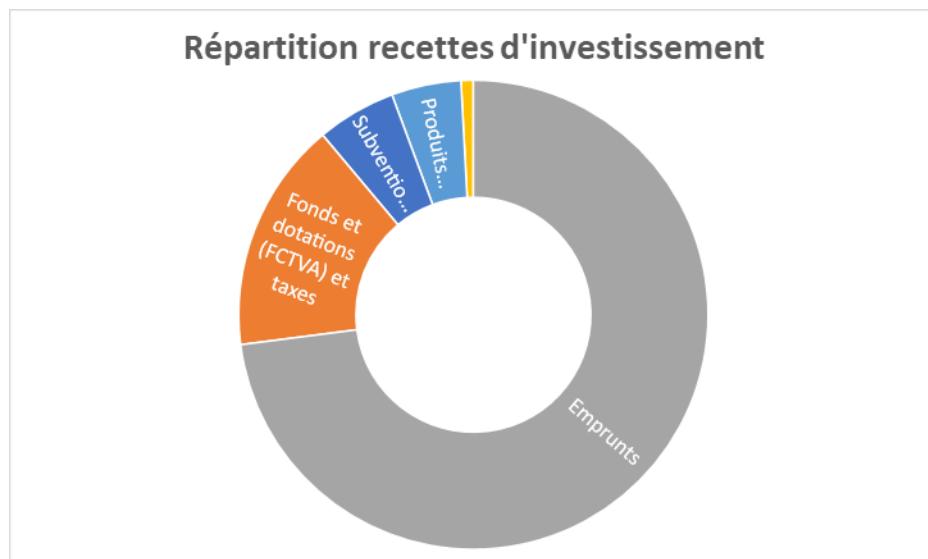
Par ailleurs la commune poursuit ses différents programmes pour l'amélioration des conditions de vie de ses habitants : végétalisation des écoles, poursuite de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, aménagement de vestiaires au stade Brélivet, extension de la vidéo-protection sur le secteur du PEM...

Le tableau ci-dessous liste les investissements des principaux investissements (> 100K€) par politique publique :

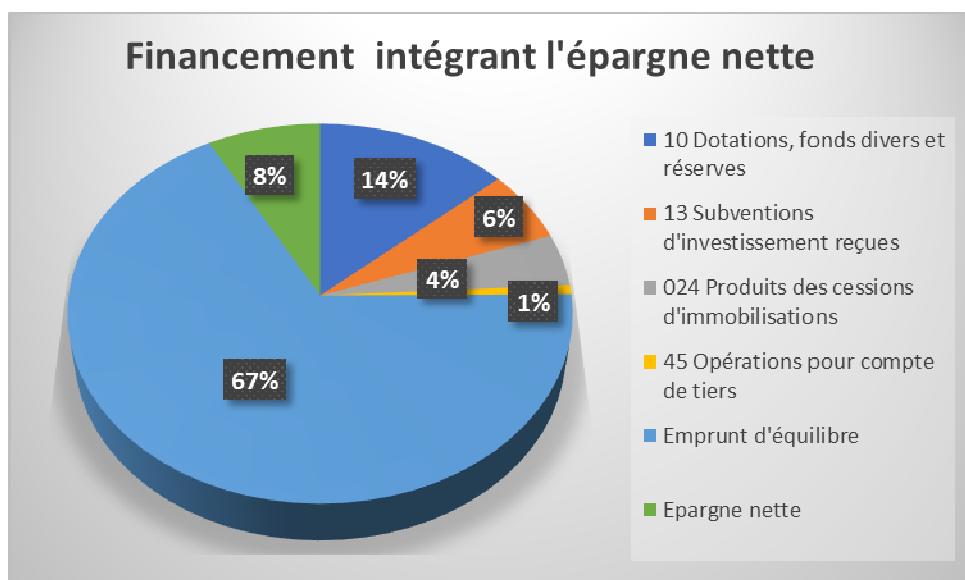
Opérations	Montant
Action économique	600 000
REALISATION DES HALLES GOURMANDES	600 000
Aménagement des territoires et habitat	2 461 000
ECLAIRAGE PUBLIC	1 150 000
MISE EN LUMIERE VOIE VERTE QUIMPER-TI LIPIG	500 000
ENFOUSSEMENT RESEAUX EDF PTT	286 000
ETUDES ET SONDAGES VOIRIE	230 000
AMENAGEMENT PEUPLEMENT D'ARBRES	185 000
MATERIEL ESPACES VERTS	110 000
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	9 224 100
RENOVATION DU THEATRE MAX JACOB	3 735 500
AMENAGEMENT MUSEE DES BEAUX ARTS	2 810 000
AMENAGEMENT SKATE PARK	606 800
CITE SPORTIVE PENVILLERS	480 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE HANDICAPES VILLE	420 000
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	361 200
TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE J.BRELIVET	350 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	200 000
MONUMENTS HISTORIQUES	150 000
ETUDES POUR PROJETS BATIMENT	110 600
Enseignement	1 432 539
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	1 160 539
MOBILIER ET MATERIEL POUR LES CANTINES	137 000
VEGETALISATION COURS ECOLES	135 000
Sécurité	440 000
INSTALLATION VIDEOPROTECTION	300 000
TRAVAUX D'OFFICE / OPAH-RU	140 000
Services généraux	3 300 800
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	610 800
ACQUISITIONS DE VEHICULES	870 000
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	800 000
LOCAUX JARDINIERES	390 000
MATERIEL INFORMATIQUE	280 000
DEMOLITIONS DIVERSES	220 000
TRAVAUX DIVERS DANS CIMETIERES	130 000
Voirie communale	8 740 000
ETUDES ET SONDAGES VOIRIE	275 000
AMENAGEMENT QUAIS DE L'ODET	5 100 000
TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART	1 155 000
TRAVAUX RENFORCEMENT CHAUSSEES	1 000 000
SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	560 000
ACQUISITION DE TERRAINS VOIRIE	150 000
SECURISATION ABORDS DES ECOLES	150 000
GROSSES REPARATIONS VOIRIE	126 000
SIGNALISATION LUMINEUSE	120 000
AMENAGEMENT VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	104 000

B. Le financement de l'investissement

Budget général	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Subventions reçues	4 337 496	2 451 600	1 482 000	-969 600	-40%
Amendes de police	320 000	320 000	320 000	0	0%
Fonds et dotations (FCTVA)	2 300 000	3 900 000	3 450 000	-450 000	-12%
Taxe d'aménagement	650 000	650 000	550 000	-100 000	-15%
Emprunts	21 561 043	23 605 304	19 785 174	-3 820 130	-16%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0	0	0	0%
Immobilisations financières	1 500	1 500	1 500	0	0%
Opérations pour compte de tiers	202 000	372 640	230 000	-142 640	-38%
Autres	0	0	0	0	0%
Produits des cessions d'immobilisations	1 503 000	600 000	1 300 000		
Recettes d'investissement	30 875 039	31 901 044	27 118 674	-4 782 370	-15%



Au stade du budget primitif, l'épargne nette finance 8 % des dépenses d'investissement et l'emprunt d'équilibre 67 % soit un montant de 18,78 M€.



1. Les ressources propres

Les subventions (1,482 M€) :

Les subventions prévues proviennent de divers financeurs (État, région, département, UE...) sur des projets d'investissement.

Sur l'exercice 2025, on retrouve notamment les subventions obtenues dans le cadre du développement des voies de mobilité active comme **l'aménagement des quais de l'Odet** (760 K€), **l'aménagement des pistes cyclables** (285 K€), le financement par Citeo **des équipements de salubrité publique** (187 K€) ou enfin les subventions pour **la réalisation d'un skate park à Créac'h Gwen** (100 K€).

Les dotations et FCTVA :

Ce montant comprend la prévision du fonds de compensation de la TVA à hauteur de 3,45 M€ en baisse de 343 K€ de BP à BP. Cette inscription est la traduction du niveau des investissements constatés sur l'exercice de référence. Le taux de 16,404 % reste inchangé.

Le produit de la taxe d'aménagement est revu à la baisse à 550 K€ (- 100 K€ par rapport au BP 2024).

Le produit des amendes de police est stable à 320 K€.

Les cessions d'immobilisation sont prévues pour 1,3 M€.

Sont citées ici, à titre principal, la vente du site de Kerjéquel à QBO et la vente pour un projet d'habitat social des terrains à Kerdaniel.

2. L'emprunt

Déduction faite des ressources propres, y compris l'épargne nette, le besoin de financement restant qui correspond à l'emprunt d'équilibre s'élève à 19,78 M€ soit 67 % des dépenses d'investissement.

Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

IV. L'endettement

L'encours de dette au 31 décembre 2024 atteint les 54,74 M€. Cet encours est majoritairement à taux fixe (91 %) et se répartit entre 9 prêteurs.

Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

Encours **54 740 585,70**

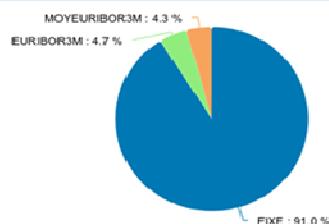
Taux actuel * **2,73%**

Nombre d'emprunts * **25**

Taux moyen de l'exercice **2,72%**

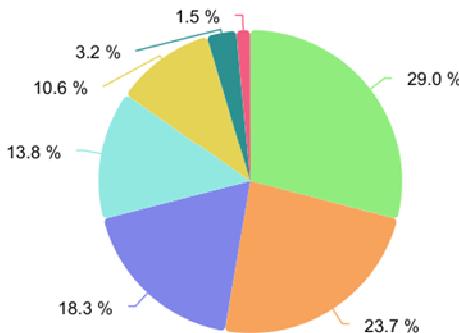
* tirages futurs compris

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	20	49 832 2010	91,03%	7 340 750,74	83,19%
EURIBOR3M	3	2 580 836,43	4,71%	845 077,08	9,58%
MOYEURIBOR3M	2	2 327 548,18	4,25%	638 708,88	7,24%
TOTAL	25	54 740 585,70		8 824 536,70	

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
La Banque Postale	-	29,02	16 888 337,69
AFL	-	23,69	12 966 666,68
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	-	18,28	10 007 238,32
Caisse d'Epargne	-	13,78	7 544 465,59
Caisse Régionale de Crédit Agricole	-	10,58	5 794 214,82
Société Générale	-	3,6	1 726 964,39
Autres	-	1,48	812 698,21
TOTAL			54 740 585,70

En 2025, l'encours de dette projeté au 31 décembre **devrait atteindre près de 66,84 M€.**

Dette	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
En-cours de dette au 31/12/N-1	46 680 012	54 014 465	54 740 586	726 121	1%
Nouvel emprunt	21 561 043	23 605 304	19 785 174	-3 820 130	-16%
Remboursement	7 050 000	7 450 000	7 680 000	230 000	3%
Variation de la dette	14 511 043	16 155 304	12 105 174	-4 050 130	-25%
En-cours de dette au 31/12/N	61 191 055	70 169 769	66 845 760	-3 324 009	-5%

L'annuité de la dette estimée pour l'exercice 2025 s'élève à 9,46 M€ en augmentation du fait de la mobilisation des nouveaux emprunts en 2024 et 2025.

Le capital à rembourser en 2025 est de 7,68 M€ (incluant la levée d'une partie de l'emprunt d'équilibre).

Les frais financiers s'élèvent à 1,775 K€ (Intérêts Courus Non Echus compris). Ils sont en légère baisse En raison du niveau d'emprunt 2024 moins important que prévu et de la baisse des taux d'intérêts, les charges d'intérêts sont stables sur 2025.

Par conséquent, les conditions de financement de la ville de Quimper sont assurées.

La capacité de désendettement de la ville de Quimper au stade du budget primitif 2025 est à 6,67 ans. L'orientation est de maintenir un niveau d'endettement à un plafond de 8 ans, notre ville se situant fort heureusement à un niveau très correct par rapport aux villes de même strate.



Les budgets annexes

A. Budget annexe des zones d'habitat

Zones d'habitat	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	1 000 000	296 437	332 437	36 000	12%
Fiscalité	0	0	0	0	0
Subventions	0	400 000	400 000	0	0%
Autres recettes	400 000	200 000	200 000	0	0%
Total recettes fonctionnement	1 400 000	896 437	932 437	36 000	4%
Charges générales	1 452 050	1 065 334	203 334	-862 000	-81%
Personnel	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0
Total dépenses fonctionnement	1 452 050	1 065 334	203 334	-862 000	-81%
Solde investissement	-52 050	-168 897	729 103	898 000	-532%
Recours à l'emprunt	52 050	168 897	0	-168 897	-100%

En dépenses :

203 K€ de crédits sont prévus au titre d'acquisitions foncières dans le cadre des projets d'aménagement de Lineostic, Ty Bos 2 et de l'Ilot de la Tour d'Auvergne non finalisé en 2024.

En recettes :

Les recettes sont liées à des cessions sur la zone de Linéostic (132 K€). Quant à l'opération OPAH-RU « îlot de la Tour d'Auvergne », elle est équilibrée par la vente des terrains, les subventions fonds friches et la participation du budget principal à hauteur de 200 K€.

B. Budget annexe des locations et camping municipal

Locations et camping	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	60 000	80 000	80 000	0	0%
Fiscalité	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0
Autres recettes	463 700	459 140	459 138	-2	0%
Total recettes fonctionnement	523 700	539 140	539 138	-2	0%
Charges générales	212 911	219 105	256 202	37 097	17%
Personnel	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0
Autres dépenses	2 000	3 000	3 000	0	0%
Total dépenses fonctionnement	214 911	222 105	259 202	37 097	17%
Epargne brute	308 789	317 035	279 936	-37 099	-12%
Subventions	0	0	25 000	25 000	
Autre recettes	5 000	5 000	5 000	0	0%
Total recettes d'investissement	5 000	5 000	30 000	25 000	500%
Fonds de concours	0	0	0	0	0
Autres investissements	239 500	317 035	304 936	-12 099	-4%
Total dépenses investissement	239 500	317 035	304 936	-12 099	-4%

Ce budget inclut les locations de bâtiments soumises à TVA notamment le théâtre de Cornouaille et le bâtiment RBO ainsi que la gestion du camping municipal.

Le montant de la location du théâtre s'élève à 402 K€ HT tandis que l'autre bâtiment géré par ce budget est celui occupé par Radio France à Créac'h Gwen.

Les recettes du camping sont estimées à 80 K€ HT.

Les dépenses d'investissements concernent la poursuite des travaux de sécurité électriques au camping municipal (80 K€), des travaux d'entretien et d'accessibilité sur le théâtre de Cornouaille (115 K€) et des acquisitions de matériel au théâtre et au camping (110 K€).

C. Budget annexe des parkings en ouvrage

Parkings en ouvrage	2023	2024	2025	2025/2024 €	2025/2024 %
Recettes commerciales	804 200	835 000	930 000	95 000	11%
Fiscalité	0	0	0	0	
Subventions	0	0	0	0	
Autres recettes	10 000	10 000	10 000	0	0%
Total recettes fonctionnement	814 200	845 000	940 000	95 000	11%
Charges générales	647 772	613 825	759 383	145 558	24%
Personnel	0	0	0	0	
Charges financières	0	0	0	0	
Autres dépenses	10 000	10 000	10 000	0	0%
Total dépenses fonctionnement	657 772	623 825	769 383	145 558	23%
Epargne nette	156 428	221 175	170 617	-50 558	-23%
Subventions	0	0	0	0	
Autre recettes	0	0	0	0	
Total recettes d'investissement	0	0	0	0	
Fonds de concours	0	0	0	0	
Autres investissements	448 900	147 000	856 000	709 000	482%
Total dépenses investissement	448 900	147 000	856 000	709 000	482%

Le budget des parkings en ouvrage recoupe les différents parkings exploités en régie par la commune (parkings : du Steir, Théodore Le Hars, De Lattro de Tassigny, du théâtre de Cornouaille, de la Tour d'Auvergne). Ce budget évoluera avec les travaux et la mise en service au premier trimestre 2025 du parking situé devant la salle Michel Gloaguen.

Les recettes prévisionnelles des parkings sont ajustées au vu des recettes constatées en 2024, en intégrant le nouveau parking devant la salle Michel Gloaguen et la nouvelle grille tarifaire 2025 (+ 11 %). A noter que les 12 premières heures sont gratuites pour le parking M. Gloaguen afin d'offrir des solutions aux salariés exerçant en centre-ville ainsi qu'aux usagers quotidiens du train.

En investissement, des travaux d'étanchéité de la toiture du parking Théodore Le Hars sont prévus par la co-propriété (+ 460 K€) et l'acquisition de matériels notamment pour la mise en service du parking Michel Gloaguen (373 K€)

Les amortissements et les opérations d'ordre étant couverts, l'équilibre général du budget principal est réalisé en maintenant les taux de fiscalité au niveau de ceux de l'année 2024.

Après avoir délibéré (1 abstention ; 47 suffrages exprimés dont 10 voix contre et 37 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2025 de la commune de Quimper.

Débats relatifs au rapport n°3 :

Mme Assih : « Certains pourraient effectivement penser que cette présentation était un peu longue, mais elle était néanmoins pédagogique, précise et transparente. Merci pour cet exercice, qui n'est pas facile.

Je suppose qu'il y a des demandes d'intervention : Doriane Meunier, Claire Lévry-Gérard, Nabila Prigent et Matthieu Stervinou, puis je ferai un deuxième tour de parole à l'issue des quatre interventions. »

Mme Meunier : « J'aurais quelques questions suite à cette présentation très claire et très complète de la part de mon collègue.

Combien vont coûter les caméras en prévision au niveau de la gare ? Y aura-t-il quelqu'un derrière ? En effet, nous savons pertinemment que des caméras sans personne derrière ne servent à rien.

Par ailleurs, dans quelle rubrique retrouvons-nous les frais d'entretien des complexes sportifs existants, notamment les piscines ?

Enfin, avez-vous chiffré l'entretien de la plateforme Pôle multimodal ?

Merci, Madame la Maire. »

Mme Assih : « La deuxième question ne sera pas traitée ce soir puisque l'entretien des équipements de piscine est une compétence de l'Agglomération, mais Philippe Broudeur peut intervenir rapidement sur les caméras. »

M. Broudeur : « Depuis la création de la police municipale, il est prévu un centre de supervision urbain, donc il y a des personnes derrière les caméras. Néanmoins, je rappelle que 80 % des 300 000 euros sont demandés à l'État. En revanche, ce qui est sûr, c'est que lorsque je suis allé à Paris, Monsieur Darmanin, le Ministère de l'Intérieur de l'époque, avait fait une intervention en disant qu'il restait 70 millions inutilisés sur ces comptes, justement pour favoriser la vidéoprotection. Je pense donc que nous pourrons essayer d'avoir davantage par l'État. »

Mme Assih : « Voilà pour ce niveau de réponse. Merci. »

Mme Lévry-Gérard : « Merci, Jacques Le Roux, parce que c'est effectivement un exercice qui n'est pas facile. Merci également à tous ceux qui ont pu contribuer à ce débat ce soir par la rédaction de ce rapport et tous ses tableaux.

Par rapport au débat d'orientations budgétaires et au rapport qui nous avait été présenté à l'époque, il y a effectivement des choses « moins pires », donc c'est plutôt une bonne nouvelle. Pour autant, il est mentionné dans ce rapport que le contexte oblige à faire des preuves de sobriété : limitation des RH, rationalisation du patrimoine et des équipements, maîtrise de la consommation énergétique, etc. Il me semble tout de même que c'est bien la base lorsque l'on gère une Ville, car il s'agit de l'argent des contribuables quimpérois. Nous sommes donc plutôt en phase avec cette démarche, même si elle arrive après avoir augmenté les coûts de fonctionnement de la Collectivité de plus de 20 % en cinq ans.

Au-delà de ces résolutions qui auraient dû guider toutes les décisions de ce mandat, je m'interroge sur « la mise en place d'un groupe de travail permettant de travailler à l'organisation de la Collectivité en fonction du niveau de service public attendu ». Qu'y a-t-il derrière cette résolution ? Qui compose ce groupe de travail ? Pour quel délai le rendu est-il prévu ? Beaucoup de questions se sont posées derrière cette annonce. Qu'est-ce qui sera ajusté ou supprimé pour que cette organisation amène à faire des économies ? Je suis sûre que vous pourrez apporter quelques lumières sur ce projet. À l'occasion de votre dernier budget de plein exercice, il est assez important que nous ayons ces informations.

Concernant les objectifs, l'un aura été atteint, qui est présenté ce soir, c'est l'endettement de la Ville. C'est là que je dis que c'est « moins pire » par rapport à ce qui était présenté sur le rapport d'orientations budgétaires. Cependant, en doublant le nombre d'années de capacité de désendettement de la Ville, les remboursements sont placés sous la responsabilité des jeunes générations. Vous vous rappelez sûrement le théorème de l'un de vos mentors, en tout cas d'un mentor de gauche : « L'emprunt d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain ».

En revanche, sur l'atteinte des objectifs, nous ne pourrons pas en dire autant sur la dynamisation du cœur de Ville, qui apparaît abandonnée dans cette perspective budgétaire avec seulement un petit 600 000 euros en 2025 pour le poumon alimentaire de la Ville, qui devait être réalisé avant 2026. Deux millions d'euros sur le ROB, 600 000 euros au BP, avec probablement un budget de travaux qui ne va cesser de croître, ce budget interroge sur les perspectives de ce chantier, mais aussi sur celui de la future place Saint-François ou encore celui de la galerie Kéréon.

Le temps passe vite, vous avez dû vous en rendre compte : un mandat, cela passe très vite. Je vois Laurence qui sourit : nous sommes d'accord, un mandat passe très vite. Pour les entreprises commerciales, ce temps est extrêmement précieux. Pour les jeunes et les moins jeunes qui veulent évoluer dans une Ville dynamique et accueillante, ce temps l'est également. Alors, il est important de piloter la Ville sur un budget adapté aux citoyens qui la font vivre tout en ouvrant Quimper aux futures générations, et cela sans hypothéquer leurs capacités de développement. En ce sens, le budget qui nous est présenté ce soir n'est pas rassurant.

Je vous remercie. »

Mme Prigent : « Je voulais faire un focus au niveau associatif, donc rien à voir avec l'intervention précédente, mais vous aurez l'occasion d'avoir les réponses par la suite.

La Ville n'agit pas seule, les associations sont nos premiers partenaires. Je veux rappeler quelques chiffres sur l'importance du secteur associatif pour notre économie. La France compte 1,4 million d'associations, dont l'activité représente 113 000 milliards d'euros, soit 3 points du PIB. Ces structures emploient environ 11 % des salariés du secteur privé, nous ne le savons pas suffisamment. Dans une société de plus en plus marquée par le repli sur soi, 23 millions de bénévoles poursuivent leur engagement et permettent de maintenir ce lien social indispensable. Elles sont un bien précieux pour la démocratie en favorisant l'apprentissage et le goût du faire-ensemble.

Là où la vie associative est intense – c'est le cas de notre Ville – la participation civique est toujours plus forte. Au niveau régional, le mouvement associatif a interpellé les parlementaires sur les diminutions des budgets des collectivités, qui mettent en péril leur activité. Contrairement à d'autres collectivités, nous faisons le choix à Quimper de maintenir

notre soutien au niveau associatif. Ce soutien est d'autant plus important que le contexte inflationniste et les hausses de charges pèsent sur les équilibres économiques de nombreuses structures. Nous constatons malheureusement déjà des disparitions d'associations sur certains territoires causées par la baisse des subventions.

Nous rappelons qu'une association qui meure, ce sont des familles qui ne partiront pas en vacances, des enfants qui ne participeront plus aux activités en dehors du temps scolaire et du cadre familial, du temps de respiration qui manque, une Ville culturelle et sportive qui s'éteint, des droits et des solidarités qui ne s'exercent plus – je pense notamment à l'accès aux droits – et un territoire qui s'appauvrit. Nous faisons un choix différent, celui de préserver cette richesse collective sur notre territoire. Je me félicite, nous nous félicitons donc de ce budget qui confirme notre soutien au secteur associatif, à leurs salariés et à leurs bénévoles. Il s'agit d'un choix fort dans le contexte actuel.

Merci de votre attention. »

M. Stervinou : « *Merci, Jacques Le Roux, et merci aux services pour la rédaction de ce rapport et cette présentation complète. Je crois que construire une Cité des droits et des solidarités a toujours été notre cap durant ce mandat. Dans un contexte national incertain marqué par l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et des contraintes budgétaires accrues imposées aux collectivités, mais également à leurs CCAS, par l'État, nous avons fait le choix de la responsabilité. Plutôt que de subir ces contraintes, nous en avons fait une opportunité en réinterrogeant nos modes de fonctionnement, mais aussi en recherchant des financements et en innovant.*

Le budget prévisionnel du CCAS de 11 624 325 euros sera soumis au vote de son Conseil d'administration la semaine prochaine. Il pourra compter sur le maintien de la subvention de la Ville, qui sera proposé tout à l'heure au vote. Il permettra de maintenir un service public de qualité, mais aussi de relever les défis qui se présentent devant nous.

Face au vieillissement démographique, nous devons anticiper et agir. Notre Ville doit s'adapter pour garantir une société où chacun trouve sa place. Cela passe notamment par la sauvegarde de services mis à mal par les années Covid. Je pense notamment à nos services d'aide à domicile avec l'évaluation des équipes autonomes que nous avons mises en place dès le mois de novembre 2023. Nous mettrons également en œuvre le service Autonomie à domicile afin de simplifier le parcours des usagers en leur offrant un interlocuteur unique. De plus, une réflexion sera engagée sur des résidences seniors et la diversification des formes d'habitats intergénérationnels afin de lutter contre l'isolement et favoriser la mixité sociale.

Face au non-recours aux droits évoqué à l'instant par Nabila Prigent, nous nous devons aussi d'agir. Trop de Quimpérois n'accèdent pas à leurs droits en raison d'une méconnaissance des dispositifs, de la complexité des démarches ou d'un manque de maîtrise de l'outil numérique. Nous poursuivrons donc nos efforts avec de nouveaux outils qui verront le jour lors du premier semestre de cette année et en poursuivant notre collaboration avec la Croix Rouge.

La lutte contre l'exclusion et la grande pauvreté demeure une priorité du CCAS. Si celui-ci garantit l'accès aux services essentiels tels que l'alimentation, l'hygiène et la santé, il a également renforcé ses partenariats avec des associations de solidarité et les acteurs du secteur social, mais aussi culturel et sportif, afin de proposer un accompagnement plus global

et adapté aux personnes les plus vulnérables. Cela inclue des dispositifs d'aller vers comme les maraudes professionnelles que nous avons mises en place dès le début du mandat, mais aussi les équipes du Logement d'abord. Cette année sera celle de la refonte de nos aides sociales afin de faciliter leur accès. Le CCAS, ce sont aussi des moments de partage qui permettent de lutter contre l'isolement et l'exclusion, comme le Noël du CCAS, les Thés Dansants ou le Repas des Aînés.

Enfin, l'Hôtel des Solidarités connaîtra cette année une nouvelle étape avec sa programmation. Nous espérons pouvoir le phaser pour qu'il devienne un lieu-phare des solidarités à Quimper tout en offrant de meilleures conditions de travail à nos agents. Dans l'attente, nous travaillons à l'amélioration des conditions d'accueil de nos usagers en réaménageant et en rénovant certains espaces.

Pour finir cette intervention sur les solidarités, je tiens à saluer – je crois qu'il est important de le faire chaque année à l'occasion du budget – les agents de notre CCAS, qui, par leur engagement quotidien au service des Quimpérois les plus fragiles, qu'ils soient âgés, en perte d'autonomie ou parmi les plus précaires, participent à faire de Quimper une Ville toujours plus solidaire.

Je vous remercie. »

Mme Assih : « Merci, Matthieu Stervinou et Nabila Prigent, pour ces rappels. Je repars pour une série de demandes d'intervention : Bernard Jasserand, Karim Ghachem, Philippe Calvez, Françoise Richard et Laurence Vignon. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais toutes les prendre. Forough Dadkhah, Guillaume Menguy, Daniel Le Bigot et Marc Andro. »

M. Jasserand : « Le budget 2025 pour la ville de Quimper présenté ce soir a été construit – cela a été dit – dans une période difficile faite de nouvelles contraintes. Merci à Jacques Le Roux de l'avoir détaillé avec tant de précision et d'avoir donné un maximum d'informations sur ce budget 2025.

Les transferts de charges de l'État vers les collectivités locales sans les ressources qui devraient les accompagner persistent. Par exemple, celles concernant les obligations contenues dans l'article L.228-2 du Code de l'Environnement imposent aux collectivités, lors d'une réfection ou d'une création de voirie, la mise en œuvre d'aménagements cyclables. Nous sommes favorables à ces propositions, qui prennent parfois la forme de recommandations, voire d'injonctions, mais dans ce domaine comme dans d'autres, où sont les financements permettant de faire face à ces nouvelles dépenses ? Si ces investissements doivent être supportés par le budget Voirie existant, qui est déjà serré, cela se fera au détriment de notre patrimoine routier.

Concernant nos ressources, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui est la principale contribution versée par l'État aux collectivités territoriales, est essentielle au budget des communes, mais la force de cette DGF s'amenuise d'année en année du fait de l'inflation. Guillaume Menguy nous dit que les dotations sont stables, mais je ne fais pas la même lecture que lui de ces dotations. Depuis le début du mandat, notre Commune a connu une inflation cumulée de 15 % et la DGF stagne à 8 millions d'euros. C'est 1,5 million d'euros de perte de ressources pour Quimper. Il faut remonter à l'année 2013 pour découvrir une DGF d'un montant de 12 millions d'euros, tombée depuis à 8 millions, montant inchangé depuis 12 ans. Même si le calcul des dotations a sans doute été modifié, il est tout de même

révoltant que la principale dotation n'ait pas évolué depuis tant d'années, reniée par les périodes d'inflation que nous avons connues.

C'est dans ce contexte, alors que les citoyens attendent des réponses du service public municipal à leurs attentes, que nous sommes toujours confrontés à la même question : comment faire plus avec moins ? Pour ajouter à nos difficultés, le gouvernement a décidé de ponctionner les finances des collectivités en décrétant sans concertation une hausse massive des cotisations employeur de la Caisse nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, la CNRACL. Cela se traduit par une ponction de près de 500 000 euros sur notre budget de fonctionnement, somme qui sera prélevée chaque année jusqu'en 2028.

La situation actuelle de ce régime est le résultat d'une gestion financière défaillante des Ministères des Finances et des Affaires sociales. En 50 ans, la CNRACL a été contrainte, au nom de la compensation démographique, à verser 100 milliards d'euros aux autres régimes de retraites, ce qui ne lui a pas permis de constituer un fonds de réserve. Au lieu d'amputer une fois de plus le budget des collectivités, il convenait, comme l'a souhaité l'Association des Maires de France, de remettre le système à plat en redressant le déséquilibre démographique grâce à l'intégration des contractuels et de faire cesser immédiatement les transferts financiers vers les autres régimes, qui sont prévus jusqu'en 2027.

Dans ce contexte, d'autres que nous auraient fortement augmenté les tarifs municipaux et haussé le taux de la taxe foncière, mais ce n'est pas la voie empruntée par la Ville, à l'image des tarifs liés au scolaire, au périscolaire et à la restauration scolaire, qui ont évolué de 0 % pour les trois premières tranches, de 4 % pour les tranches 4 et 5 et de 7 % pour les tranches supérieures. Ils illustrent la volonté de protéger les plus modestes en réévaluant raisonnablement les tarifs. Ce n'est pas non plus ce que porte notre budget 2025, qui, en n'augmentant pas les impôts, permet à la fois de maintenir une bonne qualité de service public et de poursuivre le financement des équipements attendus par les habitants, cela tout en protégeant les plus fragiles.

Lors du débat d'orientations budgétaires, j'ai évoqué les propositions antisociales qui pouvaient survenir dans le budget 2025 du gouvernement Bayrou. Voici un mauvais coup qui va concerner 5,7 millions d'agents territoriaux, de l'État et de la fonction hospitalière. La baisse de 100 à 90 % de la rémunération des agents durant les trois premiers mois de congé de maladie ordinaire est entrée en vigueur le 1^{er} mars. Cette mesure vise à récupérer 900 millions d'euros sur le dos des agents malades. Les conséquences s'annoncent redoutables, notamment pour les catégories C de la fonction publique, puisque ces agents pourraient perdre plus de 200 euros pour 20 jours d'arrêt, cumulant le jour de carence avec cette baisse de l'indemnisation. Ces agents sont aussi les plus vulnérables, exposés aux problèmes chroniques de santé. Je pense à nos agents des services Voirie et Espaces verts, ainsi qu'aux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), aux agents du CCAS et à bien d'autres qui ont des conditions de travail difficiles. Ces travailleurs de première ligne sont tous évoqués précédemment. Cette mesure infâme qui frappe les agents malades est une nouvelle injustice.

Merci de votre attention. »

M. Ghachem : « Comme mes collègues, je vais remercier l'adjoint aux Finances et les services pour leur présentation et le document quasi complet, mais pas complet, puisque je vais revenir sur la demande de la liste des études et cabinets de conseil. J'aime bien me

répéter pour que cela ancre. Ce n'est pas une lubie, je pense que l'opacité de ces cabinets de conseil et de ces études dans des lignes budgétaires différentes, dans des projets, fait que nous n'arrivons pas à avoir une vue globale. Je vous rejoins, certaines études sont nécessaires, il en faut, mais parfois, certaines études servent simplement à justifier et conforter des décisions déjà prises et des études qui sont faites dans le temps, répétées, qui s'accumulent sans que l'on y prête attention.

Je reprends vos propos de 2021, Madame la Maire, repris par vos adjoints. Vous disiez à l'époque : « Plus de 300 000 euros d'études en 10 ans pour les Halles, et rien ». Je dirais : en complément de ces 300 000 euros, 700 000 euros d'études supplémentaires en deux ans, et toujours rien. Je vois ici et là des études : 1,8 million, 1,4 million, 100 000 euros par-là, 130 000 euros par-ci. Je pense donc qu'il y a une question légitime. À qui ces études profitent-elles ? À 100 % aux Quimpérois ou à certains cabinets d'étude ?

Je passe sur ce point, parce que j'en ai déjà beaucoup parlé, je vais me concentrer sur trois points qui me tiennent autant à cœur que vous sur vos orientations budgétaires, que je partage, à savoir la sécurité, la solidarité et l'éducation. Je veux saluer le travail fait sur la sécurité et l'objectif atteint des 15 agents – même si c'est en fin de mandat, nous y arrivons – mais aussi sur le maintien, et je sais que cela n'a pas dû être facile dans votre majorité, de subventions pour étendre la vidéosurveillance. Sur ce sujet, je ne peux que vous décerner des bons points : il était temps que Quimper se dote d'une police municipale, vous l'avez fait. On peut toujours demander plus, mais c'est un bon point et il faut le souligner, parce que ce n'est pas vrai dans toutes les communes.

En revanche, sur les deux autres points, à savoir la solidarité et l'éducation, vos deux priorités, j'ai bien entendu ce que disait Mathieu Stervinou. Je suis désolé pour Mathieu et Laurence, j'ai eu beau insister l'an dernier, je ne vois malheureusement pas de hausse notable du budget consacré à ces deux secteurs. J'ai bien entendu l'adjoint aux Finances nous dire que ce sont des domaines transversaux et qu'il ne fallait pas voir les chiffres dans les cases comme elles sont, mais je suis un peu scientifique, c'est-à-dire que je prends les cases et que je compare. Ainsi, si je reprends 2019 et 2020, années où je n'étais pas dans la majorité, mais encore dans l'opposition, dans une municipalité de droite : santé-social, le même état, 4,05 %, et nous sommes aujourd'hui à 4 % ; éducation-enfance, nous oscillions entre 18 et 20 %, nous sommes aujourd'hui à 19 %. Une priorité, un engagement d'une majorité de gauche, cela ne bouge pas dans les chiffres.

Par exemple, sur le CCAS, sur toute la mandature, à part une année avec une bonne augmentation, zéro. Comme le répètent tous vos adjoints et votre majorité : avec l'inflation, zéro, c'est diminuer.

Sur l'investissement, je sais que je vous ai dit qu'il fallait étaler, mais je ne vois toujours pas pointer l'investissement sur l'Hôtel des Solidarités, donc ce sera pour le mandat suivant et les suivants.

Sur l'éducation, sur les rénovations des écoles, vous avez fait un super schéma. Je vous rejoins sur le fait qu'il faut des rénovations d'ampleur, mais au final, vous parliez de l'école Michelet et du centre d'accueil, et ce sont des études qui sont lancées sur ce mandat, les travaux n'interviendront qu'au mandat suivant. Ainsi, sur l'ensemble de votre budget, il n'y aura qu'une école avec une rénovation d'ampleur, à savoir Kervilien ; le reste, ce sera pour après.

Sur vos deux priorités, je sais que le temps est long, mais je ne vois pas l'impulsion de la majorité par rapport à ce qui était fait avant, je le regrette.

En attendant, sans ces réalisations d'importance, la dette de notre Collectivité croît, nous la doublons, passant de 3,2 à 6,7 ans. Je comprends le contexte, mais j'aime bien comparer : au niveau national, nous observons que les collectivités locales de notre taille ont un taux d'endettement qui baisse, et qui baisse sensiblement ; nous, qui étions un modèle, qui étions à la moitié de l'endettement moyen, allons dépasser l'endettement moyen des collectivités de notre taille. Comme le disait Claire Lévry-Gérard, c'est amputer l'avenir des futures générations. Nous étions les bons élèves, nous arrivons moyens, médiocres.

Pour moi, il existe deux types de dette, deux types d'investissement. Tout d'abord, ce sont des investissements qui permettent de faire des économies dans le futur, et notamment la rénovation énergétique – nous en avons parlé – parce que cela coûte, mais cela fait ensuite baisser des factures. Ensuite, ce sont de nouveaux équipements qui font augmenter les charges de fonctionnement, c'est de la dette qui va faire empirer. Dans vos budgets, je vois cela plutôt que des investissements qui rapportent au final. J'ai donc beaucoup de mal à comprendre, même si je partage vos orientations, les bons sentiments et les volontés, et si nous regardons les chiffres, qui sont têtus, je dirais : peut mieux faire et pas différent qu'avant. »

Mme Assih : « Je crois que Jacques Le Roux veut vous répondre. »

M. Le Roux : « Sur la question de la dette – c'est pareil par rapport à Claire Lévry-Gérard – cela n'a pas doublé, parce que nous ne pouvons pas comparer le compte administratif et le budget. Ce serait 3 et quelques en compte administratif et probablement 5,4. De fait, cela augmente. Ceci dit, la question de la dette que nous reporterions sur les générations futures, lorsque nous refaisons la tribune, ce sont les générations futures qui vont l'utiliser, elles vont donc payer leur part à l'utilisation de l'outil. Ce n'est pas du vent, il n'y a rien là-dedans qui soit dramatique.

Nous pourrions prendre d'autres exemples. Si nous devons nous comparer, certains font mieux et sont largement au-dessus : Lorient est à 4,3 années ; Saint-Brieuc est à 9 ans ; Concarneau passe de 3,8 à 9,1 au niveau du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires).

Ainsi, cela dépend : la question de la dette n'est pas une question qui doit s'analyser hors sol, elle doit s'analyser en fonction des projets qui sont en place et de l'utilisation. Comme cette dernière se fera par les générations futures, celles-ci prennent forcément leur part dans le paiement de ces équipements. C'est comme un investissement dans une entreprise : lorsque nous investissons, c'est avec l'utilisation future que nous remboursons la dette, c'est pareil. »

Mme Richard : « C'est aujourd'hui le vote du dernier budget de cette mandature, donc je me suis rappelé le premier Conseil municipal, qui s'était tenu le 1^{er} avril 2021 à Penvillers et qui était consacré au budget. Lors de ce premier Conseil municipal, quelqu'un avait interpellé, qualifiant le budget de « fadasse ». Lors d'une réponse, Jacques Le Roux citait un rapport de la Chambre régionale des Comptes sur l'absence d'un réel PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) sur le mandat précédent. J'ai donc pris connaissance de ce rapport sur le site internet de la Chambre régionale des Comptes. Si cette dernière notait un budget maîtrisé, elle ajoutait néanmoins : « La Chambre a pu relever une gestion budgétaire et

comptable déficiente, ses précédentes observations et recommandations n'ayant pas été suivies. »

Je ne sais pas ce que sera le prochain rapport de la Chambre régionale des Comptes, mais les recommandations qu'elle a faites en 2021 ont été suivies, par exemple le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), qui a entraîné des augmentations salariales.

Aujourd'hui, on ne dit pas « fadasse », mais j'ai plutôt entendu « pas rassurant, moyen et médiocre ». En ce qui concerne ma délégation, c'est la création d'un nouveau poste de chargé de mission Santé-Handicap qui a créé une vraie dynamique qui n'existe pas auparavant pour l'inclusion des personnes en situation de handicap : l'aire de jeu, la HandiBox, le Conseil local, la Nuit du Handicap, et j'en passe.

Je vous remercie. »

Mme Assih : « Merci, Françoise Richard. Cela fait du bien. »

Mme Vignon : « Il est compliqué de passer après Françoise Richard. Évidemment, je répondrai à Karim Ghachem, parce que tu évoques l'éducation, donc j'ai deux ou trois choses à en dire. Je vais faire court, mais je repensais à ce que disait Guillaume Menguy en début d'intervention quand il parlait du paysage dans lequel nous étions aujourd'hui et l'idée de poser comme principe que nous ne devions pas forcément opposer l'État et les communes, puisque nous étions dans un moment où l'unité nationale était un peu attendue, donc peut-être que cette distinction avait moins de sens au regard de ce qui est en train de se passer. Je peux le rejoindre philosophiquement et en même temps être un peu éloignée de cela en constatant probablement comme vous et ceux qui ont eu des propos liminaires l'espèce de rabougrissement de pensée qu'il y a chez tout un chacun aujourd'hui, c'est-à-dire que nous nous renfermons sur ce que nous connaissons, sur les périmètres que nous connaissons, et nous essayons de nous rassurer en nous disant qu'autour de nous, dans un périmètre que nous maîtrisons, cela va plutôt bien. C'est là que je diverge un peu avec toi, parce que je pense qu'en dehors de la question de l'unité nationale, l'échelon municipal est extrêmement important, parce que c'est quelque chose qui est à portée d'yeux des uns et des autres, c'est-à-dire que chacun arrive à se repérer dans cet espace. Je pense que les gens qui sont aux places où nous sommes aujourd'hui – je dis un « nous » collectif –, nous avons non pas cette obligation, mais cette rigueur à avoir de faire en sorte que le périmètre dans lequel se trouvent les citoyens soit probablement rassurant. C'est ce que nous avons dit tout à l'heure avec les politiques de sécurité adaptées à tout un chacun – c'est ce que disait Françoise Richard sur les différentes politiques mises en place – et solidaires, qui permettent en tout cas à chacun de trouver une place et d'être à portée d'humain pour que chacun puisse être plutôt bien dans l'espace dans lequel il se trouve.

Je remercie évidemment Jacques Le Roux pour le budget proposé, mais je remercie d'abord tous les élus et tous les services qui œuvrent tous les jours pour cela. Lorsque Claire Lévy-Gérard posait la question tout à l'heure du niveau de service public, il faut savoir – tu n'es pas sans le savoir puisque tu as également été en responsabilité – que lorsque nous établissons un budget, des choix sont à faire. Autant dire que personne ne veut choisir dans sa délégation, parce que tout ce qu'il porte est un projet politique et que tout est important. Aujourd'hui, chacun d'entre nous a interrogé – c'est pour moi cela, la question du niveau de service public – ce qui était aujourd'hui non pas important, parce que tout est important dans

les choses que nous proposons, ou en tout cas que nous portons, mais ce qui avait du sens. Je ne sais plus qui parlait tout à l'heure de cette question du sens, mais aujourd'hui, je suis une vieille femme politique, j'en suis assez consciente, et le monde va bien plus vite que nous. Il y a donc parfois des services ou des choses que nous avons pu imaginer certaines années – Ludovic Jolivet en parlait récemment – et nous pouvons nous retrouver un peu dépassés. Cela nous oblige à réinterroger les différentes politiques. Par exemple sur l'éducation, la manière d'accompagner les enfants est-elle la même qu'il y a 20 ans ?

Pour moi, la question du niveau de service public n'est pas forcément d'être dans quelque chose de binaire, à savoir garder ou pas, supprimer ou pas, mais vraiment de réinterroger. C'est un travail de fond qui est probablement une aide à la fabrication des budgets futurs.

Ce que je trouve intéressant dans ce budget et la façon dont il a été présenté, c'est que vous voyez bien que pour nous – c'est le projet que nous avons porté – c'est toujours l'humain au centre du dispositif, c'est-à-dire que les projets que nous portons répondent aux attentes des Quimpérois. Je crois que sur ce point, il n'y a pas « d'embrouille », il n'y a pas d'opacité. Je n'aime pas trop le discours de Karim Ghachem autour de : « On ne nous dit pas tout, on nous cache des choses ». Je trouve que dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui, ce n'est pas comme cela que les choses doivent être abordées. Vous avez le montant des choses qui sont posées, les prix, la transparence, etc. Les projets avancent. Que l'on soit dans ce rôle dans l'opposition, j'entends, mais cette idée de l'opacité me gêne. Aujourd'hui, la démocratie s'honneure de cette transparence, de dire ce que nous faisons et de faire ce que nous disons.

Je me promenais récemment dans la Ville – j'ai trois mandats, donc j'arrive à avoir un peu de recul – et je me disais que c'était bien la première fois, alors que nous allons terminer un mandat, que nous allons faire ce que nous avions dit que nous ferions. On peut ne pas être d'accord, puisque ce sont des projets qui sont portés par une politique publique, mais nous devons rendre aux Quimpérois les choses que nous avons faites – pas en totalité, mais nous avons probablement respecté la parole qui était donnée.

J'entends la question de la dette, mais expliquez-moi comment faire aujourd'hui pour fonctionner sans réfléchir à la dette. Claire Lévy-Gérard posait la question de l'augmentation des RH, quelqu'un a évoqué la politique des RIFSEEP. C'est quelque chose que nous avons récupéré aujourd'hui, que nous avons mis en place et que vous auriez pu mettre en place à un moment. Il y a effectivement des évolutions réglementaires – nous avons parlé de la CNRACL tout à l'heure – et des coûts qui nous sont imposés, qui font que le coût de RH peut augmenter.

Je vais prendre ce que je connais, à savoir ma délégation. Je sais bien que la dette ne va pas dans le fonctionnement, je ne suis pas stupide à ce point, mais aujourd'hui, il y a certains endroits, par exemple en matière de RH, où nous sommes obligés de faire appel à des intérimaires en l'absence de candidats sur des postes spécifiques. Oui, l'intérim a effectivement un coût. Si nous voulions réfléchir à cette question, nous devrions mener une réflexion beaucoup plus globale et beaucoup plus en profondeur. Nous pourrions revenir dans la logique de : « Que fait l'État ? », mais je pense que tout le monde devrait se poser la question.

Pour répondre à Karim Ghachem et à ce qu'il disait tout à l'heure, il y a deux choses. Tout d'abord, je ne peux pas m'empêcher de sortir de la caricature, parce que ce sont aujourd'hui des exemples assez parlants. Tu poses comme principe que la droite, puisque tu as repris les

budgets précédents, accompagne la solidarité et tu t'étonnes que la gauche ne le fasse pas aujourd'hui. Je rappelle que ton parcours politique fait que tu as pu goûter des deux. Je suis assez surprise par cette caricature, parce que moi qui ai été à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale), j'ai vu des Mairies de droite faire des choses extraordinaires en matière de solidarité, faire des choix politiques très forts dans ces politiques. Je dois le dire par honnêteté intellectuelle : j'ai également vu des communes de gauche ne pas être à la hauteur des attendus que nous pouvions avoir pour elles.

Aujourd'hui, ce n'est pas à toi que je vais l'apprendre, la droite ou la gauche, je ne suis pas sûre que ce soit un critère qui fasse que l'on soit plus ou moins solidaire, ce n'est pas la question. En tout cas, je pense que nous n'avons pas à rougir du bilan de la solidarité, de ce qui a été posé, de l'accompagnement des crédits, etc. Nous parlons ici en pourcentage, mais il faut effectivement parler en chiffres également, il faut aller jusqu'au bout de la logique.

S'agissant de la question de l'éducation, j'aime beaucoup lorsque tu poses ces questions. Tu dis : « Vous avez un beau PPI ». C'est vrai, nous avons un beau plan d'investissement, mais je vais juste reprendre l'histoire. Pourquoi Michelet ne sortira pas ? Il ne sort pas parce que Penanguer est tout de même un sujet pour nous, et qu'aujourd'hui, c'est Penanguer qui aurait dû sortir – les 6 millions étaient sur la table, il n'y a pas de souci. Michelet ne sort pas parce que c'était le projet n° 2 et qu'il va sortir maintenant. Ainsi, le cadencement des projets peut aussi être arrêté par quelque chose.

Une rénovation d'école, c'est 9 millions d'euros. Je pose la question, je l'ai déjà posée auparavant : qu'ont fait les majorités précédentes ? Je me mets aussi dans les majorités. La dernière école qui a pu être réhabilitée, c'est Frédéric Le Guyader, Denise Cariou qui a porté le dossier. Stang Ar C'hoat aussi, mais Stang Ar C'hoat était liée au projet du Conseil départemental de réhabilitation de l'ensemble. C'était un projet un peu contraint, puisque c'est le Conseil départemental qui était proactif dans la demande. Le projet est donc là, les finances sont là, mais les choses se font. À Penanguer, nous n'en étions pas au stade des études, nous étions au stade de commencer les travaux.

Pour finir, j'ai une pensée pour Gilbert Gramouillé, qui est quelque part et qui nous entend peut-être, donc je vais faire ma « Gilberte Gramouillé » en finissant par une citation d'Édouard Glissant, qui est un homme extraordinaire, un poète martiniquais. Je trouve que cela va bien pour la Ville d'aujourd'hui et notre projet quand il dit : « Agis en ton lieu et pense avec le monde ». C'est pour moi une jolie citation pour le budget que nous allons voter, je l'espère. »

Mme Assih : « Je n'en doute pas. »

Mme Dadkhah : « Je m'associe aux remerciements de mes collègues pour la présentation éclairante de Jacques Le Roux et le travail remarquable des services.

Je commence par la même chose que Laurence, c'est-à-dire que lorsque notre collègue Guillaume Menguy a dit : « Dans les temps durs, il faut faire corps avec l'État », il a absolument raison. Néanmoins, fidèles à notre tradition décentralisatrice – oui, certains sont encore très fidèles à leurs convictions –, nous demandons ardemment de faire confiance aux territoires. Parce que nous demandons à faire confiance aux territoires, nous présentons un budget sans démagogie, avec lucidité. Nous ne demandons pas : « Il faut faire beaucoup plus avec beaucoup moins », parce que cela n'existe pas.

Notre budget est basé sur trois piliers fondamentaux, le premier étant la solidarité. Dans les temps durs, il faut préserver les vulnérables, Matthieu Stervinou l'a dit ; dans les temps durs, il faut préserver l'essentiel, Laurence Vignon l'a dit, avec l'accompagnement éducatif.

Le second pilier important, c'est l'investissement. Pour garder la vitalité de notre territoire, pour garder les services rendus aux concitoyens, il faut investir – c'est ce que nous faisons – pour le logement, pour l'aménagement des quais de l'Odet, pour le théâtre Max-Jacob, et la liste est encore longue.

Le troisième pilier, c'est l'anticipation, parce que nous travaillons sur le temps long. Le mandat passe vite, Claire Lévry-Gérard a raison, mais nous travaillons sur le temps long pour relever les défis de demain, les défis climatiques, les défis démographiques. C'est pourquoi nous travaillons sur la mobilité douce, sur l'énergie renouvelable, sur la végétalisation des écoles – je regarde Valérie – mais nous n'avons même pas un regard global, parce que de nombreux documents des politiques publiques ne sont pas examinés ici, ils le sont en Conseil communautaire lorsque nous parlons de l'économie, de l'innovation, de la politique des déchets, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des formations, de l'eau.

Pour finir sur ce budget, avec cette maîtrise de budget contenu, je voudrais également insister sur ce qu'a dit Jacques Le Roux sur la politique proactive que nous avons pour aller chercher des subventions de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département. Depuis 2021, des dizaines de millions d'euros sont venus aider notre financement et alléger notre budget.

Je me félicite de ce budget. Une succession de chiffres, c'est avant tout une traduction des priorités et de l'ambition que nous avons pour notre belle ville de Quimper. Je voterai ce budget avec enthousiasme. »

Mme Assih : « Merci beaucoup, Forough. »

M. Menguy : « On a dit beaucoup de choses. C'est finalement mieux lorsqu'il y a des échanges et des réponses d'un côté et de l'autre de la table que des éléments de langage ou des interventions préparées et lues. C'est un vrai débat, je trouve que c'est plus intéressant.

Je reviens brièvement sur ce que disait Laurence Vignon tout à l'heure sur l'école Stang Ar C'hoat, parce que c'est tout de même un investissement important que la Municipalité précédente a porté, à savoir 3,5 millions d'euros TTC. Nous avons assumé cette dépense, nous avons été fiers de cette réalisation, même s'il y avait des liens avec les propriétés départementales voisines.

Je rappelle également que sur le budget d'investissement pour l'enseignement, c'était 1,5 à 2 millions d'euros mis tous les ans, et qu'au cours du mandat précédent, nous avons aussi assumé la sécurisation des écoles en lien avec le risque terroriste, ce qui est une charge normale. »

Mme Assih : « Oui, mais nous avons continué. »

M. Menguy : « Je ne dis pas que vous n'avez pas continué, je veux dire que c'est une charge qu'il a fallu assumer et qui a fluctué d'une année sur l'autre en fonction des travaux, parce

qu'elle était lissée. Vous continuez entre 250 000 et 300 000 euros en 2018 et 2019. Nous avons également assumé la mise en place des temps d'accueil périscolaires décidée par un gouvernement socialiste, ce qui nous a coûté environ 500 000 euros, et qui a été arrêtée par la suite.

Chaque mandat assume donc des dépenses qui sont parfois contraintes, qui lui sont imposées par les évènements ou par des décisions gouvernementales, quand bien même le gouvernement n'est pas de son bord. C'était juste un aparté pour répondre à Laurence Vignon sur les questions d'investissements en matière scolaire.

Concernant le rapport de la CRC (Chambre Régionale des Comptes), je voulais dire que j'ai tout de même un petit doute sur l'application réelle de la recommandation de la Chambre que Françoise Richard a citée, à savoir la gestion budgétaire comptable déficiente liée à des observations précédentes de la Chambre qui n'auraient pas été prises en compte. Quelles étaient ces observations ? Elles concernaient l'application à notre budget des AP/CP (Attributions de Programme/Crédits de Paiement). Dans le budget, j'ai vu une autorisation d'engagement pour les travaux du théâtre Max-Jacob, mais je ne vois ni dans le BP, ni dans les décisions modificatives que nous examinons régulièrement, ni dans le compte administratif – à l'inverse d'autres collectivités d'ailleurs, y compris dans le Finistère – un budget qui serait présenté par AP/CP. Vous allez peut-être pouvoir nous rassurer et nous dire que cette recommandation a bien été appliquée, mais je ne la vois pas dans la présentation budgétaire qui nous est faite.

Je fais le lien avec ce que je voulais dire à Jacques Le Roux, que je remercie également pour la présentation de ce budget. À un moment, Jacques a failli se perdre, et il est pourtant adjoint aux Finances. J'avoue que je m'y suis perdu à un moment. Le fait de recevoir des documents sur table le soir même n'aide pas, d'autant plus que si nous regardons le document remis sur table ce soir avec les documents qui ont été transmis par le biais de notre logiciel dédié, donc après la tenue des commissions, comme le disait Karim Ghachem, il y a des différences.

Sincèrement, je n'y comprends plus rien, non pas sur l'ensemble, mais sur certaines lignes, notamment ce qui concerne les travaux des bâtiments communaux. J'ai d'un côté une ligne « Travaux bâtiments communaux » qui est à 2 132 000 euros sur le document qui nous est remis ce soir, et dans la délibération qui nous est transmise, j'ai deux lignes « Travaux bâtiments communaux », et si je les ajoute, j'arrive à 972 000 euros. Il est un peu compliqué de s'y retrouver, d'autant plus lorsque les documents transmis changent d'une année sur l'autre, du DOB au BP ou du BP au CA, que ce ne sont pas les mêmes types de tableaux, que ce ne sont pas les mêmes diagrammes et que ce ne sont pas les mêmes camemberts.

Si vous l'avez regardée, je pense que vous en conviendrez tous : la nomenclature budgétaire et comptable est incompréhensible pour les élus de base que nous sommes – à part pour Jacques Le Roux, qui comprend bien évidemment cette nomenclature – et pour le citoyen lambda. C'est donc compliqué.

Ainsi, pour essayer de m'y retrouver, j'ai remarqué que certains tableaux ressemblaient à d'autres dont j'avais la mémoire. Je suis donc allé regarder les budgets précédents, notamment le dernier budget de plein exercice du mandat précédent, celui de 2019. Comme je le disais tout à l'heure lors de mon intervention d'ouverture, il y a dans ce budget des choses récurrentes et qui s'imposent à notre Ville parce qu'elle est construite de cette façon, il faut

tant de centaines de milliers d'euros pour tel poste, tant de centaines de milliers d'euros pour un autre. En cela, il est assez proche – nous ne nous sommes pas concertés, mais je rejoins Karim – de ce qui a pu être fait par le passé.

Néanmoins, il existe quelques différences – heureusement, et c'est d'ailleurs pour cela que nous ne le voterons pas – en ce qui concerne certaines lignes. J'en passe juste quelques-unes en revue rapidement. J'allais dire « les Halles Saint-François », mais sur les nouvelles Halles, nous ne sommes fondamentalement pas d'accord sur le projet, vous le savez, je n'y reviens pas. Ce sont 600 000 inscrits à ce budget pour des études et des travaux préparatoires. Encore des études sur ce projet, cela me surprend. Des travaux préparatoires, oui, mais des études... »

Mme Assih : « *Des travaux, pas des études.* »

M. Menguy : « *Il est indiqué « Études et travaux ». C'est tout de même le budget, donc c'est toujours un peu gênant lorsqu'il y a des erreurs dans les délibérations. Je vous rappelle que le budget de la Région a été annulé devant la justice. Nous ne sommes pas dans cette démarche, mais... »*

Mme Assih : « *Le vote.* »

M. Menguy : « *Oui, le vote, mais il y a des conditions de transmission des rapports. Nous en avons parlé lors de la Commission de l'Urbanisme, il n'y avait pas le document de la nomenclature, et le document, qui n'est plus celui qui nous a été transmis par la suite, était très différent de celui qui est définitif, il y avait par exemple trois lignes sur l'éclairage public. Nous avons demandé ce qu'il en était, cela a été corrigé et il n'y a plus qu'une ligne. Daniel va me dire que les commissions servent à cela, certes, mais pas à ce point de corrections d'erreurs.*

Je reviens sur les Halles. Vous avez corrigé, ce sont donc 600 000 euros de travaux préparatoires. La piste cyclable sur les quais, ce sont 5,1 millions d'euros. Nous avons déjà dit notre désaccord et vous savez pourquoi. Il y a par ailleurs dans le budget des projets qui nous vont bien, qui avaient d'ailleurs été travaillés par la précédente équipe, notamment le théâtre Max-Jacob, avec des COPILS (Comités de Pilotage), des délibérations. Il est certes payé par ce mandat, mais le projet a été travaillé par nous. Il avait même été travaillé à l'époque – Gilbert Gramouillé nous le dirait s'il était là – dans le cadre du projet de pôle Max-Jacob du dernier mandat de Bernard Poignant.

Le Musée des Beaux-Arts et la voie verte Quimper-Pluguffan, avec un financement partenarial avec d'autres collectivités et l'État, étaient également des projets envisagés. En revanche, j'ignorais l'investissement sur le pont de l'avenue des Girondins, mais l'éclairage public porté au budget de la Ville était prévu, je pense que la Vice-Présidente aurait pu le confirmer.

Je reviens sur l'éclairage public, puisque des lignes mises en avant dans ce budget et « marketées » par ce budget m'apparaissent comme récurrentes. Par exemple, l'éclairage, c'est 1,15 million d'euros prévus dans ce budget, mais si je reprends les budgets récurrents des mandats précédents dont j'ai évoqué les années tout à l'heure, en 2019, c'était 1,3 million. C'est donc « kif-kif bourricot ».

Je ne reviens pas sur les travaux de voirie dont j'ai déjà parlé dans mon intervention d'ouverture, mais je rappelle tout de même au passage que nous étions à 600 000 euros d'investissement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap en 2019 et que nous sommes à 420 000 euros cette année.

Certaines données budgétaires sont donc présentées sous une forme « marketée » dans ce budget. Lorsque je m'attache à regarder les chiffres, et Dieu sait que c'est difficile, je trouve des éléments qui nous conviennent, mais d'autres avec lesquels nous ne sommes pas d'accord. Pour le gros, c'est beaucoup de récurrent.

Je vous remercie. »

Mme Assih : « Mes collègues Françoise Dorval et Jacques Le Roux répondront à certaines remarques, mais Philippe Calvez a demandé la parole. »

M. Calvez : « Ce n'est pas un propos directement lié au budget, mais un billet d'humeur, parce que je n'ai pas vu certains d'entre vous depuis près d'un an, parce que j'ai pris un an pour faire le point, tout simplement. Cela fait un an que je n'ai pas assisté au Conseil municipal physiquement, mais j'ai tout de même suivi vos débats, nos débats, avec beaucoup d'intérêt et j'ai donné des procurations.

Comme certains de mes collègues ont pu le laisser croire, je ne me suis pas désintéressé de la vie municipale et de ses instances. J'ai été présent et assidu dans les commissions, sauf pour la Commission des Noms de rues. Je ne sais plus qui la préside, je crois que c'est David. Je m'en excuse, mais cela tombait toujours à des horaires compliqués pour moi.

J'ai profité de cette année pour faire le point sur mon engagement politique. Je vais bientôt terminer mon troisième mandat – si je suis toujours vivant, mais il n'y a pas de raison – après deux mandats alternés dans l'opposition – ou dans les minorités, suivant comment on les appelle – et un mandat en tant que Maire adjoint dans une délégation assez vaste que tout le monde connaît. J'ai essayé de servir au mieux les intérêts de l'ensemble des Quimpéroises et Quimpérois dans le cadre des mandats qu'ils ou elles ont bien voulu me confier. Chacun connaît mes engagements associatifs, qui sont encore plus anciens que mes mandats politiques. Je pense les avoir remplis honnêtement et avec beaucoup d'engagement.

De 2014 à 2020, le maire Ludovic Jolivet m'a confié une délégation large concernant la vie associative, en particulier le secteur socioculturel, socioéducatif, et la coordination des Conseils de quartier. Vous devez le savoir, je n'ai aucune compétence en matière d'urbanisme ou de voirie. La confiance que Ludovic Jolivet m'a accordée n'était pas basée sur un accord politique dans le sens politicien du terme, mais sur mon engagement de citoyen. Ceci n'a bien entendu pas fait l'unanimité au sein de l'équipe à laquelle j'appartenais.

J'ai œuvré avec beaucoup de liberté dans le cadre de cette délégation, beaucoup trop au regard de certains de mes colistiers, qui n'ont d'ailleurs jamais reconnu ma légitimité à cette fonction. Je peux le prouver, parce que j'ai les écrits. Oui, il y a certains pré carrés qu'il faut sauvegarder, même si c'est pour ne rien y faire. Tout cela m'a d'ailleurs laissé totalement indifférent pendant ces six années, en considération du fait que le Maire me conservait sa confiance, ce qui est aujourd'hui encore le cas. Entre parenthèses, il vous fait un petit salut de Hollande. Si notre confiance l'un dans l'autre était rompue, il m'enlevait ma délégation ou

je pouvais démissionner, le contrat était clair. Ainsi, pas de marchandise, pas de bas calculs politiciens, pas de partie de billard à trois bandes.

La confiance ne s'est jamais démentie, même si nos rapports étaient quelquefois rugueux. Mes chers collègues, nous ne faisons pas nos mandats avec des amis, mais a priori avec des compétences et surtout de la loyauté vis-à-vis de la personne qui nous place à ces postes, à savoir le ou la Maire.

Ainsi, pendant ces six ans, pas une des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de ma délégation ne l'a été sans l'aval du Maire, elles ont toutes été dans l'intérêt de la vie associative en général et des Quimpérois dans leur ensemble, même lorsqu'il a fallu assumer des baisses de budget, voire des baisses de subventions. N'est-ce pas Nabila Prigent ? De belles réalisations ont été portées par l'équipe, même si tout n'a pas trouvé l'aval de nos concitoyens.

Chers collègues de la majorité, vous en avez bien été les bénéficiaires. Nous avons gagné en 2014 et nous avons perdu en 2020. La victoire est toujours collective, la défaite l'est également. Au lendemain de cette défaite, certains et certaines encore ici présents ont cru bon de rejeter notre faillite sur la seule tête de liste. Ce jour-là, nous avons atteint le degré zéro du calcul politique. La campagne a été mauvaise, mal conçue, mal engagée, mal menée. Le Maire et deux d'entre nous avaient été clivants – je vous laisse deviner qui sont les deux ou qui est le dernier par rapport à moi. Des reproches, des reproches, alors que les décisions étaient a priori collectives. Nous avons atteint des sommets de perfidie quand on sait que ces personnes avaient en main les leviers de la campagne, de la rédaction des communiqués en passant par la conception des documents de campagne, les idées des uns et des autres étant peu ou pas du tout prises en compte. Qui veut noyer son chien l'accuse d'avoir la rage.

La duplicité et l'hypocrisie s'étaient donc invitées au sein de notre groupe et m'ont fait rejeter ces discours et ces sous-entendus déloyaux. Néanmoins, je suis resté dans cette minorité interlope à la demande de Ludovic Jolivet, aucun dialogue possible, aucune construction commune n'étant pourtant réalisable.

L'ensemble des colistiers porte sa part de responsabilité dans notre défaite, moi y compris, bien entendu. Je suis toujours resté loyal vis-à-vis de Ludovic Jolivet, que je remercie de m'avoir fait confiance. Je me suis donc mis en attente et très à l'écoute des ambitions affichées au sein de notre minorité. L'évolution m'a fait m'éloigner d'une pratique de la politique, que j'abhorre, faite de postures, de négation de responsabilités et de compromis, pour ne pas dire de compromissions, et surtout d'une grande malhonnêteté intellectuelle.

Dois-je aujourd'hui évoquer les Halles et la personne qui a effleuré le dossier, les choix d'urbanisme hasardeux, en particulier la contrainte testamentaire de l'Hôtel social ? Dois-je également évoquer notre beau théâtre Max-Jacob ? La liste pourrait être plus longue.

Quand on porte des responsabilités, on se doit de mettre le travail en face de la mission et d'arrêter de geindre, ce que j'ai entendu pendant six ans sur les contraintes budgétaires réelles imposées par ce même État qui continue aujourd'hui de presser notre Collectivité.

Chères et chers collègues, vous comprendrez aisément que le modeste conseiller municipal que je suis ne pouvait s'y retrouver. Il y a un peu plus d'un an, Ludovic Jolivet, après de longues discussions, mais vous savez les liens qui nous unissent, m'a rendu libre de mes choix

politiques. Il a levé l'accord moral que nous avions ensemble, jamais rompu en 14 ans de cheminement commun. La loyauté n'accepte pas d'à peu près, elle ne se marchande pas, elle ne se trahit pas, elle se respecte.

Je vous demande donc, Madame la Maire et chers collègues, de ne plus me considérer comme membre de cette minorité. Désormais, je suis libre de mes choix au sein de cette Assemblée. J'espère garder quelques amis dans les rangs de mon ancienne équipe, parce que tout le monde n'est bien évidemment pas visé. L'avenir me le dira très vite, mais j'ai déjà un élément de réponse à ma droite.

Chers collègues, Madame la Maire, je vous remercie d'avoir porté mes procurations pendant cette longue période. En conséquence, après cette prise de parole un peu longue, excusez-moi, vous l'aurez compris, je voterai le budget qui sera soumis au vote. Je vous remercie. »

Mme Assih : « *Nous accusons réception de votre expression, mais aussi de votre positionnement en dehors du groupe de la minorité ou de l'opposition, auquel vous apparteniez. Je n'ai pas d'autres éléments à rajouter, donc je vous propose de continuer les prises de parole. »*

M. Menguy : « *Madame la Maire, puis-je dire un mot très bref ?* »

Mme Assih : « *Oui, mais bref.* »

M. Menguy : « *Durant la dernière intervention, des qualificatifs ont été donnés. Le Conseil municipal a été ouvert tout à l'heure sur un sujet de respect des uns et des autres. Je rappelle que la minorité a été qualifiée d'interlope, ce qui signifie suspect, douteux, ce que je ne trouve pas cela très gratifiant pour les élus qui siègent autour de la table, ni pour nous ni pour vous. Nous avons parlé de respect en début de Conseil, donc c'est bien que cela continue. Je vous remercie. »*

Mme Assih : « *Les mots étaient effectivement durs, j'entends qu'il y avait un souhait d'expression. Ceci dit, je vous propose d'en reparler entre vous si vous le souhaitez, mais que nous poursuivions les débats autour de la présentation du budget. Je donne donc la parole à Daniel Le Bigot.* »

M. Le Bigot : « *Moi qui pensais faire la une de la presse demain, j'ai l'impression que c'est lésé, à moins que je ne fasse une intervention en contre.* »

Mme Assih : « *Pas aussi longue que Jacques, s'il te plaît.* »

M. Le Bigot : « *C'est vrai que l'intervention pèse sur l'ambiance du Conseil municipal, mais je vais tout de même essayer de reprendre le fil de ce que je voulais vous dire.*

Tout d'abord, j'ai du mal à comprendre l'intervention de Karim Ghachem, qui, si nous essayons de le suivre, reproche à l'équipe municipale de ne pas faire – il a cité plusieurs choses que nous ne faisons pas – et qui, dans le même sens, reproche à l'équipe municipale de dépenser trop. Il y a une équation difficile à résoudre. Il faudra que tu m'expliques, parce que je ne vois pas comment faire les deux choses en même temps.

En revanche, je conviens que l'exercice de préparation d'un budget municipal – je regarde Jacques Le Roux quand je dis cela – est un exercice très difficile et extrêmement frustrant, parce que j'imagine toutes les choses que tu aurais voulu mettre dans le budget et que tu ne fais pas en raison d'un plafond budgétaire à ne pas dépasser. Néanmoins, je retrouve dans ce budget ce qui me paraît essentiel, à savoir – Forough Dadkhah l'a dit tout à l'heure – une capacité d'investissement préservée, tout comme la qualité du service public. C'est vraiment le point qui me plaît le plus, parce que je considère toujours que la qualité du service au public est la richesse de ceux qui n'ont pas de richesse : le service public assuré comme il se doit, c'est rééquilibrer un peu les injustices qui existent dans notre société.

Je vais juste dire deux ou trois choses extérieures au budget, parce que mes inquiétudes portent sur un climat beaucoup plus général, sachant que je ne parle pas du climat mondial, mais national. Aujourd'hui, sous la pression des conservateurs, de grandes avancées qui étaient prévues dans le cadre de la transition écologique sont battues en brèche et tombent en désuétude, comme par exemple la loi EGALIM, qui est fortement attaquée, par la droite en particulier – pas que, mais par la droite en particulier. Des dossiers comme nous en avons ici à la Ville et à QBO, par exemple le passage à l'inox, sont aujourd'hui attaqués par une partie de l'Assemblée nationale.

Je sais que je ne ferai pas l'unanimité sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), mais de mon point de vue écologique, c'est une bonne chose à partir du moment où il est bien mené. C'est bien un objectif de préservation des terrains naturels et agricoles. Nous voyons également qu'il est battu en brèche à l'Assemblée nationale par les conservateurs, que je ne citerai pas.

Mes inquiétudes portent donc sur ces points, et encore, je ne parle pas du niveau qui existait sur les voitures thermiques et qui sera amoindri. Je voulais néanmoins vous dire que nous devons avoir cela en préoccupation et que les budgets à venir seront marqués par ces éléments.

Je terminerai par un accord avec Guillaume Menguy. Je trouve moi aussi la lecture des tableaux budgétaires très complexe, il est difficile de s'y retrouver. Je remercie donc Jacques Le Roux et les services d'avoir produit un document extrêmement simple et facile à lire. Il aurait peut-être fallu le distribuer avant – je ne sais pas s'il était prêt – mais en suivant l'explication orale et en lisant le document, nous nous y retrouvons très facilement dans les grands paquets, c'était vraiment bien fait. Je les remercie donc pour le travail qui a été réalisé. »

Mme Assih : « Merci, Daniel Le Bigot. Karim Ghachem pour répondre, je vous en prie, puis Marc Andro. »

M. Ghachem : « Je serai très rapide pour répondre à Daniel Le Bigot et à Laurence Vignon. Lorsque je parle des budgets de solidarité et d'éducation, je ne dis pas que vous ne faites pas assez, je n'ai jamais dit que la gauche ou la droite...»

C'est aussi pour cela que j'ai eu ce parcours, c'est-à-dire que j'ai toujours considéré qu'il y avait des gens bien dans tous les partis. En effet, ce sont les valeurs et les projets qui m'intéressent et non l'appartenance à un parti. Néanmoins, c'était la différence avec les mots, avec les discours. Je vous rejoins, puisque vous en faites une priorité, vous en parlez tous : « Nous faisons énormément pour la solidarité, nous faisons énormément pour

l'éducation », mais dans les faits – je sais que c'est difficile, je ne dis pas que vous n'y avez pas mis toute votre énergie – cela ne bouge pas, c'est ce que je regrette.

Daniel Le Bigot, sur « comment faire des choses sans augmenter la dette ? », j'étais le premier lors de précédents Conseils à dire que le taux d'endettement de Quimper autour de trois années nous permettait d'aller un peu plus loin. Néanmoins, je regrette les choix, puisque cette dette se fait sur des projets intéressants et nécessaires, mais qui sont pour moi moins prioritaires que ceux que j'ai cités. La politique, ce sont des choix. Pour moi, c'est la différence que nous avons sur ce budget.

Un autre aparté, un mot sur l'intervention de notre collègue Philippe Calvez. Je ne veux pas intervenir dans les débats de l'autre minorité, mais simplement sur votre intervention, Madame la Maire. Je rappelle que dans tous les Conseils municipaux depuis le début, dès que nous commençons un propos hors sujet, nous étions coupés. Philippe a annoncé dès le début que son intervention ne portait pas sur le budget, excepté sa dernière phrase, mais vous l'avez laissé parler. J'ai bien compris que c'était déjà annoncé et programmé, mais vous auriez pu rajouter une partie pour l'intervention de Philippe Calvez au lieu de le faire dans le budget. Le fait de ne pas l'avoir interrompu alors que nous avons été interrompus maintes et maintes fois dès que les propos ne portaient pas exactement sur la délibération – je me souviens même être sorti deux fois de Conseils municipaux pour cette raison – je trouve cela un peu déplacé. Le respect des minorités, c'est quand cela vous arrange. »

Mme Assih : « Maintenant, c'est de ma faute. Je vois que notre collègue Karim Ghachem a vraiment un gros problème à mon endroit, je le perçois déjà depuis un certain nombre de Conseils, mais ce n'est pas mon cas, Karim, parce que tu fais tes choix politiques. Effectivement, faire de la politique, c'est choisir. Tu as choisi, mais ne fais pas une fixation sur moi, parce que je n'y suis pour rien.

Nous étions tout de même un peu « scotchés » par l'intervention de Philippe Calvez, vous en avez vu la tonalité, et je crois que nous sommes encore un peu secoués. Cela se perçoit, nous sommes encore secoués.

Par ailleurs, il n'est pas vrai que j'interromps systématiquement, c'est très faux. Vous me l'avez signifié en début de mandat et j'y ai été extrêmement attentive, au point même que nous avons des Conseils qui n'ont jamais été aussi longs. Sous-entendre que je suis brutale, pas démocrate... Il suffit de regarder les Conseils. J'invite les Quimpérois et les Quimpéroises à se repasser les Conseils, parce que ce n'est qu'une très belle caricature. Néanmoins, nous ne sommes pas à un excès près. Je me donne aussi la possibilité de me défendre et de dire mon total désaccord.

Il faut vraiment me laisser un peu tranquille. J'écoute, je fais ce que je peux. Ce n'est pas votre choix, Karim, j'ai bien compris, et d'ailleurs depuis longtemps, mais je crois que cela se passe plutôt bien dans notre groupe et que j'ai toujours le souci d'écouter les uns et les autres. Par rapport à l'intervention de notre collègue Philippe Calvez, parlez-en avec lui, mais pas avec moi, d'autant plus que c'était pour expliquer, in fine, qu'il votait le budget. C'est son argumentation. Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre droit.

J'aimerais vraiment que nous terminions, parce que nous sommes hors sujet. J'ai des attaques depuis le début que je trouve vraiment un peu grossières – moi aussi, je peux répondre – mais j'aimerais vraiment que nous terminions. Marc Andro a demandé la parole,

puis nous conclurons et passerons au vote. Il y a tout d'abord Jacques Le Roux et Françoise Dorval, ainsi que des points sur l'intervention de Guillaume Menguy. »

Mme Dorval : « *Guillaume disait tout à l'heure ne pas comprendre le tableau. Comme le disait Daniel Le Bigot, l'équation est difficile pour vous donner satisfaction sur la façon de présenter. En commission, vous avez effectivement soulevé le problème de l'éclairage public, qui était divisé en quatre parties. Nous l'avons rassemblé pour que ce soit plus clair, cela semble vous avoir satisfait ; nous avons fait la même chose pour le bâtiment, mais cela ne vous satisfait pas. Dans les 2 132 000 euros, nous avons rassemblé tout ce qui était bâtiments : il y avait l'enseignement-école, qui était initialement à 1,16 million d'euros, auquel s'ajoutent les bâtiments des services généraux pour 610 800 euros et les bâtiments culture-sport-loisirs pour 361 000 euros. Nous avons donc fait la même chose que pour l'éclairage public, c'est-à-dire que nous avons tout rassemblé pour que ce soit présenté dans un tableau plus facile à lire. »*

Mme Assih : « *Merci de ces précisions. »*

M. Le Roux : « *Je voudrais apporter une réponse sur les 20 % d'augmentation des charges de fonctionnement. Si on est hors-sol, on peut se dire que c'est beaucoup, mais pas si on prend en compte l'inflation de 15 % depuis 2020, sachant que cette inflation de 15 % est donnée pour un foyer moyen et non pour une collectivité, et les augmentations du point d'indice de 30 % sur le bâtiment, les augmentations de l'énergie, etc. Cela relativise beaucoup ces 20 %, donc il ne faut pas le prendre comme cela.*

Nous parlions de 600 euros d'études et travaux. De fait, un maître d'œuvre va continuer à travailler, donc quelques études s'inscrivent dans ce cadre. Par ailleurs, et comme je le disais tout à l'heure, nous avons prévu des travaux, puisque la première étape est la démolition et la reconstruction des garages. Dans ces 600 000 euros, il y a donc ces deux éléments, que nous prévoyons simplement pour pouvoir démarrer dès que les conditions seront réunies.

Il n'y a pas d'erreurs. Françoise Dorval l'a expliqué, nous sommes dans un système...

Je ne le fais pas souvent et je devrais le faire beaucoup plus souvent, à savoir remercier les services financiers qui travaillent sur ces questions, parce qu'ils ont non seulement la Ville, mais également QBO à faire simultanément. La friction entre travailler sur l'un et sur l'autre en même temps est quelque chose de compliqué. Afin que nous arrivions à un résultat correct et au pilotage des budgets, ils travaillent avec des outils informatiques qui sont complexes, et il arrive que ce qui ressort de la machine soit un peu compliqué à comprendre, parce que nous pouvons avoir l'éclairage public trois fois, ce qui est logique. Nous essayons de rassembler les choses, mais ce ne sont pas des erreurs, c'est simplement le fruit d'un travail sérieux et précis, qui a parfois des simplifications dans le rendu. Merci encore aux services. »

M. Andro : « *Je commencerai par m'associer aux inquiétudes de Daniel Le Bigot sur les marches arrière que nous constatons aujourd'hui sur la nécessité de réduire les gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité. Cela m'inquiète profondément pour l'avenir de notre Collectivité. En France, nous n'en sommes évidemment pas au niveau de Trump, mais les choix de ce dernier, comme d'autres, ont un impact mondial avec un certain nombre de dérapages : le réchauffement et l'élévation du niveau de la mer iront encore plus vite. C'est pour cela que je tenais à m'associer à ce que Daniel a dit tout à l'heure, parce qu'il y a ces sujets en toile de fond.*

Concernant le budget plus précisément, je voulais revenir sur les 20 % qu'a glissés Claire Lévry-Gérard tout à l'heure sur l'évolution des dépenses de fonctionnement sur les cinq années. J'ai trouvé que cela faisait beaucoup, donc je suis allé vérifier, j'ai pris les dépenses des trois lignes. Le chiffre que Jacques Le Roux a donné pour l'inflation est juste : nous sommes à 14,7 % d'inflation – tu as dit 15 %, mais c'est acceptable.

En revanche, j'ai regardé l'évolution en cinq ans de nos dépenses de fonctionnement sur les budgets : nous sommes à +15,5 %. Ce n'est pas un calcul, c'est une approximation « balancée » comme cela. Le petit écart entre 15,5 % et 14,7 % d'inflation s'explique essentiellement par la police, sans parler de tout le reste que vous avez déjà pu évoquer. C'est ce que j'avais retenu de l'intervention de Claire, je tenais donc à le corriger.

À Karim Ghachem, je souhaiterais souligner le changement de ton. Les premiers débats que nous avons eus portaient sur le fait que nous n'investissions pas assez, ce point était très important, mais aujourd'hui, changement, marche arrière, nous investissons trop. Je pense que Jacques Le Roux lui a bien répondu en disant que nous étions à 5,4 années à fin 2025, ce qui est tout à fait acceptable et pas du tout inquiétant. Par ailleurs, un certain nombre d'investissements auraient dû être faits avant, d'autant plus que les taux d'intérêt étaient très faibles à l'époque. Cela pesait donc beaucoup moins, mais nous sommes passés à côté parce qu'il n'y a pas eu beaucoup d'investissements sur ces précédents mandats.

Plus sérieux et plus inquiétant, ce sont les dires de Karim Ghachem concernant l'absence de politique sociale. Il fait une fixation sur la subvention au CCAS. Il faut bien comprendre que nous continuons à donner cette subvention au CCAS parce qu'une bonne partie de ce qui dépendait du CCAS est maintenant au niveau du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), donc nous retrouvons les augmentations essentiellement là, notamment sur les EHPAD, et nous les retrouverons ainsi à QBO. Je sais que Karim n'est pas au Conseil communautaire, mais nous aurons l'occasion d'aborder ces questions sociales. J'aborderai également d'autres aspects des politiques sociales, mais ce sera à QBO, à savoir l'insertion, le logement social. Nous parlerons également de la politique menée de l'autre côté de l'Odet.

Je n'ai pas grand-chose à dire par rapport à Guillaume Menguy parce que je n'ai pas très bien compris la portée des critiques. Il a surtout dit qu'il était perdu parce que les chiffres avaient changé, donc j'ai vérifié que les chiffres donnés dans notre document « markété » étaient différents, dans les grandes masses, des chiffres présents dans le rapport. Il s'avère que ce sont exactement les mêmes, je les ai vérifiés. Il est peut-être perdu, mais il n'y a pas de problème. Même s'il y a quelques décompositions un peu plus fortes sur ce document, comme l'a expliqué Françoise Dorval, tous les documents qui ont été distribués ont toujours été ainsi, donc il n'y a rien de particulier et il n'y a rien à dire.

En conclusion, je voudrais dire que j'ai trouvé ces expressions relativement modestes pour l'opposition. Il y a six ans, nous étions à un an des municipales, il y avait de grands débats, notamment sur la police, la Grande salle, les Halles, et nous n'étions pas d'accord. Sur la police, il aurait fallu faire le choix d'une police armée beaucoup plus nombreuse, il aurait fallu dépenser bien plus sur cette thématique. Pour ma part, je pense que les choix qui ont été faits étaient bons. J'attends les propositions pour le futur débat, mais je pense que nous avons fait les bons choix.

Sur la Grande salle, il fallait faire une grande aréna plus chère, il ne fallait pas la faire à l'Eau Blanche. Je pense au contraire que ce choix de l'Eau Blanche est un choix structurant pour toute la Ville, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire. Je ne développe pas davantage, parce que c'est finalement quelque chose qui dépend aussi de QBO.

Sur les Halles, il fallait les rénover. Il fallait tout d'abord engager un débat sur l'endroit où nous allions mettre les Halles provisoires. J'ai eu une réponse la dernière fois : place Saint-Matthieu. Je pense que ce serait une bonne idée de continuer à préconiser cela. Plus personne ne pose les problèmes ainsi, mais si vous continuez, ce n'est pas bien grave, vous pouvez toujours aller là-dessus, c'est la meilleure des choses.

Il reste la discussion sur la voie cyclable : « Ce n'est pas bien, on ne l'aurait pas fait comme cela parce que vous supprimez des places de parking ». Vous, vous n'auriez jamais osé faire cette piste cyclable telle que nous la prévoyions. Je rappelle que l'objectif du développement du réseau cyclable est de ramener au moins 100 Quimpérois ou Gabéricois supplémentaires à vélo et non plus en voiture en centre-ville. Je pense que nous atteindrons cet objectif grâce à tout cela, d'autant plus que ceci permet de libérer autant de places de parking. Par ailleurs, Madame la Maire a expliqué plusieurs fois que pour l'essentiel, les places seront compensées. Il y aura donc davantage de clients, c'est arithmétique.

D'ailleurs, je pense que le problème que nous aurons n'est pas là, mais à la gare, parce que le parking en étage prévu dans la version initiale a été supprimé sous la précédente Municipalité, pour des raisons sans doute financières que je peux comprendre, mais également parce que nous n'avions pas du tout anticipé cette explosion de la fréquentation de la gare (+ 80 % depuis 2016), d'autant plus que nous aurons encore plus de TER et une offre supplémentaire en TGV. Nous aurons alors un problème, auquel il faudra s'attacher. Nous avons commencé et il faudra continuer à y réfléchir. Nous ne pourrons pas le nier, sauf à accepter que les gens ne prennent pas le train faute de parking, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Selon moi, le problème de parking tel que l'a exposé Guillaume Menguy ne doit donc pas du tout être posé de cette façon. »

Mme Assih : « Marc Andro et l'arithmétique, nous pouvons lui faire confiance.

Je vais conclure, puis nous passerons au vote. Nous sommes effectivement dans un contexte de vote du budget moins défavorable que celui que nous avons connu lors de nos débats d'orientations budgétaires. Pour autant, le choix que nous avons fait collectivement est d'être à la fois ambitieux – j'y reviendrai – et prudents. Nous avons été tentés, parce que nous aimons avancer dans les projets. Les 600 000 euros du DILICO, c'est bien : nous les avions provisionnés, nous les réinjectons. Il y a tant à faire à Quimper. Eh bien, non, collectivement – je tiens à saluer chacun des élus de la majorité – nous avons été d'accord sur la prudence nécessaire et nous avons insisté et continué le travail de recherche d'économies sans renoncer aux ambitions, ce qui est un sacré tour de force.

Il nous faut être prudents, parce que le contexte économique et politique nous l'impose, mais en parallèle, j'ai été très étonnée d'entendre certaines paroles de l'opposition. Ce n'est pas très grave parce que nous avançons, mais quand on nous dit que nous sommes en train d'obérer l'avenir de notre jeunesse alors que nous avons vraiment un budget maîtrisé, un taux d'endettement tout à fait convenable, au point même que je disais ce matin que nous

pourrions investir davantage, ce qui est vrai... Néanmoins, Jacques me dit que non. C'est vous dire. Ce n'est pas une blague, ce sont de vrais échanges que nous avons. Nous sommes en deçà des huit années de désendettement qu'il ne faut pas franchir.

Ainsi, lorsque j'ai entendu que nous ne préparions pas l'avenir de notre jeunesse parce que nous sommes très endettés, j'ai pensé que c'était une erreur avec l'État, j'ai pensé que vous parliez de l'État et non de la ville de Quimper. Non seulement nous avons un budget et des finances vraiment maîtrisés, et cela dans un contexte qui n'est pas facile, mais de surcroît, nous préparons la jeunesse, parce qu'investir encore 29 millions d'euros pour l'année 2025, c'est évidemment préparer la jeunesse à deux endroits, d'abord parce que nous allons prévoir des équipements dont la jeunesse va bénéficier, mais en plus – c'est le travail que nous faisons depuis 2020 – nous sommes vraiment sur un programme d'entretien de notre patrimoine tel qu'il n'était pas organisé auparavant, notamment sur les ponts. Notre piste cyclable, nos 5,5 millions d'euros, c'est aussi la réfection de deux ponts (nous commençons par cette tranche de travaux). C'est un programme global d'entretien de notre patrimoine.

Nous avons déjà répondu sur les écoles. Nous devions faire l'école maternelle de Penanguer, c'était ce qui était prévu. Nous étions prêts, jusqu'à ce que nous ayons les dernières études complémentaires. Nous savons qu'il faut aller sur Edmond Michelet, nous aurons un débat. Nous aurons aussi un sujet pour le centre de loisirs de Créac'h Gwen, mais nous n'avons que des diagnostics les plus mauvais les uns des autres. Je ne suis pas en permanence en train de dire que c'est la faute d'untel ou untel, je ne fais que prendre ces réalités et nous en faisons quelque chose collectivement. Nous ne les cachons pas et nous les traitons.

Nous avons également l'accessibilité. Nous pouvons par exemple parler de l'école de Penhars, qui va avoir une ouverture de classe, mais pour autant, cette école n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap. Dans notre schéma directeur, nous allons donc devoir ajouter l'accessibilité à l'entretien. C'est pour cela que nous sommes prudents, parce que le but de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est toujours de garder suffisamment pour pouvoir continuer à investir, c'est la stratégie financière.

Concernant la jeunesse, c'était peut-être fait exprès pour me provoquer, je ne sais pas. Tout d'abord, il ne faut pas faire la confusion au niveau du CCAS, il ne faut pas dire qu'investir dans la jeunesse représente toujours des millions. Cela représente de l'argent, certes, mais par quoi avons-nous commencé notre mandat ? Nous avons commencé par généraliser l'accompagnement aux devoirs des élèves de l'école élémentaire dans toutes les écoles, nous avons continué par prévoir un accompagnement par ATSEM dans toutes les classes maternelles au point que les écoles sont désormais en attente d'avoir cet accompagnement sur les grandes sections CP, ce que nous ne pouvons pas faire pour des raisons budgétaires. Néanmoins, toutes les classes maternelles ont 100 % d'ATSEM dans leurs classes, ce qui n'était pas le cas lorsque nous sommes arrivés, puisque je vous rappelle qu'en grande section, elles n'arrivaient qu'à 11 heures.

Je me souviens également avoir rencontré l'ancien Maire pour défendre le dispositif de réussite éducative qui était menacé, pour défendre un emploi qui a été supprimé et que nous avons rouvert dans ce dispositif. Cela ne représente peut-être pas des millions, mais c'est tout de même un budget qui a été consacré, et surtout des actions réelles d'accompagnement et d'actions de prévention à l'attention des plus jeunes.

Je ne parle pas de la politique envers la jeunesse, même si du côté du secteur associatif et socioculturel, en maintenant le niveau de subventions, nous anticipons, nous prenons soin de notre jeunesse et nous complétons par les dispositifs à l'échelle de l'Agglomération.

Nous avons également voté un projet éducatif global. Il n'intéresse pas grand monde, si ce n'est les enfants et les enseignants, ainsi que les professionnels du périscolaire, mais il n'empêche que nous sommes sûrs de la qualité avec nos piliers sur le savoir-vivre ensemble et sur la préservation de notre environnement. Il se passe des choses importantes, réelles et quotidiennes pour les enfants.

Je suis fière de dire que nous investissons dans notre jeunesse. C'est notre responsabilité et c'est dans nos mains d'élus locaux. Je suis vraiment très contente. Je tends donc du côté des élus qui portent ces politiques et du côté des services qui adhèrent complètement, parce que cela donne encore plus de sens à leur travail au quotidien.

Concernant les frais de fonctionnement, Marc Andro a bien rectifié les choses, merci à lui, mais je reprends également ce que disait Françoise Dorval tout à l'heure. En termes de préconisations, nous avons parlé du RIFSEEP et nous l'avons fait. Cela faisait 20 ans que les agents n'avaient pas été augmentés, excepté le GVT (Glissement Vieillesse Technicité), mais nous l'avons mis en œuvre, et cela avec un impact annuel de 2 millions d'euros à l'échelle des collectivités. Ce n'était cependant pas la seule préconisation. On peut faire l'amnésique, mais qui a mené la réforme des 1 607 heures ? Merci, chers collègues, parce que ce n'était pas facile, mais c'était nécessaire et obligatoire, et nous y sommes maintenant.

Nous avons donc déprécarisé, nous avons mené la réforme des 1 607 heures, nous avons mené le RIFSEEP, nous avons recruté massivement. Oui, cela a un coût, c'est de l'investissement pour les services publics, donc pour les Quimpéroises et les Quimpérois, et j'en suis vraiment fière, je suis fière de ce bilan de mandat. C'est notre dernier véritable budget d'actions et d'interventions et je dois dire que vous ne m'avez pas déstabilisée, vous ne m'avez pas inquiétée, parce que nous sommes en responsabilité d'une manière rigoureuse et, je le redis, d'une manière ambitieuse.

Concernant la solidarité, c'est tout de même un peu fort de café et ce n'est pas terrible pour les équipes de dire que nous ne faisons pas plus, que nous ne faisons pas mieux. Par exemple, les maraudes de jour n'existaient pas ; le projet de refonte des aides sociales facultatives, nous allons le mener, nous continuons à le mener ; nous avons amélioré qualitativement l'accueil des personnes en grande précarité du côté du Point Santé, du Point Hygiène, de tout cet espace de l'Hôtel d'Urgence sociale ; nous allons également évidemment mener ce qu'il faut pour pouvoir faire ce projet du futur Hôtel des Solidarités. Cela, c'est pour la partie CCAS, mais où sont les solidarités ? Elles sont d'abord dans la cohésion sociale, elles sont dans la culture, dans l'accès à la culture pour tous et pour toutes, elles sont dans le sport, dans l'accès au sport pour tous et pour toutes, elles sont dans toutes les associations de solidarité : toutes sont réunies dans le même forum à la rentrée depuis que nous sommes aux responsabilités, toutes ont un niveau d'accompagnement financier maintenu, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités. Nous avons pu le faire justement parce que nous avons été rigoureux sur notre gestion et sur nos frais de fonctionnement au niveau des services. Ce n'est pas tous les jours facile, parce que si nous déstabilisons le tissu de cohésion sociale, le tissu associatif, ce sont toutes les solidarités qui sont impactées.

C'est un tout, il ne faut pas regarder par le petit bout de la lorgnette. Nous sommes dans une vision globale de ce qu'il se passe sur notre Ville. On peut toujours faire mieux, c'est certain, mais nous le faisons avec conviction, avec engagement et avec le sens des responsabilités.

Bref, nous avons eu de bons et de mauvais points, comme à l'école. Vous étiez les bons élèves et nous serions les mauvais. Je ne partage pas cette vision, parce que pour moi, en termes de gestion de l'argent public, être bon élève, c'est gérer l'investissement, c'est gérer le patrimoine que l'on a, et je pense que cela n'a pas été suffisant sur le mandat précédent. Pour moi, quand on est bon élève, il n'est pas normal d'avoir des taux de désendettement d'un à deux ans. Ce n'est pas normal, c'est un manque d'ambition certain et un manque de responsabilité au regard de ce qui nous est confié. On nous confie des finances, mais on nous confie également des équipements, on nous confie des écoles, on nous confie des bâtiments de service public et des routes. Nous devons les entretenir et faire en sorte qu'ils soient accessibles à tous et à toutes.

Enfin, je sais que l'on veut me titiller sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Heureusement que nous n'en sommes pas à 450 000 euros. À chaque programme de grand projet, tout est pensé du côté de l'accessibilité. Cela, nous ne l'avons pas découpé, donc si vous le souhaitez, nous pouvons aller chercher et vous verrez que nous allons dépasser très largement les 450 000 euros. Nous pouvons notamment parler du théâtre Max-Jacob.

Je terminerai sur ce théâtre. Ce n'est pas de la bonne foi de dire que tout était prêt, parce que c'est faux. J'en ai parlé à l'Architecte des Bâtiments de France lors de la visite du théâtre, justement sur le volet de l'accessibilité, architecte qui a travaillé sur ce dossier qui n'était pas travaillé. Je lui ai dit : « Madame l'Architecte des Bâtiments de France, j'ai une opposition qui dit que ce projet de rénovation, de restructuration, était prêt à démarrer ». Elle a éclaté de rire et m'a répondu que ce n'était pas possible. Adressez-vous à elle, mais elle m'a dit : « Ce n'est pas possible que l'on puisse dire cela ». Au regard de la qualité architecturale et bâtimmentaire de notre théâtre, les choses n'étaient pas prêtes, ce n'est pas vrai.

La meilleure des preuves – vous en resterez ensuite à vos certitudes, tant mieux, mais nous, nous sommes sur de l'action et du réel – c'est qu'il a fallu commencer par les fameuses études décriées, nous n'avons pas pu démarrer le théâtre Max-Jacob au tout début. Le PEM (Pôle d'Échanges Multimodal) était prêt, mais pas le théâtre Max-Jacob. Il a fallu attendre un certain temps et nous terminerons le théâtre à la fin du mandat, donc vous pensez bien que les choses n'étaient pas prêtes. Nous les avons portées, c'est tant mieux.

Chers collègues, puisque c'est le jour des déclarations, nous sommes sur un dernier budget et je crois que nous avons bien mené la barque sur ces cinq années – ce n'est pas de l'autosatisfaction – avec les tempêtes, qui ont été plus rudes que dans d'autres périodes électorales. Nous ne sommes pas tout à fait en fin de mandat, nous avons encore un an. Nous avons des projets, nous en parlerons tout à l'heure, mais je suis très contente de notre solidarité, parce que ce n'était pas facile. Nous sommes sur cet exercice depuis cet été. Ce n'était pas facile, nous avons parfois eu des tensions, parce que cela signifie également renoncer à des choses auxquelles nous croyons fondamentalement, mais nous sommes restés soudés.

Je suis donc très fière de ce budget que nous proposons au Conseil municipal pour les Quimpéroises et Quimpérois.

Je vais maintenant passer le budget au vote, puis vous proposer une petite pause. Nous n'avons fait que trois rapports, donc je vous demanderai d'être concis dans les échanges pour les rapports suivants. Je vous remercie. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Taux de fiscalité

Pour 2025, il est proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties au niveau de l'année précédente.

Depuis 2021 et la réforme de la fiscalité locale, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été intégrée au taux communal.

	2024	2025
Taxe d'habitation	20,01%	20,01%
Foncier bâti VQ	37,20%	37,20%
Foncier non-bâti	64,88%	64,88%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les taux de fiscalité tels que précisés ci-dessus.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Cadre d'octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL)

Par décision du conseil municipal du 17 novembre 2022, la commune de Quimper a adhéré à l'Agence France Locale (AFL), établissement de crédit qui permet à ses membres de se financer sur le marché obligataire. Conformément aux statuts et au pacte d'actionnaires de l'AFL, la contractualisation de crédits auprès de l'établissement est conditionnée à l'octroi, par la collectivité, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale. La présente délibération a pour objet de définir le cadre d'octroi de la garantie pour les crédits qui seront souscrits en 2025.

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales, leurs groupements et les Établissements Publics Locaux (EPL) (ci-après les Membres).

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique :

« Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement.

Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'Etat ou de ressources garanties par l'Etat.

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés. »

Le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la Société Territoriale), société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le Pacte), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la Garantie).

La ville de Quimper a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 17 novembre 2022.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération.

Objet

La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires

La Garantie est consentie au profit des titulaires (les Bénéficiaires) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les Titres Eligibles).

Montant

Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la ville de Quimper qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, telle que, directement conclu auprès de l'AFL.

Durée

La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie

Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie

La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie

Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 ;

Vu la délibération n°4 en date du 22 juillet 2020 ayant confié à madame la maire de Quimper la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n°10, en date du 17 novembre 2022 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Quimper ;

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette

de la ville de Quimper, afin que la ville de Quimper puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'approuver que la Garantie de la ville de Quimper est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2025 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Quimper est autorisée à souscrire pendant l'année 2025 ;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Quimper pendant l'année 2025 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, la ville de Quimper s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par madame la maire de Quimper au titre de l'année 2025 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.
- 2- d'autoriser madame la maire de Quimper ou son représentant, pendant l'année 2025, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la ville de Quimper, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;
- 3- d'autoriser madame la maire de Quimper à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Vente sur WebEnchères

L’aliénation de biens mobiliers d’une valeur supérieure à 4 600 euros ne figure pas dans le périmètre de la délégation consentie à la maire par l’assemblée délibérante le 22 juillet 2020. Elle doit être autorisée par le conseil municipal.

Le présent rapport a pour objet d’autoriser la remise du bien suivant attribué dans le cadre des ventes sur le site Webencheres.com :

- **V396 – RENAULT MAXITY vendu au prix de 6 467.00 € (TTC) au garage Gueguennou – ZA de Pencran – 29560 TELGRUC SUR MER.**

Le montant total des ventes s’élève à 6 467.00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’autoriser la mise en vente du bien susnommé.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.

Lors de sa séance du 27 février 2025, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Fourniture et livraison de véhicules neufs de moins de 3.5 tonnes pour les services techniques de la Ville de Quimper***

La consultation a pour objet la fourniture et livraison de véhicules neufs de moins de 3.5 tonnes pour les services techniques de la Ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La consultation se décompose en 10 lots :

Lot(s)	Désignation
Lot 1	Véhicules légers en motorisation électrique type Renault ZOE ou équivalent
Lot 2	Véhicules utilitaires légers en motorisation électrique fourgonnette type Renault Kangoo ZE ou équivalent
Lot 3	Véhicules légers en motorisation hybride type Toyota Yaris ou équivalent
Lot 4	Véhicules légers segment A en 4 places
Lot 5	Véhicules légers segment B, C et ludospace 4 ou 5 places
Lot 6	Véhicules Utilitaires fourgonnettes 2 à 3 places

Lot 7	Véhicules Utilitaires fourgon 2 à 9 places
Lot 8	Véhicules fourgons châssis cabine fermée 2 à 3 places
Lot 9	Véhicules fourgons châssis cabine 2,5 tonnes type Piaggio Porter Benne ou équivalent
Lot 10	Véhicules utilitaires L1H1 en motorisation électrique type CITROEN JUMPY (ou équivalent)

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Les marchés subséquents seront des marchés ordinaires.

Chaque lot est attribué à un maximum de trois opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel HT
Lot 1	Véhicules légers en motorisation électriques type Renault ZOE ou équivalent	167 500,00 €
Lot 2	Véhicules utilitaires légers en motorisation électrique fourgonnette type Renault Kangoo ZE ou équivalent	125 000,00 €
Lot 3	Véhicules légers en motorisation hybride type Toyota Yaris ou équivalent	90 000,00 €
Lot 4	Véhicules légers segment A en 4 places	75 000,00 €
Lot 5	Véhicules légers segment B, C et ludospace 4 ou 5 places	187 500,00 €
Lot 6	Véhicules Utilitaires fourgonnettes 2 à 3 places	250 000,00 €
Lot 7	Véhicules Utilitaires fourgon 2 à 9 places	375 000,00 €
Lot 8	Véhicules fourgons châssis cabine fermée 2 à 3 places	162 500,00 €
Lot 9	Véhicules fourgons châssis cabine 2,5 tonnes type Piaggio Porter Benne ou équivalent	112 500,00 €
Lot 10	Véhicules utilitaires L1H1 en motorisation électrique type CITROEN JUMPY (ou équivalent)	112 500,00 €
	Total	1 657 500,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction, soit un montant total de 6 630 000,00 € HT.

L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois reconductible trois fois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Le lot 9 est déclaré infructueux.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	MIDI AUTO 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	73 572,79 € HT
	ASCORIA 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	87 621,76 € HT
	G. NEDELEC 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	90 903,48 € HT
2	CIE BRETONNE DE DIFFUSION AUTO 243 – 245 rue de Chateaugiron 35 000 RENNES	64 092,12 € HT
	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	68 471,13 € HT
	BRETAGNE AUTOMOBILES 105, Avenue de Ty Bos 29 000 QUIMPER	72 399,24 € HT
3	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	60 542,29 € HT
	CIE BRETONNE DE DIFFUSION AUTO 243 – 245 rue de Chateaugiron 35 000 RENNES	67 845,36 € HT
	G. NEDELEC 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	61 997,88 € HT
4	CIE BRETONNE DE DIFFUSION AUTO 243 – 245 rue de Chateaugiron 35 000 RENNES	48 101,29 € HT
	ASCORIA 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	46 981,38 € HT
	MIDI AUTO 29	

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
	450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	55 217,32 € HT
5	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	57 385,31 € HT
	ASCORIA 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	63 805,27 € HT
	BRETAGNE AUTOMOBILE 105, Avenue de Ty Bos 29 000 QUIMPER	75 652,47 € HT
6	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	69 288,97 € HT
	CIE BRETONNE DE DIFFUSION AUTO 243 – 245 rue de Chateaugiron 35 000 RENNES	69 068,88 € HT
	G. NEDELEC 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	71 583,36 € HT
7	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	103 716,77 € HT
	CIE BRETONNE DE DIFFUSION AUTO 243 – 245 rue de Chateaugiron 35 000 RENNES	103 393,82 € HT
	G. NEDELEC 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	117 050,28 € HT
8	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	66 034,77 € HT
	G. NEDELEC 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	77 401,52 € HT

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
	MAN TRUCK & BUS FRANCE ZI Courcouronnes 12 avenue du Bois de l'Epine 91 008 EVRY	73 861,52 € HT
10	CIE BRETONNE DE DIFFUSION AUTO 243 – 245 rue de Chateaugiron 35 000 RENNES	83 565,52 € HT
	ASCORIA 1, Rue Nobel 29 000 QUIMPER	82 751,52 € HT
	MIDI AUTO 29 450, Route de Benodet 29 000 QUIMPER	89 897,93 € HT

- ***Diagnostic par détection et géoréférencement de réseaux***

Le marché a pour objet le diagnostic par détection et géoréférencement de réseaux.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
- VILLE DE QUIMPER

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Quimper. Il a en charge la passation de l'accord-cadre. Conformément à l'article L2113 –7 du code de la commande publique, le coordonnateur est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et de notifier le marché public. Conformément à l'article 7 de la convention de groupement de commandes, chaque membre prend en charge la part des prestations qui lui incombe.

La part des prestations à commander par chacun des membres du groupement de commandes est estimée comme suit pour la période initiale.

- Ville de Quimper : 50 %
- Quimper Bretagne Occidentale : 50 %

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec montants minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et sera attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois. La durée de chaque reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le montant cumulé des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre et pour chacune des périodes de reconduction est défini comme suit :

	Montant minimum en euros HT	Montant maximum en euros HT
Période initiale (1 an)	50 000	300 000
1^{ère} Période de reconduction	50 000	300 000
2^{ème} Période de reconduction	50 000	300 000
3^{ème} Période de reconduction	50 000	300 000
TOTAL	200 000	1 200 000

L'attributaire est l'entreprise GEOSAT SELAS, sise 4 allée Marcel Cerdan – 29 000 QUIMPER, pour un montant de 264 839,00 € HT sur la base du détail quantitatif estimatif, et pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT, soit 1 200 000 € HT en cas de reconduction.

- Prestations topographiques et foncières

Le marché a pour objet la réalisation de prestations topographiques et foncières pour la Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et le SIVALODET.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex
- Quimper Bretagne Occidentale - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex
- SIVALODET - Hôtel de ville et d'agglomération – CS 26004 - 29107 Quimper cedex.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper. Le coordonnateur du groupement est mandaté pour établir le ou les cahiers des charges, organiser la ou les consultations, analyser les offres, signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La répartition des montants des prestations entre les membres du groupement, pour chaque lot, pour la période initiale (deux ans) de l'accord-cadre est la suivante :

Pour le lot n°01 - Prestations topographiques

Membre du groupement	Minimum HT	Maximum HT
Ville de Quimper	80 000,00 €	400 000,00 €
Quimper Bretagne Occidentale	70 000,00 €	300 000,00 €
SIVALODET	1 500,00 €	10 000,00 €
TOTAL	151 500,00 €	710 000,00 €

Pour le lot n°02 - Prestations foncières

Membre du groupement	Minimum HT	Maximum HT
Ville de Quimper	25 000,00 €	100 000,00 €
Quimper Bretagne Occidentale	2 000,00 €	20 000,00 €
SIVALODET	1 500,00 €	5 000,00 €
TOTAL	28 500,00 €	125 000,00 €

Pour le lot n°03 - Prestations topographiques et foncières des zones d'activités économiques

Membre du groupement	Minimum HT	Maximum HT
Ville de Quimper	0 €	0 €
Quimper Bretagne Occidentale	50 000,00 €	200 000,00 €
SIVALODET	0 €	0 €
TOTAL	50 000,00 €	200 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction soit un montant total maximum de 2 070 000,00 € HT.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en trois lots :

Lot	Désignation
01	Prestations topographiques
02	Prestations foncières
03	Prestations topographiques et foncières des zones d'activités économiques

Le lot n° 3 ne distingue pas les prestations topographiques des prestations foncières car la passation fréquente et simultanée de prestations foncières et de prestations topographiques dans les zones d'activités sur un même périmètre rend complexe l'articulation des missions entre elles. En outre, les responsabilités pesant sur la réalisation conforme de

chacune de ces prestations dans le cadre de ces zones exige l'intervention d'un seul prestataire.

Aucune variante n'est autorisée.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une période initiale de 24 mois reconductible une fois pour 24 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	GEOSAT SELAS 17 rue Thomas Edison 33600 PESSAC	171 241,48 € HT
	CREATIVE TOPO 33, rue des Pommiers 29000 QUIMPER	230 340,00 € HT
	GEOFIT 7 rue Alfred Kastler 44300 NANTES	249 862,50 € HT
2	GEOSAT SELAS 17 rue Thomas Edison 33600 PESSAC	11 996,00 € HT
3	GEOSAT SELAS 17 rue Thomas Edison 33600 PESSAC	131 843,50 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces trois marchés publics.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Détermination des taux de promotion pour 2025

Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L522-27

Conformément au code général de la fonction publique territoriale et aux lignes directrices de gestion, un ratio de promotion est à fixer pour chaque grade d'avancement, par l'assemblée délibérante. Concernant le calcul des ratios, il est précisé qu'il est effectué, pour chaque grade, sur l'ensemble des agents promouvables dans les collectivités du périmètre du comité social territorial, à savoir, Quimper Bretagne Occidentale, la Ville de Quimper et son CCAS et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, et non collectivité par collectivité.

Il est rappelé que l'attribution des promotions tient compte avant tout de la manière de servir de l'agent et du contenu de son entretien professionnel annuel. Ainsi, le nombre possible de promotions, déterminé à partir des taux, ne préjuge pas du nombre de promotions réalisées. Ce nombre pourra être moindre si la valeur des agents promouvables n'est pas reconnue suffisante pour bénéficier d'une promotion au grade supérieur, ou si les grades associés à l'emploi de l'agent ne rendent pas possible l'inscription sur un tableau d'avancement.

1/ Concernant la catégorie C :

- un ratio d'avancement de 55 % de l'effectif des agents promouvables au choix, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour un avancement au deuxième grade ;
- un ratio d'avancement de 50 % de l'effectif des agents promouvables au choix, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour un avancement au troisième grade ;
- par exception, un ratio d'avancement est porté à 100 % de l'effectif des agents promouvables à l'examen professionnel.

Il existe une échelle spécifique pour le grade d'agent de maîtrise principal :

Un ratio global de **65 %** sera appliqué sur ce grade, afin de permettre de différencier les agents occupant un emploi de catégorie C et ceux occupant un emploi de catégorie B.

En application du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, l'ancienneté dans le grade pourra départager les agents dont la valeur professionnelle est jugée égale au regard des critères établis dans les lignes directrices de gestion. Les services pris en compte pour l'ancienneté dans le grade des conditionnants à l'échelle C3 sont ceux effectués dans les échelles 4 et 5 avant la mise en place du PPCR.

2/ Concernant la catégorie B :

Les cadres d'emplois du Nouvel espace statutaire (NES)

L'application d'un système de répartition entre les voix d'accès de l'examen professionnel et du choix (sans examen) conditionne les possibilités de nominations.

Le nombre de promotion de l'une de ces deux voies ne peut être inférieur au quart du nombre total de promotion. Ainsi, en l'absence d'examen professionnel cette disposition législative peut conduire à l'impossibilité de promouvoir des agents.

Il est proposé les ratios suivants :

- un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel ;
- un ratio d'avancement spécifique à chaque grade pour un avancement au choix par rapport aux nombre d'examens professionnels sera appliquée.

Cadres d'emplois des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture :

- Un ratio de 25% sera appliqué sur le grade d'avancement à la classe supérieure concernant les auxiliaires de puériculture ;

- Un ratio de **100 %** sera appliqué sur le grade d'avancement à la classe supérieure concernant les aides-soignants

3/ Concernant la catégorie A :

Pour la catégorie A, les avancements sont fortement conditionnés par l'emploi, le niveau de responsabilité du poste ainsi que l'atteinte des objectifs prévus.

Il est proposé les ratios suivants :

- un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel ;
- un ratio d'avancement de 25 % de l'effectif des agents promouvables au choix, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour les autres cadres d'emplois de la catégorie A pour un avancement au grade supérieur.

Seuls les résultats des examens professionnels communiqués par les agents avant le 15 mars 2025 pourront être pris en compte pour les avancements de l'année 2025.

En conséquence, les taux de promotion suivants sont soumis pour avis :

Avancement au grade de :	Taux de promotion pour l'année 2025
	<i>Filière administrative</i>
Avancement à l'échelon spécial d'administrateur général	25%
Administrateur général (graf)	limité par quota à 20% du CE
Administrateur hors classe	25%
Avancement à l'échelon spécial d'Attaché hors classe	25%
Attaché hors classe (graf)	limité par quota à 10% du CE
Attaché principal (après examen professionnel)	100%
Attaché principal	25 %
Rédacteur principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 1ère classe	25%
Rédacteur principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 2ème classe	25%
Adjoint administratif principal 1ère classe	50%
Adjoint administratif principal 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint administratif principal 2ème classe	55%
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe	Ratio fixé par arrêté de la FPH
	<i>Filière technique</i>
Avancement à l'échelon de la classe exceptionnelle d'ingénieur général	25%
Ingénieur général (graf)	limité par quota à 20% du CE
Ingénieur en chef hors classe	25%
Avancement à l'échelon spécial d'Ingénieur hors classe	25%

Ingénieur hors classe (graf)	limité par quota à 10% du CE
Ingénieur principal	25%
Technicien principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 1ère classe	45%
Technicien principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 2ème classe	25%
Agent de maîtrise principal	65%
Adjoint technique principal 1ère classe	50%
Adjoint technique principal 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint technique principal 2ème classe	55%
<i>Filière culturelle</i>	
Conservateur des bibliothèques en chef	25%
Conservateur du patrimoine en chef	25%
Attaché principal de conservation du patrimoine (après examen professionnel)	100%
Attaché principal de conservation du patrimoine	25%
Bibliothécaire principal (après examen professionnel)	100 %
Bibliothécaire principal	25%
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	25%
Professeur d'enseignement artistique hors classe	25%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe (après examen professionnel)	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	25%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe	25%
Assistant de conservation principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 1ère classe	25%
Assistant de conservation principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 2ème classe	25%
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	50%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	55%
<i>Filière police</i>	
Chef de service de police municipale principal de 1e classe (après examen professionnel)	100%
Chef de service de police municipale principal de 1e classe	25%
Chef de service de police municipale principal de 2e classe (après examen professionnel)	100%
Chef de service de police municipale principal de 2e classe	25%
<i>Filière sportive</i>	
Conseiller principal des APS (après examen professionnel)	100%
Conseiller principal des APS	25%
Educateur des APS principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Educateur des APS principal de 1ère classe	25%
Educateur des APS principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Educateur des APS principal de 2ème classe	25%
Opérateur principal des APS	50%
Opérateur des APS qualifié	60%
<i>Filière médico-sociale</i>	
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	25%
Puéricultrice hors classe	25%

Psychologue hors classe	25%
Cadre supérieur de santé paramédicaux (après examen professionnel)	100%
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens	25%
Auxiliaire territorial de puériculture de classe supérieure	25%
Aide-soignant de classe supérieure	100%
Auxiliaire de soins principal de 1ere classe	50%
<i>Filière sociale</i>	
Conseiller socio-éducatif hors classe	25%
Conseiller supérieur socio-éducatif	25%
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (après examen professionnel)	100 %
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	25 %
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle (après examen professionnel)	100%
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	25%
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal (après examen professionnel)	100%
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	25%
Agent spécialisé territorial des écoles maternelles principale de 1ere classe	50%
Agent social territorial principal de 1ere classe	50%
Agent social territorial principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Agent social territorial principal de 2eme classe	55%
<i>Filière animation</i>	
Animateur territorial principal de 1ere classe (après examen professionnel)	100%
Animateur territorial principal de 1ere classe	25%
Animateur territorial principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Animateur territorial principal de 2eme classe	50%
Adjoint d'animation principal de 1ere classe	50%
Adjoint d'animation principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	55%
<i>Filière socio-éducative (FPH)</i>	
Moniteur Educateur principal hospitalier	Ratio fixé par arrêté de la FPH

Une règle d’arrondi à l’entier supérieur est prévue.

Concernant l’égalité femme-homme, les règles de répartition sont fixées par les lignes directrices de gestion.

Après avis du comité social territorial en date du 3 février 2025 et du comité social territorial bis du 10 février 2025 et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’adopter les taux de promotion pour 2025 à l’effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d’avancement de grade, dans les conditions précisées ci-dessus.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Monsieur Jacques LE ROUX

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Politique inclusive en faveur des agents porteurs de handicap

Renouvellement de la convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période 2025-2027

Depuis plusieurs années, la ville de Quimper et son CCAS ainsi que l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, se sont engagés en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur politique de ressources humaines communes. Afin de pérenniser cette politique vertueuse, il convient de renouveler la convention partenariale avec le FIPHFP pour la période 2025-2027.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a renforcé l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap, en instaurant dans la fonction publique que les collectivités de plus de 20 agents emploient, au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap.

En cas de non-respect de cette obligation, elles doivent verser, chaque année, une contribution financière au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Aussi, les fonds récoltés par cet organisme financent des actions en faveur de l'insertion ou du maintien dans l'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

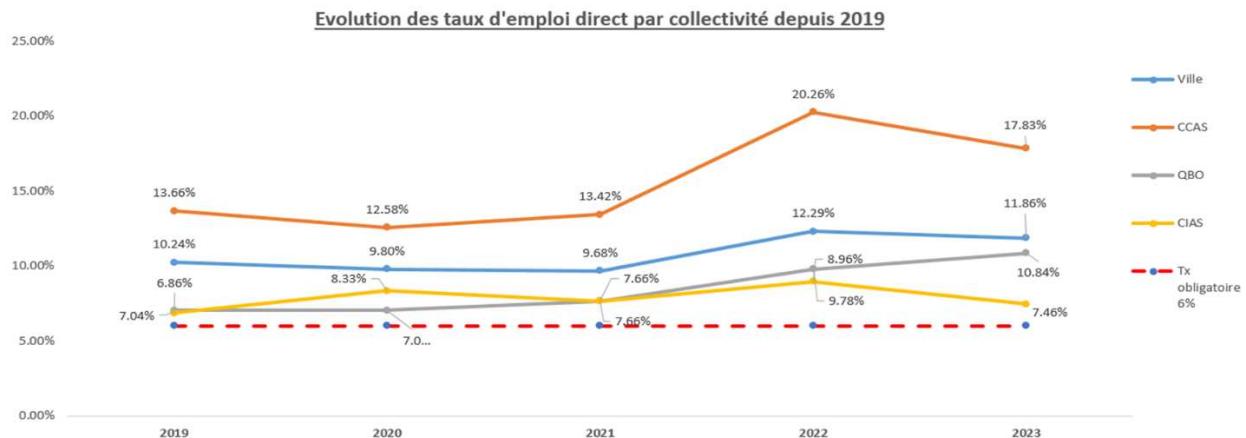
Depuis plusieurs années, la ville de Quimper et son CCAS ainsi que Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, se sont engagés en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur politique de ressources humaines communes. Cet engagement a notamment été formalisé par la signature de deux conventions avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en septembre 2018, renouvelée en mars 2022.

La convention actuelle est arrivée à échéance en décembre 2024.

Bilan de la convention 2021 -2024

Les 4 collectivités ont mis en place de nombreuses actions qui ont permis de stabiliser, voire de faire progresser, leur taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap, pour atteindre un niveau très vertueux.

En 2024, la ville emploie près de 12% d'agents en situation de handicap (le seuil réglementaire étant de 6 %).



Les initiatives mises en œuvre au sein des services au cours de ces 3 dernières années ont amélioré l'accompagnement des agents en situation de handicap dans le cadre de leur maintien dans l'emploi et de leurs conditions de travail. Elles ont également permis de développer le recrutement d'apprentis en situation de handicap (4 contrats), de recruter sur emploi pérenne 17 agents, d'accueillir des stagiaires école ou lors du DUODAY (une 100aine) et marqué une nouvelle étape en faveur de la prise en compte du handicap et de la promotion de l'égalité des chances par le développement d'appuis spécifiques, répondant au mieux aux individualités et à leur handicap.

Les deux premières conventions se sont révélées un réel succès en matière d'accompagnement individuel des agents en situation de handicap mais aussi, en matière de formation des tuteurs et des professionnels en relation avec les agents en situation du handicap pour mieux accompagner la diversité des handicaps (psychique...).

Le 1^{er} salon du handicap et des métiers publics sur le Sud Finistère organisé en mai 2024 a mobilisé la coordination de tous les acteurs du handicap sur le territoire et a accueilli plus de 500 visiteurs.

Au 31/12/2024, le taux d'exécution de cette 2^{ème} convention est estimé à environ 75% du budget de 350 037.50 €, initialement alloué par le FIPHFP, c'est-à-dire un montant total consommé d'environ 263 665 €.

Axes	Budget initial	Réalisation année 1	Réalisation année 2	Réalisation année 3 + avenant	Total fin de convention	Taux de consommation estimé
1) Recrutement des travailleurs en situation de handicap	142 255.00	1 723.78	9 361.79	85 769.81	96 888.38	68.09%
2) Reclassement et reconversion des personnes déclarées incapables	74 725.00	6 066.99	9 031.70	9 858.23	24 966.92	33.41%
3) Maintien dans l'emploi	118 847.50	12 747.45	56 367.76	66 233.37	135 348.58	119.88%
4) Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	7 500.00	0.00	1 165.91	2 950.14	4 126.05	55.01%
5) Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap	6 710.00	770.88	0.00	1 597.67	6 251.63	93.17%
6) Actions innovantes	-	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
TOTAL	350 037.50	21 309.10	75 927.16	166 429.22	263 666.48	76.32%
% d'exécution prévisionnel		6.09%	21.69%	47.55%	75.32%	

Convention FIPHFP 2025-2027

Il est proposé de renouveler ce partenariat avec le FIPHFP, dont le projet de convention pluriannuelle a été validé par le Comité Local du FIPHFP du 12 décembre 2024.

Les annexes de la convention sont :

- projet pluriannuel d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap - convention entre le FIPHFP et Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, la ville de Quimper et son CCAS ;
- Plan d'actions pluriannuel.

Cette nouvelle convention couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 et définit les orientations stratégiques suivantes :

- Développer le recrutement et l'accompagnement d'apprentis en situation de handicap ;
- Maintenir un taux d'emploi ambitieux ;
- Stabiliser les dispositifs de reclassement et de maintien dans l'emploi, en anticipant le prolongement des carrières liées à la réforme des retraites ;
- Poursuivre la sensibilisation et la formation des professionnels en relation avec les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) afin de mieux accompagner la diversité des handicaps.

Le programme d'actions de cette 3^{ème} convention s'articule autour de 7 axes :

Axe 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap

- Mettre l'accent sur le recrutement de BOE par voie d'apprentissage (objectif 10 apprentis sur 3 ans) ;
- Favoriser l'accès à l'emploi ou le retour à l'emploi en milieu ordinaire via des stages de découverte ou d'immersion, PMSMP, contrats de mise à disposition ;
- Pérenniser le salon du handicap et des métiers

Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes

- Fluidifier l'accompagnement de l'agent en procédure de réaffectation, reclassement / PPR ;
- Faciliter le retour à l'emploi des agents déclarés inaptes pour raison de santé.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

- Poursuivre le suivi et l'accompagnement des situations individuelles ;
- Améliorer le suivi des indicateurs de médecine du travail et en particulier, les indicateurs liés aux restrictions médicales ;
- Pérenniser le recours aux bilans de compétence / bilans professionnels afin d'anticiper les mobilités et choix de reconversion des agents ;
- Accompagner les encadrants dans le suivi d'agents en situation de handicap.

Axe 4 : Formation et Axe 5 : Communication

- Poursuivre la formation des acteurs clés de la politique handicap, des tuteurs, des agents au sens large, afin de garantir un socle commun de connaissances et de compétences des professionnels auprès des BOE ;
- Continuer à sensibiliser sur la diversité des handicaps et à lever les préjugés pour favoriser l'intégration des agents BOE.

Axe 6 : Accessibilité Numérique

- Accompagner progressivement les directions à la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) ;
- Améliorer progressivement l'accessibilité des sites web (semi public et interne), applications.

Axe 7 : Actions innovantes

- Capitaliser sur la dynamique lancée sur le territoire en matière de mise en relation des acteurs du handicap (création d'un réseau local) ;
- Renouveler le salon du handicap et des métiers de la fonction publique en Finistère Sud.

Le plan de financement 2025-2027 de ces axes se décline comme suit :

	Financement du FIPHFP	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation	Programme d'actions
Axe 1 Recrutement des travailleurs en situation de handicap	232 470 €	64,68%	126 960 €	35,32%	359 430 €
Axe 2 Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	63 570 €	28,58%	158 880 €	71,42%	222 450 €
Axe 3 Maintien dans l'emploi	130 463 €	48,88%	136 463 €	51,12%	266 926 €
Axe 4 Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés	8 250 €	50,00%	8 250 €	50,00%	16 500 €
Axe 5 Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	2 870 €	50,00%	8 230 €	70,00%	8 900 €
Axe 6 Accessibilité Numérique	3 201 €	50,00%	3 201 €	50,00%	6 402 €
Axe 7 Actions innovantes	3 000 €	50,00%	3 000 €	50,00%	6 000 €
Axe 8 Autres dispositifs de l'employeur			- €	0%	- €
TOTAL	443 624 €	50,04%	442 984 €	49,96%	886 608 €

Le projet mutualisé de convention détaille l'ensemble des objectifs et des actions pour les 4 entités.

Sur le plan financier, le montant des actions à mener s'élève à 886 608 € sur les trois années sur la ville de Quimper et son CCAS, l'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale et son CIAS, avec la répartition suivante :

- Financement du FIPHFP à hauteur de 443624 € (50,04%) ;
- Financement des 4 entités mutualisés à hauteur de 442 984 € (49,96 %)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la FSSSCT du 21 octobre 2024 ;

Vu l'avis du comité local régional du FIPHFP du 12 décembre 2024 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approver les termes de la convention avec le FIPHFP, proposée pour la période 2025-2027 et de valider les engagements et objectifs mentionnés ;
- 2- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents relatifs au présent dossier ;
- 3- d'inscrire aux budgets prévisionnels 2025, 2026 et 2027 les crédits estimés à cette mise en œuvre, aussi bien en recettes qu'en dépenses, sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Débats relatifs au rapport n°9 :

M. Créquer : « *C'est une vraie fierté pour la ville de Quimper de signer cette troisième convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), toujours plus ambitieuse dans l'accueil et l'intégration des différents handicaps au sein de nos effectifs.*

Pour rappel, nous sommes à 11,86 % d'agents reconnus travailleurs handicapés au sein de nos effectifs, ce qui est très élevé. Nous avons eu la chance d'avoir la Présidente du FIPHFP présente à Quimper, elle a reconnu notre travail autour de ces questions, notamment lors de la précédente convention, avec l'organisation d'un Salon du Handicap pour l'emploi dans la fonction publique. Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes en ce sens. Dans les travaux préparatoires, nous nous attendions à avoir une centaine de candidats sur les différents stands, mais nous en avons eu 500 dans la journée, ce qui traduit un vrai besoin sur le territoire. C'était une vraie première, dont le Finistère Nord souhaite s'inspirer et qui est également promue en tant qu'action innovante au sein du FIPHFP au niveau France. Nous souhaitons poursuivre ce partenariat et intégrer, sous la dynamique portée par la ville de Quimper, d'autres collectivités, par exemple Concarneau et les collectivités du Pays Bigouden. Nous avons déjà un pôle très intéressant d'échange autour de ces métiers, il y a une vraie belle dynamique de territoire.

Nous souhaitons travailler des axes dans cette nouvelle convention, à savoir l'accueil en situation de handicap à tous les niveaux. Nous savons que la catégorie C, c'est-à-dire les agents qui sont vraiment dans l'opérationnel, sur le terrain, comporte des métiers plus accueillants et préparés à accueillir les situations de handicap, mais nous devons également avoir un maximum de catégories B de type techniciens ou A de type managers. Cela aidera également à changer notre mentalité, à avoir un changement culturel dans nos collectivités afin que l'entièreté des directions soit à un même niveau de formation et d'accueil des handicaps.

J'en arrive à mon second point : il faut aussi que nous travaillions à ce que les différentes familles de handicaps soient intégrées à notre Collectivité de la même manière. Nous allons beaucoup travailler sur les handicaps physiques, notamment parce qu'ils apparaissent souvent au cours de la carrière des agents, mais nous devons également travailler sur les handicaps psy et les déficiences intellectuelles de manière poussée. Il est donc nécessaire de réaliser un travail de formation au sein de nos équipes, ce qui sera un axe important de notre nouvelle convention, notamment sur l'apprentissage, avec des objectifs chiffrés et ambitieux sur l'intégration dans nos effectifs d'apprentis en situation de handicap.

Pour conclure, mener une politique d'accueil et de prise en compte de l'apparition de handicaps pour nos agents n'est pas seulement une politique tournée vers l'inclusion. À partir du moment où nous arrivons à accueillir des agents en situation de handicap, nous pouvons être à peu près sûrs que nous arriverons également à accueillir l'intégralité de nos agents dans les meilleures conditions. C'est aussi un message important à passer, à savoir que cet accueil sera valable pour tous nos agents à venir à partir du moment où nous avons réussi à porter et former sur le meilleur accueil possible pour les futurs agents en situation de handicap dans nos effectifs. Je vous remercie. »

Mme Assih : « Merci beaucoup pour ces précisions, Uisant Créquer. C'est effectivement un taux d'accueil des personnes en situation de handicap qui est hors norme, le taux légal étant à 6 %. Du côté de l'AMF (Association des Maires de France), ils n'ont pas vu d'autres communes dépasser ce taux. C'est tout de même suffisamment important en termes d'efforts réalisés par l'ensemble des services de la Collectivité pour être souligné.

Uisant a raison de rappeler que dans le cadre de cette convention, l'objectif n'est pas d'aller au-delà des 12 %, puisque c'est déjà énorme, mais de faire mieux avec les personnes concernées, notamment en termes d'accompagnement et d'adaptation aux différents métiers.

Je profite de ce rapport, parce que je pense que vous avez reçu un save the date pour le 26 avril matin pour le Chapeau Rouge. Notez bien la date dans votre agenda pour une conférence autour de la loi de 2005 sur le handicap : 20 ans après, où en sommes-nous ? C'est évidemment beaucoup à l'attention des élus, parce que si le Conseil départemental est effectivement le chef de file sur les politiques Handicap, la réalité est que les élus locaux que nous sommes sur les communes et les intercommunalités sont extrêmement en prise dans toutes nos politiques publiques. C'est pour cela que Françoise ne sera pas seule autour de la table et qu'il y aura de nombreux élus pour se demander comment cela se passe du côté de leurs champs d'intervention.

La thématique de l'emploi est donc retenue, mais aussi celle de l'accès aux loisirs et de l'accessibilité des bâtiments à toute nature de handicap. Notez donc la date du 26 avril au Chapeau Rouge de 9 heures à 12 heures, avec un café et un petit apéritif. Des personnes extrêmement intéressantes vont intervenir et seront même poignantes, avec beaucoup d'idées. Save the date, réservez-la sur votre agenda. Je ne peux pas faire mieux. Comment dit-on save the date en breton ? »

Mme Chapalain : « Derc'hel and deiziad. »

Mme Assih : « Derc'hel and deiziad. J'avais dit que j'allais faire un effort. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
001.25.01 DEE	08/01/2025	Conventions d'occupation de locaux scolaires sur l'année 2024-2025
002.25.01 DEE	08/01/2025	Mise à disposition d'un garage situé dans le groupe scolaire Léon Goraguer au profit de l'association Joue ton monde
003.25.01 RC	08/01/2025	Mise à disposition d'un box n°19 à la maison des associations Pierre Waldeck Rousseau au profit de l'association Ty Catch Impro - Abroge et remplace la décision n° 390.24.12 RC
004.25.01 DFCP	08/01/2025	Suppression de la régie d'avances - Pôle Max Jacob
005.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'un box au profit de l'association Sécurité routière
006.25.01 DFCP	13/01/2025	Avenant n°2 au marché de formations actions « Gestes et postures en activités professionnelles » - KINE-OUEST PREVENTION - Sans incidence financière
007.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'un box n°13 à la maison Pierre Waldeck Rousseau au profit de l'association Hip hop New School

008.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'une salle 9 Rue de l'Ile d'Houat au profit de l'association Forzh Piou
009.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition d'une salle municipale 19 Rue du Léon au profit de l'association VATRA
010.25.01 RC	13/01/2025	Mise à disposition de locaux 1 Rue d'Armor au profit de l'association Le Copeau Doré
011.25.01 DFCP	13/01/2025	Vente de biens de la collectivité sur le site internet WebEnchères
012.25.01 DIMEP	17/01/2025	Maintenance d'une compteuse-trieuse de pièces - SCAN EUROS - 20 000 € HT maximum
013.25.01 DSUH	17/01/2025	Mise à disposition de terrains à madame Nolwenn Maes-Park Olier
014.25.01 DFCP	21/01/2025	Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du théâtre Max Jacob - Lot n°2 (Curage - Démolition - Gros Œuvre - VRD - Désamiantage) - Groupement RENE JONCOUR / DEM 7 - Plus-value de 74 974,29 € HT
015.25.01 DDC	21/01/2025	Mise à disposition de locaux du Conservatoire de musique théâtre au bagad du Moulin Vert les 17, 24 et 31 janvier 2025 et le 7 février 2025
016.25.01 DFCP	21/01/2025	Travaux d'espaces verts communaux, communautaires et Sivalodet - Groupement BELLOCQ PAYSAGES / JARDIN SERVICE - 5 500 000 € HT maximum
017.25.01 RC	21/01/2025	Mise à disposition de locaux sis 8 Bis rue des Douves au profit de l'association Société Archéologique du Finistère
018.25.01 RC	22/01/2025	Mise à disposition d'une salle à l'Espace Denise Larzul au profit de l'association Aprem Jazz
019.25.01 RC	22/01/2025	Mise à disposition de locaux 1 Bis place Charles de Gaulle au profit du syndicat UNSA
020.25.01 DEEJ	24/01/2025	Conventions d'occupations de locaux scolaires sur l'année scolaire 2024-2025
021.25.01 DEEJ	24/01/2025	Convention d'occupation des locaux scolaire du collège La Tourelle
022.25.01 DFCP	24/01/2025	Mise à disposition d'un emplacement au sein du complexe sportif de Penvillers 17 rue de Stang Bihan à Quimper à la société CELLNEX France Infrastructures pour le compte de Bouygues Telecom
023.25.01 DFCP	24/01/2025	Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du théâtre Max Jacob - Lot n°4 (Charpente métallique) - BAUME - Plus-value de 5 995,50 € HT

Le conseil municipal en prend acte.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Lancement de l'élaboration d'un Code de la Rue

Le souhait d'élaboration d'un « Code de la rue » a émergé lors des Assises de la Sécurité organisées par la ville de Quimper en novembre 2024. Cette démarche vise à préciser les bonnes pratiques des différents usagers se déplaçant sur le domaine public, dans un souci de partage apaisé de cet espace.

L'objet de ce rapport est de lancer la démarche et de présenter la méthodologie et le calendrier d'élaboration de ce document.

1. Un projet issu des Assises de la Sécurité

Les Assises de la sécurité organisées par la Ville de Quimper en novembre 2024 ont fait émerger le souhait d'élaborer un Code de la Rue quimpérois, adapté aux enjeux locaux. Inspirée d'une expérimentation en Belgique, la démarche du Code de la Rue est intégrée depuis 2008 aux dispositions du Code de la Route.

L'élaboration d'un tel code permettra d'informer et de préciser les bonnes pratiques et les règles de conduite à adopter pour le partage de l'espace public entre piétons, vélos et voitures, en tenant compte de la vulnérabilité de certains publics (les piétons, notamment les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap), mais aussi de rappeler les bonnes pratiques de chacun, pour prévenir les incivilités.

De nouvelles dispositions d'aménagement ont été intégrées dans le cadre réglementaire, comme la zone de rencontre et la généralisation du double sens cyclable pour toutes les rues inférieures à 30 km/h. Ces aménagements ont été mis en œuvre sur plusieurs espaces de la ville de Quimper. Ainsi, 60 % des voies quimpéroises sont déjà limitées à 30km/h, et la Ville développe actuellement la mise en place de zones de rencontres et de double-sens cyclables.

L’élaboration d’un Code de la Rue quimpérois permettra d’élaborer un livrable qui répond à l’objectif de **sensibilisation et d’information sur les droits et devoirs des différents usagers se déplaçant sur l’espace public** (piétons, vélos, trottinettes, automobilistes, etc.).

Cela sera également un support permettant de rappeler, au-delà de la mobilité, les **bonnes pratiques en matière d’occupation de l’espace public au travers la prévention des incivilités** (dépôts sauvages, mégots, déjections canines, langage, etc.).

L’élaboration d’un Code de la rue constituera enfin un **outil sur lequel pourront s’appuyer les agents publics dotés de pouvoir de police** : police municipale ou nationale, ASVP, police de l’environnement.

2. Une démarche transversale et concertée

La démarche est par définition transversale, et nécessite d’associer des représentants d’autres thématiques de la collectivité, ainsi que des représentants d’usagers et des partenaires. Initiée à l’occasion des Assises de la Sécurité, la démarche doit être poursuivie dans ce cadre.

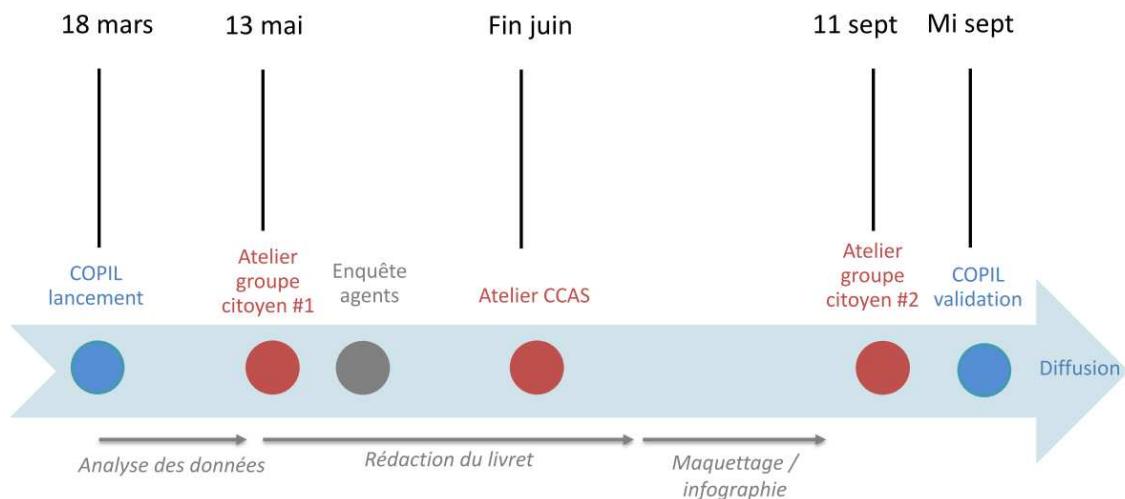
Afin de permettre une association efficace de la population à la constitution du Code, il est proposé de s’appuyer sur le **groupe de travail citoyen constitué à l’occasion des Assises de la Sécurité**, et composé :

- de citoyens volontaires (habitants, représentants d’associations) ;
- de représentants des conseils de quartier ;
- de bénévoles de la réserve communale de la sécurité civile ;
- de représentants d’associations de retraités (ARPAQ, AVF), ainsi que du conseil municipal des jeunes et des associations d’étudiants ;
- des représentants des différentes commissions municipales : comité local du handicap, de la commission égalité femmes-hommes...

Les professionnels du CCAS et les usagers seront également associés. Enfin, il est proposé la réalisation d’une enquête auprès des agents de la collectivité intervenant sur le domaine public pour recueillir les situations d’incivilités.

3. Proposition de calendrier

Le calendrier d’élaboration proposé est le suivant :



Suite à l'élaboration de ce premier document pédagogique de mars à août 2025, en s'appuyant sur ce groupe citoyen, une communication sera engagée à partir de septembre, avec des actions spécifiques orientées vers :

- le grand public ;
- les agents assermentés ;
- les usagers professionnels de l'espace public (délégataires collecte des déchets et transports collectifs, livreurs, etc.).

Cela constituera une période d'expérimentation de la première version du Code de la Rue qui sera complété en 2026.

Ainsi, un programme d'engagement pour la période 2026-2032 viendra prolonger la démarche en développant des propositions d'aménagements, des démarches de sensibilisation et de prévention, des démarches de sanction et de répression des comportements. Il sera proposé en début d'année 2026.

Le conseil municipal en est informé.

Débats relatifs au rapport n°11 :

Mme Assih : « *Ce rapport concerne le lancement de l'élaboration d'un Code de la Rue, que je vais présenter, puis Françoise Dorval pourra présenter l'ensemble des rapports de sa commission.*

Je ne vais pas remettre un couvert, nous allons terminer tranquillement, mais j'ai été surprise d'entendre tout à l'heure une supputation, à savoir : « C'est tout de même bizarre que ce rapport sur le Code de la Rue ne figure pas dans l'envoi initial. Vous le mettez, c'est peut-être pour faire un coup de com'. » Comme quoi, tout est une histoire d'angle de vue, parce que la réalité n'est pas celle-là. On peut avoir cet angle de suspicion, mais la réalité est que ce rapport n'y était effectivement pas parce qu'il s'agit d'un rapport pour information et qu'il n'y a aucune obligation de le passer au Conseil municipal. Lorsque je m'en suis aperçu, j'ai demandé à ce qu'il soit rajouté, parce qu'il est important que tout le monde en ait connaissance. En effet, cela va traverser les mois de 2025 et tout le monde est évidemment invité à participer à la démarche participative qui permettra d'élaborer ce Code de la Rue pour la ville de Quimper. Il s'agissait donc de participer globalement.

Nous démarrons cette démarche, dont je vous rappelle le contexte du lancement. Pour les collègues qui étaient présents aux Assises de la Sécurité en novembre, c'est un projet qui a émergé lors de nos échanges autour de la sécurité dans les déplacements sur la voie publique, mais pas seulement, également autour de ce qui est perçu, à tort ou à raison, comme une montée des incivilités sur la voie publique. Suite à l'intervention d'une des personnes invitées, nous avons retenu l'idée de travailler un Code de la Rue pour Quimper.

Les deux enjeux de ce Code de la Rue, c'est d'aborder toutes les problématiques en lien avec le partage de l'espace public, mais également les problématiques de sécurité liées à un sentiment de montée des incivilités. Cela va donc bien au-delà de ce qui régit les modes de déplacements sur la voie publique. Il y aura bien évidemment un rappel du Code de la Route, puisque cela concerne des déplacements sur la route, sur les trottoirs, mais aussi sur les places. Dans ce document, il faudra donc rappeler les dispositions du Code de la Route, et il y aura évidemment un axe fort lié à la cohabitation des différents modes de déplacement. Je pense très sincèrement que nous avons un gros travail à mener, notamment lorsque nous nous faisons klaxonner quand nous circulons à vélo ou au regard des conflits d'usage sur des reports de mobilité sur les trottoirs qui ne sont pas adaptés.

Néanmoins, ce n'est pas que cela, parce que dans les enjeux, il est question de rappeler les règles destinées à prévenir les incivilités, comme cracher, laisser le chien faire ses besoins, quand ce n'est pas la personne elle-même – c'est interdit, mais cela arrive encore, et il faut savoir que c'est possible de contravention – mais aussi les agressions verbales entre les personnes et envers les agents, parce que nous avons tout de même un nombre important d'agents sur la voie publique et au niveau de certains accueils.

Les premiers bénéficiaires d'un Code de la Rue sont bien évidemment les personnes les plus vulnérables comme les personnes à mobilité réduite, les piétons, les familles avec de jeunes enfants, les personnes âgées, en difficulté de déplacement, mais cela concerne évidemment tout le monde, tant dans les comportements que dans les bénéfices attendus.

Je voulais également vous dire qu'il existe des Codes de la Rue dans d'autres villes, même des villes importantes comme Toulouse, Cherbourg ou Troyes, mais le nôtre sera quimpérois. Autrement, il suffirait d'aller prendre un Code de la Rue édité sur une autre ville et le mettre en œuvre pour nous. Il y a évidemment des communs et des fondamentaux, nous n'allons par exemple pas refaire le Code de la Route, mais il doit être spécifique à notre Ville en fonction des rues, des places et des habitants. C'est la raison pour laquelle nous lancerons une démarche participative qui permettra d'avoir des retours d'expérience. Différents usagers seront concernés, comme le groupe citoyen des Assises de la Sécurité, puisque ce projet émane de ce groupe, lequel est déjà constitué. Nous avons tout de même un panel de citoyens engagés dans de nombreuses démarches participatives, donc nous allons revenir vers eux, c'est bien la moindre des choses.

Des ateliers d'échanges seront également organisés avec le CCAS et une enquête sera réalisée auprès des agents de la Collectivité. Il y aura des représentants des Conseils de quartier, du Conseil municipal des Jeunes, de l'ARPAQ (Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper), du Conseil local du Handicap et de différentes commissions extramunicipales, cela afin d'aboutir à un livret dont le contenu reprendra les enjeux locaux, le rappel des règles, des informations de sensibilisation, mais aussi des sanctions auxquelles on s'expose si on ne respecte pas les règles qui seront rappelées dans le cadre de ce livret.

C'est donc une démarche ouverte en termes de participation, mais également, au niveau de notre Collectivité, une démarche transversale a beaucoup de directions. Je souhaitais initialement que cette démarche soit portée par la Direction de la Tranquillité publique, notamment parce que cela émanait des Assises de la Tranquillité publique. Pour certaines questions liées à l'organisation des services, nous avons placé ce comité de pilotage sous la responsabilité de la Direction des Mobilités, mais ce n'est pas parce que c'est un pilotage de cette Direction qu'elle va le piloter seule, puisque nous sommes d'abord autour du comportement des individus. Évidemment, la Direction des Mobilités travaillera également sur un volet d'adaptation, d'aménagement. La Direction de l'Éducation est elle aussi concernée, parce que ce qu'il se passe aux abords des écoles, ce n'est pas que de l'aménagement, tout comme le service Démocratie participative, qui est totalement impliqué et moteur dans ce projet, ainsi que la Direction de la Tranquillité publique, les ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) sur les mobilités et la Direction de la Communication.

Je ne serai pas trop longue, je vous rassure, mais comme je présente ce rapport et que cela n'arrive pas tous les jours, j'en profite, d'autant plus que l'on ne peut pas me couper le micro. Cependant, je vous rassure, je n'arrive pas à couper les vieux micros non plus à qui que ce soit. Nous avions fait le test, cela n'avait pas fonctionné.

La Direction de la Communication sera très importante, parce qu'une fois que nous aurons élaboré ce livret, il faudra diffuser les règles et qu'elles soient accessibles à tous les habitants de Quimper. Nous prévoirons une diffusion à chaque foyer pour que tout le monde s'imprégne de ces règles.

Dans le calendrier prévisionnel, des ateliers sont prévus de mai à juin avec une analyse des données, parce que des questionnaires, des recueils de données seront effectués durant ces temps d'atelier, ainsi que la rédaction du livret avec une validation en comité de pilotage pour septembre, avec l'idée de la diffusion du livret et une expérimentation, parce que la première version ne sera pas définitive, d'octobre à décembre, et une évaluation finale pour définir ce que nous gardons définitivement pour l'année 2026.

Voilà ce que je voulais préciser autour de ce Code de la Rue, qui n'est pas à voter, mais qui nous semble être un projet important dans le cadre de la tranquillité publique, dans le cadre de la sécurité de tout un chacun, qui émane véritablement d'une journée réalisée dans le cadre des Assises de la Sécurité et qui n'est pas du tout à visée électorale, puisque nous avons encore un an d'action. C'est dans la lignée naturelle des projets que nous travaillons au fil des périodes.

Ce rapport n'appelle pas un vote, mais vous pouvez poser des questions ou apporter des remarques. »

M. Ghachem : « *Dans mon intervention préliminaire, j'avais dit que je regrettai qu'il ne soit pas abordé en commission, parce que même si c'est pour information, je trouve que nous pouvons enrichir en commission. J'avais déjà dit lors des Assises de la Sécurité que je trouvais que ce Code de la Rue était une très bonne idée et je suis ravi qu'il soit adapté à Quimper. J'avais suivi celui qui avait été fait à Toulouse et je pense que c'est une excellente idée à mettre en place.*

J'ai juste quelques questions. Je vois les différents groupes, mais les élus peuvent-ils y participer ? Ils ne figurent pas dans les différentes personnes qui seront habilitées à amener des contributions, mais je trouverais dommage qu'il n'y ait pas les élus. Néanmoins, ce sont des citoyens comme les autres, donc ils pourront s'intégrer.

S'agissant du calendrier, je voulais savoir si ce Code de la Rue sera évolutif. Il ne représente évidemment pas que les mobilités, comme vous l'avez dit, mais également toutes les incivilités. Le point essentiel qui était ressorti des Assises était que nous voulions lutter contre toutes les incivilités du quotidien, quelles qu'elles soient, et ne pas les catégoriser dans un champ.

Ce Code de la rue est prévu pour mi-septembre, mais y a-t-il toutes les démarches de réactualisation ? En effet, je pense qu'il ne peut être effectif que s'il est vivant dans le temps. Ainsi, qu'a-t-il été imaginé pour la suite, même si je pense que les groupes d'études ressortiront cet élément ?

Je réitère, je pense qu'il aurait été intéressant d'apporter quelques réflexions et commentaires en commission sur ce point. Comme vous le rappelez en permanence, les commissions sont aussi faites pour cela, même si les délibérations n'amènent pas de vote. »

Mme Assih : « *Oui, mais je réitère moi aussi l'explication que j'ai donnée, à savoir que ce n'était pas parti dans la liasse parce que cela n'appelait pas de vote, même s'il y en a d'autres pour information. Il est vrai que c'est passé comme cela dans ce cas, mais je l'ai récupéré pour que nous puissions le présenter en Conseil municipal. Cependant, il avait idéalement toute sa place pour un échange en commission.*

S'agissant de la place des élus, comme Laurence Vignon me le rappelait, la première séance du comité de pilotage a été organisée cette semaine, elle s'est tenue mardi matin. Nous vous enverrons un mail, parce qu'il est vrai que la place des élus, y compris de la majorité, n'est pas clairement notée, puisque nous nous sommes plutôt concentrés sur l'identification des groupes citoyens associés à cette démarche. Nous vous ferons donc un mail. Les élus de l'ensemble du Conseil municipal qui souhaitent travailler et apporter leur avis sont les bienvenus.

En ce qui concerne la démarche, elle est effectivement évolutive. C'est ambitieux en termes de temps, parce que nous faisons un peu vite, mais nous allons relever le défi. Nous sommes sur une proposition stabilisée pour le mois de septembre, mais qui sera expérimentée, ce qui signifie que nous ferons un bilan en décembre pour voir ce qui est pertinent et ce qui l'était peut-être moins dans ce qui est proposé. Cela appartiendra ensuite à la Municipalité suivante, parce que je ne peux pas m'engager au-delà de 2026.

Je crois avoir répondu aux trois interpellations. »

M. Troglia : « *Je n'ai pas eu la chance d'être présent aux Assises de la Sécurité, j'étais au salon Studyrama, où j'ai pu voir Forough Dadkhah, mais j'ai vu le replay. La partie qui m'a le plus intéressé était l'intervention de Mathieu Flonneau, qui s'est présenté comme un spécialiste de l'automobile, et que je vous invite à réécouter. J'ai tout écouté et noté.*

Le Code de la Rue est une très bonne idée, je rejoins ce projet. J'entends bien que ce que nous proposons est un Code de la Rue à la quimpéroise, mais j'espère tout de même que nous retrouverons des solutions déjà connues pour la plupart et qui doivent permettre de répondre à l'objectif principal. Ce Code de la Rue doit participer à partager une vie harmonieuse tous ensemble en ville, à bien partager cet espace public.

En 2008, lorsque ce Code de la Rue a été appliqué par une délégation de la Sécurité routière en France sur le modèle belge, une des premières choses a été de généraliser les doubles sens cyclables et créer les zones de rencontre. L'objectif était vraiment de prioriser les déplacements, la sécurité des plus vulnérables. Nous rentrons dans le champ de ce qui était prévu aux Assises de la Sécurité, à savoir sécuriser les plus vulnérables, les piétons, les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et les cyclistes, ces derniers étant de plus en plus nombreux chaque jour, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Je suis vraiment ravi que toutes ces choses soient clarifiées et que nous protégions d'abord les piétons, mais j'interviens parce que je pense qu'il y a une hiérarchie dans l'espace public, ce qui ne ressort pas trop dans ce rapport, et que les piétons et les PMR sont tout en haut, ces usagers que le Code de la Route qualifie de « vulnérables ». Lorsqu'il est dit que nous souhaitons « sensibiliser et informer sur les droits et les devoirs de différents usagers (piétons, vélos, trottinettes, automobilistes) », cela donne l'impression que nous allons traiter de la même façon l'ensemble de ces usagers. Je me doute que nous ne le ferons pas, mais cela me paraît important. Nous sommes tous piétons, puis automobilistes – surtout moi depuis quelques mois –, nous nous déplaçons tous de différentes façons, à différents moments de notre vie, selon notre état de santé, notre âge et nos besoins. Il me paraît important que nous n'oubliions jamais, à travers ce Code de la Rue, ces différents aspects.

J'espère surtout que lorsque ce projet sera fait de manière collaborative, nous aurons des interventions et que les demandes des différentes associations quimpéroises seront relayées. En tant que délégué à la Voirie, je constate que les mêmes demandes reviennent à chaque réunion, à chaque assemblée générale de chaque association : c'est toujours l'insécurité routière. Je me souviens des remarques lors des premiers Conseils de quartier, Uisant Créquer me disait : « C'est incroyable, c'est toujours la mobilité qui arrive en tête des demandes ». Cela rejoint ce besoin.

Je pense évidemment à Kernavélo, qui nous challenge régulièrement, à l'association Le Village de Locmaria, l'association Vieille Route de Rosporden, où nous étions récemment avec Matthieu et Marie-Pierre, où reviennent systématiquement les mêmes demandes d'apaisement de circulation, d'aménagements piétons. Je pense également à l'association du Chemin des Potiers, du Chemin des Justices, les riverains de la Tour d'Auvergne, qui nous ont également sollicités, ainsi que les riverains de la rue du Coteau du Frugy récemment encore afin que nous leur installions un sens unique. Je pense encore aux Amis de la rue de Douarnenez et aux riverains de l'Îlot Flaubert. Même si nous avons toujours fait des efforts pour leur expliquer que nous avons tout intérêt à densifier les habitants à Quimper, nous avons tout de même tout intérêt à améliorer cette sécurité des piétons, justement en densifiant la population. C'est un prétexte que nous devrions autoriser. Je pense enfin à tous les écoliers, aux parents d'élèves que j'ai vus il y a encore deux jours à l'école Kergoat Ar Lez ou à Émile Zola, qui demandent aussi les mêmes choses. La sécurité est le sujet n° 1, notamment des piétons et des enfants.

Il est important que ce pacte de vivre-ensemble – parce que je crois que c'est ce que nous proposons ici – soit participatif. C'est une très bonne initiative. En revanche, j'ai des doutes sur ce côté quimpérois, à savoir intégrer les mégots, les crottes de chien ou les crachats. Je ne suis pas certain que cela en fasse partie. En tout cas, je n'y suis pas confronté. Lorsque je cours, je crache – désolé – donc j'espère que je ne serai pas verbalisé. J'espère que nous n'oublierons pas toutes ces associations, tous ces Conseils d'école, que nous n'oublierons pas l'essentiel. Je vous remercie. »

Mme Assih : « *J'entends cela, mais l'un n'empêche pas l'autre. C'est d'abord un guide de partage de l'espace public dans l'idée d'une protection des personnes, je n'aime pas dire » les plus vulnérables », mais c'est tout de même de cet ordre, à commencer évidemment par les piétons et les personnes qui présentent des difficultés spécifiques ou une particularité spécifique, par exemple liée à l'âge.*

Je voudrais néanmoins répondre à ce que vient de dire notre collègue. Nous pouvons lister le nombre de riverains de l'ensemble des rues de Quimper qui demandent de l'apaisement dans leur rue, mais je suis persuadée que nous aurons beau faire moult aménagements de la voirie, moult voies à sens unique dans la ville de Quimper, si nous ne responsabilisons pas les citoyens, il ne se passera pas grand-chose, y compris par les mêmes personnes qui demandent de l'apaisement dans leur propre rue d'habitation. L'élu peut se trouver un peu en difficulté sur le vivre-ensemble si on attend tout de lui et des services d'une Ville pour régler ces problèmes, d'où l'importance d'avoir une instance collaborative et des règles partagées et respectées, voire pour lesquelles il peut y avoir des sanctions. Ce sera ainsi clair pour tout le monde. »

Mme Rainero : « *Je voulais parler de ce sur quoi vient de finir Patrick Troglia et ce que tu viens d'aborder également. Nous sommes souvent questionnés sur ce Code de la Rue lorsque les gens en entendent parler dans un journal. Pour moi, la réponse la plus simple est qu'il s'agit d'un ensemble de règles librement choisies collectivement pour vivre ensemble dans toutes les dimensions, ce qui suppose l'attention à l'autre, et cela en tenant compte de sa vulnérabilité. Cela peut être lié aux modes de déplacement, mais cette question ne se pose pas seulement dans les modes de déplacement. Cela peut effectivement être lié à l'âge, mais il n'y a d'ailleurs pas que les personnes âgées, puisque les plus petits font également partie des catégories vulnérables, tout comme les personnes en situation de handicap ou les personnes isolées qui se trouvent dans une situation plus fragile par rapport à l'ensemble de la société.*

Pour moi, c'est vraiment tout un ensemble de règles pour mieux vivre ensemble. En ce sens, c'est forcément évolutif. Je pense qu'il n'y a pas de frontières, cela peut comprendre des choses très diverses, mais qui contribuent au fait que l'on se sente bien dans la Ville avec les autres. »

M. Le Bigot : « *Au-delà de la mobilité, qui a été évoquée, un autre point concerne la présence des poubelles sur les trottoirs. La Direction Propreté, en lien avec les poubelles, doit donc être associée également, parce que c'est un véritable problème. »*

Mme Assih : « *Tu as raison. Je pense que c'était déjà le cas, mais au cas où, nous l'ajouterons. Ce n'est pas dessus, mais nous y avons pensé, donc nous complèterons. On me dit que oui. »*

M. Sinquin : « *Je partage évidemment tout ce qui vient d'être dit. Ce serait une avancée, mais il faudrait que nous essayions de pointer les difficultés par la réalité.*

Nous oublions aussi de dire qu'il y a de la transgression et le goût de la transgression. Je vois davantage le côté sécurité avant le reste et je croise souvent – pas tout le temps, mais souvent – des personnes circulant à vélo ou à trottinette sur les trottoirs, qui prennent les immeubles à angle droit, qui ont toutes les chances de vous rentrer dedans et qui le font avec un sourire, voire jusqu'au cigare. Bien sûr, cela peut être comique, mais j'attire l'attention sur le fait que même s'il y avait des agents de police, ils n'auraient jamais le temps de pouvoir appréhender. Il y a donc un côté éducatif dans le Code de la Rue, mais également un côté légal sur le Code de la Route et le fait de responsabiliser chacun, surtout ces personnes qui sont transgressives par goût. C'est un ensemble de choses.

Nous pourrions peut-être passer par des questions à envoyer à toutes populations, comme des urnes aux élections. Il y aurait peut-être beaucoup de bêtises, mais cela pourrait inciter à faire un recensement de ce que les gens pensent pour faire un Code de la Rue.

En revanche, ce qui a été dit et que j'ignorais, c'est qu'il serait utile d'avoir un compte rendu d'expérience des villes que tu as citées, parce qu'il faut prendre les choses qui fonctionnent. »

Mme Assih : « *C'est un peu l'idée, c'est prévu dans la démarche. Autant les partager. Si cela intéresse les collègues, nous pouvons diffuser les comptes rendus sans aucun problème. »*

M. Mushingantahé : « *Yvonne Rainero vient de dire quelque chose de très important : nous ne pouvons pas nous limiter, ni dans le temps ni sur le projet, parce que cela peut être vaste. Nous allons nous retrouver avec un gros chantier, c'est encourageant de pouvoir le vivre tous les jours. Il y a des adaptations à faire en fonction des zones géographiques, nous allons nous retrouver avec un chantier qui va s'achever avec le mandat à venir.*

Il existe des trottoirs adaptés, il y a de nombreuses choses à faire dans ce projet. Il serait très intéressant d'avoir un retour de la population sur le questionnaire que Ronan Sinquin vient d'évoquer, pour savoir ce que les citoyens en pensent. Je vous remercie. »

Mme Assih : « *Oui, je vois l'intérêt, donc avec plaisir. Plus ce sera partagé et diffusé, mieux cela fonctionnera.*

Lors de la synthèse des Assises de la Sécurité en novembre – je ne sais pas si ceux qui étaient présents s'en souviennent –, j'avais évoqué totalement au hasard la situation de la Suisse. Il se trouve que je suis allée en Suisse voir de mes propres yeux comment cela se passait, puisque les Suisses sont considérés comme extrêmement vertueux dans le savoir-vivre, le savoir-vivre-ensemble, et notamment sur l'espace public. Si c'est retenu, cela peut être pris comme conseil, comme préconisation, parce que tout n'est pas de l'ordre de l'injonction, à savoir le fait que lorsqu'une personne veut traverser, on lui fait un petit signe. C'est tellement plus agréable dans la vie de tous les jours d'avoir une petite reconnaissance de l'autre.

C'est une petite anecdote qui me fait plaisir lorsque je parle de la Suisse, mais il n'empêche que je l'ai vu et que c'était étonnant. Cela peut arriver à certains moments, mais c'est tout de même loin d'être la généralité ici. »

Mme Lévy-Gérard : « *Beaucoup de jeunes font un signe lorsqu'un véhicule les laisse passer, souvent à la hauteur de la taille. Je trouve que nous avons cette discipline ; en tout cas, de nombreux jeunes l'ont. C'est vraiment super.* »

Mme Assih : « *Je ne parlais pas des personnes qui traversent, je parlais des personnes dans leur voiture.* »

Mme Lévy-Gérard : « *Il y en a aussi beaucoup qui sourient.* »

Mme Assih : « *Tu as de la chance, parce que je ne l'observe pas si souvent, mais tant mieux. Généralement, le premier qui initie a sa réponse, ce qui est plutôt rassurant. Bref, c'était un exemple.* »

Mme Lecerf-Livet : « *Ce projet est intéressant, mais il faudrait peut-être mettre également les enfants dans la boucle, parce que nous parlions de comportements. Je vais peut-être redire les choses que je dis souvent et que j'aime dire, mais cela s'appelle aussi l'éducation : dire bonjour, respecter, remercier quand on traverse. Cela s'appelle aussi éduquer nos enfants.* »

Mme Assih : « *C'est prévu, puisque la Direction de l'Éducation fait partie du dispositif ainsi que le Conseil municipal des Jeunes. Ce sont les premiers pour rappeler les choses et avoir un regard très frais et pertinent.* »

Mme Lecerf-Livet : « *Un petit clin d'œil : ne pas cracher par terre, par exemple. Cela s'apprend à nos enfants.* »

Mme Assih : « *Oui, sauf que ce ne sont pas les enfants que nous observons. La preuve, j'ai deux élus qui viennent de le dire. Il suffit simplement de prendre un mouchoir, je vous assure, parce qu'il y a des gens qui lavent les rues.* »

Mme Vignon : « *Vous avez l'information en avant-première : nous allons monter une commission extramunicipale avec des parents d'élèves autour de la question de l'éducation, de la place de l'école en ville, et nous nous disions qu'il pourrait être intéressant d'associer les parents de cette commission extramunicipale et de travailler autour de quelque chose avec les enfants.* »

Mme Assih : « *Parfait. Vous aurez donc un mail vous précisant les dates de concertation. Si vous êtes intéressés, comme je l'ai déjà dit, vous êtes les bienvenus. Je vous remercie de l'attention portée à ce projet.* »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Décision relative à la réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de concertation pour la modification n°1 du Plan Local de l'Urbanisme de Quimper

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Quimper a été approuvé le 16 mars 2017. Il a connu quelques évolutions mineures lors de procédures de modification simplifiée, mise en compatibilité et mises à jour.

Dans l'attente de la transcription de l'objectif Zéro Artificialisation Nette, il est proposé de mener une procédure de modification notamment afin de faire évoluer quelques orientations d'aménagement et de programmation pour faciliter la réalisation de projets d'aménagement.

Lors d'un passage en bureau municipal, le 2 septembre 2024, le contexte et le déroulé de la procédure de modification du PLU ont été détaillés.

Par arrêté municipal n° 6.24.301 DSUH du 24 septembre 2024, madame la maire a décidé de lancer une procédure de modification de droit commun du PLU de Quimper.

Cette procédure poursuit les objectifs suivants :

- modifier certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de favoriser la réalisation des projets d'aménagement : Coat Ligavan, Kerlagatu et Kervilou ;
- procéder à une actualisation de la liste des emplacements réservés du PLU ;
- mettre en cohérence certaines dispositions du règlement littéral du PLU ;
- procéder à l'étoilage de quelques bâtiments dans le règlement graphique ;

- mettre à jour la liste des indicateurs de suivi du PLU figurant dans le rapport de présentation, en cohérence avec le bilan du PLU effectué en conseil municipal du 7 décembre 2023 ;
- reporter en annexe les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Conformément aux dispositions combinées de l'article R.104-12 3° et de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, la procédure de modification de droit commun du PLU peut donner lieu à évaluation environnementale réalisée par la personne publique responsable lorsqu'elle a des incidences sur l'environnement.

La personne publique responsable, en l'espèce la commune, peut également décider qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire et elle saisit alors l'autorité environnementale pour avis conforme dans les conditions prévues aux articles R.104-33 à R.104-37 du code de l'urbanisme (procédure dite « de cas par cas ad hoc »).

Compte-tenu des modifications envisagées, la ville de Quimper a estimé que le projet n'avait pas d'impacts significatif sur l'environnement et, a donc saisi la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) pour un examen au cas par cas ad hoc, demandant l'avis conforme de l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Le 28 novembre 2024, a été réceptionné par la MRAe de la région Bretagne, un dossier exposant le projet de modification n°1 du PLU de Quimper conformément à l'article R.104-34 du Code de l'urbanisme.

L'autorité environnementale a rendu son avis le 20 janvier 2025. Selon elle, la modification n°1 du PLU de Quimper est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, et doit par conséquent être soumise à évaluation environnementale par la commune de Quimper.

En application des dispositions de l'article L103-2 1° du Code de l'urbanisme, lorsque la procédure de modification est soumise à évaluation environnementale, une concertation du public doit être organisée. Cette concertation a pour objectif de tenir informée la population du projet et de recueillir les observations. Le conseil municipal doit délibérer à la fois sur les modalités de la concertation et sur le bilan de celle-ci.

Les modalités suivantes de concertation sont proposées :

- Diffusion d'informations et mise en ligne d'un dossier relatif à la procédure engagée sur le site internet de la ville de Quimper ;
- Mise à disposition au service urbanisme de la collectivité (49 rue de la Providence), ouvert de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, d'une version papier du dossier de concertation
- Mise en place d'un registre papier au siège du service urbanisme de la collectivité (selon les mêmes modalités qu'indiquées ci-dessus);

- Mise à disposition d'une adresse mail dédiée pour le recueil des observations du public : accueil.urbanisme@quimper.bzh

Après avoir délibéré (7 absentions ; 40 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 38 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1- au vu de l'avis de l'autorité environnementale du 20 janvier 2025, de réaliser une évaluation environnementale pour la modification n°1 du PLU de Quimper ;
- 2- d'approuver les objectifs poursuivis et de fixer les modalités de la concertation comme exposées ci-dessus ;
- 3- d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et mention de cet affichage sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Débats relatifs au rapport n°12 :

Mme DORVAL : « J'apporte quelques précisions qui ne sont pas dans la délibération, puisque Karim GHACHEM trouvait que cette dernière ne donnait pas les raisons de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale). Les réponses avaient été apportées en commission par David, qui n'est pas là ce soir, mais pour l'ensemble des élus, je précise les raisons de l'Autorité environnementale pour soumettre ce projet à évaluation.

Tout d'abord, cela signifie que la Ville doit missionner un bureau d'études pour réaliser un rapport environnemental sur les impacts du projet de modification sur l'environnement, ce qui oblige la Collectivité à organiser une concertation publique, comme expliqué dans le rapport. Les arguments ayant motivé la soumission à évaluation environnementale par la MRAE sont le fait que l'orientation d'aménagement et de programmation, par exemple de Coat Ligavan, prévoit la réalisation d'un quartier dont certaines parcelles sont incluses dans le périmètre de protection rapprochée de Kernisy. Or, l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) prévoit l'implantation de logements et du cœur de quartier sur certaines de ces parcelles. Il s'agit donc d'une incohérence entre plusieurs documents du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui n'avait pas été relevée lors de son élaboration en 2017.

Concernant Kervilou, l'OAP de Kervilou nécessite des études complémentaires en termes de diagnostic des sols, donc l'OPAC mène des études sur la pollution des sols et travaille en conséquence à l'urbanisation du quartier. Cela ne paraissait effectivement pas nécessaire au départ puisque c'est sur l'ancien site de Capic, qui est plutôt une friche industrielle.

Il a également été ajouté au projet de modification la création d'un emplacement réservé aux professionnels du Syndicat mixte de l'Aulne pour le renouvellement d'une canalisation, laquelle passerait dans les secteurs du Petit Guélen et de Cuzon. Or, l'Autorité environnementale souligne que le tracé de la future canalisation se superpose en partie à des zones humides, des espaces boisés ou des haies bocagères.

S'agissant de Kerlagatu, il n'y a pas eu de remarques particulières de l'Autorité environnementale, sinon qu'une modification prévoit la création d'un accès sur la route de Plomelin pour la desserte du lotissement qui est prévu.

Voilà les arguments qui ont motivé cette décision. »

[...]

M. GHACHEM : « Je vais être rapide, parce que j'en ai déjà parlé dans mon propos préliminaire et en commission. Il nous est demandé d'approuver cette délibération avec les différents objectifs, les modalités de la concertation, la réalisation d'une étude environnementale, et d'approuver les objectifs poursuivis. Il s'agit notamment de modifier certaines orientations d'aménagement et de programmation, mais on ne nous dit pas lesquelles ; de procéder à une actualisation de la liste des emplacements réserves du PLU, mais nous ne savons pas lesquels ; de mettre en cohérence certaines dispositions du règlement littéral du PLU. En fait, on nous demande carte blanche sans nous donner les éléments. J'ai rappelé en commission que ce n'est pas contre la délibération, il suffit de mettre les éléments. Je sais que c'est un débat de spécialistes, et en commission, il n'y a que les trois adjoints à l'Urbanisme successifs qui comprennent un peu de quoi il en retourne.

Il est donc demandé à des conseillers municipaux d'approuver des choses sans leur dire sur quoi ils se basent. Nous n'avons pas l'avis, même si je te remercie de nous l'avoir donné à l'oral et en commission.

Comme je l'ai dit pour certaines autres délibérations, je ne peux pas voter un blanc-seing. La confiance n'exclut pas le contrôle, donc je voterai contre cette délibération. »

M. MENGUY : « *Dans le même sens que Karim Ghachem, nous avons parlé de ce sujet en commission, mais nous n'avons pas eu les éléments depuis. Il n'était pas compliqué de nous transmettre les propositions de modification de l'OAP. Encore une fois, je ne mets personne en cause. L'erreur est humaine, ce n'est pas très grave, mais je suis allé chercher par moi-même l'arrêté, votre arrêté du 24 septembre 2024. Je pensais le trouver sur le site de la Ville, mais je ne l'ai pas trouvé parce que cela commence à 2025. Il y a beaucoup de documents, donc nous n'y avons pas accès.*

Je suis allé chercher la décision de l'Autorité environnementale, j'ai eu un certain nombre d'éléments qui éclairaient un peu le sens de votre arrêté, mais il n'y a pas la liste des OAP modifiées et je pense que c'est la moindre des choses pour une modification du PLU que nous en soyons informés, tout comme de la modification des emplacements réservés.

Il y a un emplacement réservé – c'est évoqué dans la décision de l'Autorité environnementale – qui fait 71 000 m². Un emplacement réservé, ce n'est pas rien, c'est quelque chose qui pose une servitude sur cette surface en empêchant des choses sur ces terrains. Cela enlève des droits. Je pense donc que la moindre des choses en termes d'information est que nous ayons ces éléments.

Sur le fond du sujet, la décision de l'Autorité environnementale pour demander l'obligation d'enquête publique et d'évaluation environnementale se réfère à une directive européenne qui date de 2001. C'est tout de même cocasse. Ce n'est pas du tout de notre faute, mais un PLU a été élaboré à un moment, il est passé par tous les stades de contrôle de toutes les autorités. Il y en avait beaucoup, cela prend des années. Je regarde Daniel, mais je crois même que le diagnostic environnemental avait été commencé sous le dernier mandat de Bernard Poignant, je pense que c'est Daniel qui était adjoint à l'Urbanisme. Je parle de l'évaluation environnementale préalable. Ce n'est pas pour rejeter la faute, cela n'a rien à voir, c'est un acte du PLU.

Nous avons donc un PLU dont l'élaboration débute en 2014 et qui est adopté en 2017 sur la base de l'état du droit à ce moment-là. En 2024, vous prenez un arrêté de modification du PLU et l'Autorité environnementale va chercher une directive européenne de 2001 pour dire qu'il y a un problème. Franchement, bon courage aux décideurs publics. Tant mieux, c'est de la concertation, il y aura de la transparence, mais rappelons tout de même que l'objectif est de produire du logement. Il y a un sujet de canalisation, nous savons les besoins en termes de logement aujourd'hui. Tout cela est un peu regrettable, nous aurions aimé avoir ces documents. »

Mme ASSIH : « *Je le note. Je n'ai pas eu les comptes rendus des commissions, mais j'ignorais que cela faisait partie des documents demandés. Les collègues m'ont rapporté que c'était effectivement une délibération trop sèche, donc il n'y a pas de souci. Nous les avons*

demandés pour pouvoir donner les éléments à l'oral. Je n'avais pas connaissance que vous vouliez des éléments écrits complémentaires, mais il n'y a pas de problème. »

M. LE BIGOT : « *Je partage complètement ce qui a été dit par Guillaume Menguy, mais ce sont les arcanes administratifs des différentes directives auxquelles nous sommes soumis. Il faut y passer, il n'y a pas d'autres solutions.* »

En revanche, je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vient de dire Karim Ghachem, à savoir que le vote de la délibération ne consiste pas à donner un blanc-seing à la modification des emplacements réservés ou pas, mais consiste simplement à autoriser la Collectivité à mettre à enquête publique les trois procédures indiquées. Néanmoins, ce n'est pas du tout accepté, c'est l'enquête publique qui le dira, un commissaire-enquêteur statuera sur les avis des uns et des autres. Si Karim veut s'exprimer dans l'enquête publique, il aura évidemment le droit de le faire, comme tout le monde. »

Mme ASSIH : « *Bravo. »*

M. GHACHEM : « *Juste en réponse à la commission : lorsque j'ai demandé ce que signifiait « approuver les objectifs », on m'a bien dit qu'il s'agissait d'approuver les objectifs. Sur le reste, je suis d'accord, mais c'est l'approbation des objectifs qui me pose problème. »*

M. ANDRO : « *Je souhaiterais que tout ceci ne nous amène pas à perdre encore un ou deux ans sur des programmes de 300 logements, parce que cela commence à faire beaucoup. »*

Mme ASSIH : « *Je pense que nous partageons cet avis. »*

M. ANDRO : « *Pour ce qui est de l'usine Capic, ce n'est pas l'OPAC qui en est propriétaire, mais l'EPFR (Établissement Public Foncier Régional). »*

Mme ASSIH : « *Même Françoise Dorval trouve cela un peu étonnant. Je le passe maintenant au vote. »*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 13

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Cession d'une emprise communale au cabinet de médecins situés à Ty Bos

Dans le cadre du projet d'extension du cabinet médical situé à Ty Bos, la commune de Quimper va céder une emprise au cabinet de médecins au prix de 20 000 € HT.

Les médecins du cabinet médical situé 81 avenue de Ty Bos souhaitent réaliser une extension de leur cabinet. En effet, la société civile immobilière MEDTYBOS, composée des médecins, est copropriétaire de la parcelle cadastrée section HI numéro 338.

Ils ont sollicité la commune de Quimper dans le but d'acquérir une emprise sur la parcelle communale cadastrée section HI numéro 331p pour construire leur extension à l'arrière du cabinet existant.

Ce projet devra préserver au maximum les espaces verts, et notamment les arbres situés autour de l'emprise cédée.

Après consultation de la Direction immobilière de l'État et négociation avec la SCI MEDTYBOS, l'emprise cédée serait de 187 m² environ, sur la parcelle HI numéro 331p, au prix de 20 000 € HT, par la commune de Quimper au profit de la SCI MEDTYBOS, composée des médecins, ou toute autre personne morale ou physique qu'elle substituerait à titre gratuit.

Les frais afférents au transfert de propriété, géomètre et notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme pour la construction de l'extension du cabinet médical et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser :

- 1- la cession de l'emprise de 187 m² environ de la parcelle cadastrée section HI numéro 331p au prix de 20 000 € HT au profit de la SCI MEDTYBOS ou toute autre personne morale ou physique qu'elle substituerait à titre gratuit ;
- 2- le dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires pour la construction de l'extension du cabinet médical, préalable au transfert de propriété, par la SCI MEDTYBOS ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant dans les mêmes conditions et pour le même objet,
- 3- madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Exonération de redevances d'occupation du domaine public

Il est proposé de valider une mesure de soutien au café-restaurant Le FINISTERE, impacté par les travaux de remplacement du réseau d'eaux usées place Saint-Corentin, et soumis à une redevance d'occupation du domaine public.

Le café-restaurant Le FINISTERE a été impacté durant le mois de novembre 2024 en raison des travaux de remplacement du réseau d'eaux usées réalisés sur la place Saint-Corentin.

L'accès à l'établissement a été préservé et la terrasse, bien que réduite de 15 m², est restée exploitable dans son intégralité. Le montant de la redevance est de 3 503,12 € par trimestre.

La présente délibération propose d'exonérer le café-restaurant Le FINISTERE de redevance d'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 afin de compenser les perturbations occasionnées par ces travaux, soit un montant total de 1 167,71 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'exonérer la redevance du café-restaurant Le FINISTERE pour une période d'un mois, appliquée sur la redevance facturée au premier trimestre 2025.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Festival de l'Artisanat du 07 au 09 mars 2025

Dans le cadre de la cinquième édition du Festival de l'Artisanat qui se tiendra du 7 au 9 mars 2025 au Parc des Expositions de Quimper Cornouaille, il est proposé que la ville de Quimper soutienne financièrement la manifestation en versant 5 000 € pour valoriser les entreprises artisanales de son territoire.

La quatrième édition du Festival de l'Artisanat qui s'est tenue en 2022 avait rencontré un franc succès avec une forte affluence du grand public et des centres de formation ainsi qu'un suivi médiatique important.

A l'occasion des 100 ans des chambres des métiers et de l'artisanat, cette grande fête ayant pour objectif de mieux valoriser les métiers, l'artisanat et l'apprentissage sera à nouveau célébrée en 2025.

Cette cinquième édition en dix ans, se déroulera sur trois jours, du 7 au 9 mars. A cette occasion, 7 000 m² d'expositions, de stands, d'animations, d'ateliers et d'espace d'accueil seront dédiés aux artisans afin de célébrer cet événement comme il se doit.

250 entreprises artisanales et organismes de formation seront présents, répartis en plusieurs espaces, un espace « alimentaire », un espace « bâtiment, service, fabrication, métiers d'art » et un espace extérieur « foodtrucks ». Par ailleurs, à l'instar des précédentes éditions, les EPCI disposeront d'un stand (50 m² pour QBO) pour valoriser les artisans de leur territoire.

Il est proposé que la ville de Quimper accompagne cette initiative en octroyant une subvention de 5 000 € à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère qui organise le festival. Ce soutien permet de valoriser la ville de Quimper dans les supports de communication du festival et d'organiser le concours pour le prix de la ville de Quimper. Ce prix sera décerné à un artisan présent sur le festival et qui a, sur son stand, oeuvré pour la valorisation artisanale de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de verser une subvention de 5 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation du Festival de l'Artisanat.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Françoise DORVAL

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Contrat de concession de distribution de gaz - Renouvellement

La ville de Quimper a concédé en 1995 la distribution de gaz sur son territoire à Gaz de France (GDF) pour une durée de trente ans. Il convient donc de procéder au renouvellement de cette concession.

Dans le cadre de ses missions de service public, l'entreprise GRDF doit concevoir, construire, exploiter et entretenir le réseau de distribution de gaz qui appartient à la collectivité en garantissant la sécurité des biens, des personnes et la qualité de la desserte.

L'actuel contrat de concession avec GRDF pour la distribution publique en gaz sur le territoire de la commune de Quimper s'achève en 2025 : une procédure de renouvellement de la concession s'est donc engagée.

Elle a ainsi permis l'établissement d'un état des lieux :

- GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs : leur nombre est stable depuis plusieurs années, s'établissant à 21 410 clients quimpérois en 2023 ;
- environ 335 GigaWh de gaz acheminés et 691 GigaWh de biométhane injectés ;
- le patrimoine évalué à 31,77 M€ est principalement composé des canalisations, des postes de détente réseau, des robinets de réseau ainsi que des branchements collectifs pour un linéaire total de 296 km en 2023 avec 21 postes de détente réseau, 240 robinets de réseau utile à l'exploitation et 1439 branchements collectifs ;

- un taux de 0,12 % de dommages aux ouvrages lors de travaux de tiers provoquant des incidents sur le réseau de distribution avec ou sans interruption de fourniture pour les clients ;
- un compte d'exploitation synthétique déficitaire (- 1 M€) en raison d'un impact climatique globalement plus chaud que le climat moyen attendu générant des recettes de GRDF inférieures à la prévision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) mais bénéficiant du système de péréquation nationale de GRDF.

Le nouveau contrat de concession proposé est établi selon les modalités de l'accord-cadre GRDF/France Urbaine/FNCCR de 2022. Il comprend désormais :

- un schéma directeur des investissements intégrant le développement et le renouvellement des ouvrages selon quatre thématiques : raccordements et transition écologique ; modification d'ouvrages à la demande de tiers ; adaptation et modernisation des ouvrages ; investissements relatifs au comptage et point de livraison.

Ce schéma directeur annexé au contrat de concession donne une vision prospective partagée des besoins en investissements sur la durée totale du contrat.

- ce schéma directeur des investissements se décline dans un programme pluriannuel d'investissements sur des périodes de cinq ans avec des objectifs ciblés et engageants pour les signataires ainsi que des indicateurs quantitatifs de suivi ; un bilan du PPI est effectué à chaque fin de période quinquennale.
- le programme pluriannuel d'investissements agrège les programmes annuels référençant les travaux de renouvellement des réseaux, des données quantitatives (ex : longueurs et matières des réseaux ; ouvrages collectifs ciblés,...) et les investissements correspondants à prévoir ;

S'il est difficile de se projeter sur un Schéma Directeur à 30 ans pour identifier les besoins structurants en lien avec les futurs axes de développement du territoire, le programme pluriannuel d'investissements envisagé sur 5 ans offre, lui, une plus grande marge d'adaptation, et permet d'identifier les projets d'aménagement du territoire, les grands projets d'infrastructures ou bâtimentaires du territoire qui pourraient avoir un impact sur le réseau concédé, en production ou en consommation.

Ce cadre est un prévisionnel qui offre suffisamment de souplesse pour introduire, le cas échéant, des développements de projets qui interviendraient entre deux périodes négociées de PPI.

Le contrat prévoit également la tenue d'indicateurs de performance définis et mesurés à l'échelle du contrat, complémentaires à ceux présentés dans les comptes-rendus annuels d'activités de concession, ainsi que des mécanismes de pénalités associés à ces indicateurs :

- indicateur « patrimoine – construction » : son périmètre concerne les ouvrages de canalisations et les ouvrages collectifs par la mise à disposition de la

- collectivité concédante des données techniques et comptables afin de réduire les écarts d'inventaires sur les ouvrages mis en service avant le début du contrat et ne pas créer d'écarts supplémentaire pendant le contrat ;
- indicateur « temps moyen de coupure » : il permet de faire évoluer la relation concédant/concessionnaire par une meilleure circulation de l'information du temps de coupure par incident et du suivi du temps moyen de coupure annuel. Cet indicateur peut fixer des pénalités à l'issue d'une période d'observation initiale de cinq années ;
- indicateur « satisfaction clients » : GRDF collecte les avis des clients après chaque intervention de raccordement, de dépannage et de mise en service.

Le nouveau modèle du contrat de concession ajoute un nouveau chapitre pour ancrer les enjeux de la distribution de gaz comme partie intégrante de la transition écologique et énergétique dans les territoires.

Les articles de ce chapitre décrivent les types d'actions dans ce domaine contribuant à leur mise en œuvre en lien avec les politiques énergétiques locales, par exemple :

- accompagnement énergétique et planification territoriale ;
- raccordement des installations de production de biométhane ou autres gaz renouvelables ;
- stations de ravitaillement GNV/bioGNV ;
- déploiement et usages de compteurs communicants,...

À ce titre, il faut signaler une convention de partenariat entre la communauté d'agglomération QBO et GRDF actuellement en vigueur pour étudier le potentiel de gaz renouvelable sur son territoire (dont certains sur le territoire de Quimper) à partir de différents types de déchets dans une démarche de décarbonation 2040 :

- installation de méthanation (combiner hydrogène issu de l'électrolyse et du CO₂ pour produire du méthane dans le processus des stations d'épuration) ;
- gazéification hydrothermale (conversion des biodéchets, boues de STEP en gaz renouvelable) ;
- méthanisation ;
- pyrogazéification (valorisation des déchets biomasse, bois pour produire un gaz vert injectable dans les réseaux).

De même, ce chapitre pourra préciser les projets d'aménagements structurants (habitat ; zones économiques, ...) prévus sur le territoire de la commune de Quimper.

Dans un travail de co-construction avec le concédant, le concessionnaire s'engage ainsi sur une période déterminée avec la fixation d'objectifs, des modalités de suivi et une clause de revoyure à l'issue.

Le nouveau contrat de concession prévoit les modalités des redevances de concession :

- la redevance de fonctionnement R1 finance les frais supportés par la collectivité en vue de lui permettre de contrôler la concession, le suivi des travaux du concessionnaire, l'information des usagers et les études sur l'évolution du service concédé (développement des usages ; injection de gaz renouvelable,...) ;
- la redevance d'investissement R2 représente une fraction des dépenses engagées par la collectivité pour réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension, de renforcement du réseau ou de modernisation des ouvrages.

Elle permet aussi des dépenses en vue d'atteindre les engagements de transition énergétique liés au développement du gaz ou de l'hydrogène renouvelable ou du bas carbone.

La détermination du montant de cette redevance s'effectue en fonction de plusieurs critères dont :

- le critère « client » (clients résidentiels entre 0 et 20 MWh exclus ; petits collectifs tertiaires entre 20 et 300 MWh exclus ; gros collectifs industriels avec une consommation égale ou supérieure à 300 MWh) pour bien refléter l'activité gazière du territoire ;
- le linéaire de réseau des canalisations de distribution et la durée du contrat de concession ;
- l'application d'un coefficient garantissant un montant de la redevance au moins égal au montant résultant du contrat précédent pour une même durée ;
- une valorisation du nombre d'installations de production de gaz renouvelable sur la concession ou raccordées au réseau.

Le montant de la nouvelle redevance annuelle est ainsi estimé à environ 64 K€ sur la base d'une durée identique de concession, à savoir trente ans (de 2025 à 2054).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à renouveler la concession de distribution publique de gaz sur le territoire de Quimper et à signer le nouveau contrat de concession avec la société anonyme GRDF (Gaz Réseau Distribution France) pour une durée de trente ans.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - année 2025

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 2 748 352 €.

Mesdames Nadine URVOIS, Anna Vari CHAPALAIN, Médora MOSTAJO, Valérie HUET MORINIERE, Noémie PUILLANDRE-COLLARD et messieurs Gilbert HASCOËT, Claude LE BRUN, Bernard KALONN, Daniel LE BIGOT et Karim GHACHEM étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, (34 voix pour) le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1- à verser au titre de l'année 2025, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 2 748 352 € :

Associations	Objet de la subvention	Attribution 2024	Proposition 2025
ARTS VISUELS			
CACTUS - arts plastiques <i>Évolution de 3 000 € prévue en 2025 dans le cadre de la convention d'objectifs 2024-2026</i>	Fonctionnement	5 000 €	8 000 €
Le virage – arts plastiques	Fonctionnement	5 000 €	5 000 €
Artothèque scolaire « à l'école du regard »	Fonctionnement	1 500 €	1 500 €
Amis du musée des beaux-arts	Fonctionnement	500 €	500 €
CULTURE BRETONNE			
Festival de Cornouaille	Fonctionnement	152 000 €	1 ^{ère} tranche 116 500 €

	Création et diffusion d'artistes émergents	14 000 €	1 ^{ère} tranche 7 000 €
	Spectacles Kenleurenn et Bagadoù	15 000 €	1 ^{ère} tranche 7 500 €
Ti Ar Vro	Fonctionnement	90 016 €	90 016 €
Bodadeg ar Sonerion 29	Fonctionnement	12 000 €	12 000 €
Bagad Ergué Armel	Fonctionnement	2 100 €	2 100 €
Bagad Penhars	Fonctionnement	2 700 €	2 700 €
Bagad ar Meilhoù Glaz	Fonctionnement	3 400 €	3 400 €
Bagad Kemper	Fonctionnement	3 400 €	3 400 €
Bagad St Patrick	Fonctionnement	1 350 €	1 350 €
Bagad Ar Re Goz	Fonctionnement	1 350 €	1 350 €
Eostiged Ar Stangala	Fonctionnement	3 400 €	3 400 €
Mederien Penhars	Fonctionnement	2 700 €	2 700 €
Danserien Kemper <i>Passage du cercle en 3^e catégorie en 2025</i>	Fonctionnement	2 700 €	2 100 €
Korriganed ar Meilhoù Glas	Fonctionnement	2 700 €	2 700 €
Amicale des bagadoù et cercles	Fonctionnement	10 000 €	10 000 €
Kenleur Penn ar Bed	Fonctionnement	1 000 €	1 000 €
CULTURE SCIENTIFIQUE			
Loar Gann	Fonctionnement	1 500 €	1 500 €
LIVRE			
UJAP Quimper (Salon de la BD)	Fonctionnement	5 000 €	5 000 €
La Liberté de l'Esprit	Fonctionnement	1 370 €	1 370 €
MÉTIERS D'ART			
Quimper Céramique <i>Augmentation de 500€ pour contribution aux visites guidées</i>	Fonctionnement	2 500 €	3 000 €
Les Amis du musée de la Faïence	Fonctionnement	1 400 €	1 400 €
CIRQUE			
Balles à fond	Fonctionnement	40 000 €	40 000 €
DANSE			
Hip Hop New School	Fonctionnement	25 000 €	27 000 €
	Évènementiel	23 000 €	23 000 €
Del Gesto	Fonctionnement	2 850 €	2 850 €
CINEMA			
Gros Plan	Fonctionnement	298 300 €	298 300 €
AZ Krouin	Fonctionnement	3 000 €	3 000 €

MUSIQUE			
OSCAC (Office Sud Cornouaillais d'Animation Culturelle)	Fonctionnement	65 000 €	65 000 €
Aprèm jazz	Fonctionnement Contribution au projet de partenariat avec la Nouvelle-Orléans	16 800 € 2000 €	16 800 € 2000 €
Polarités	Fonctionnement	253 200 €	253 200 €
Groupe vocal Jef Le Penven	Fonctionnement	640 €	640 €
Chœur Penn ar Bed	Fonctionnement	640 €	640 €
Kanerien Penn ar Bed	Fonctionnement	640 €	640 €
Les Chemins de la Voix	Fonctionnement	640 €	640 €
César Franck	Fonctionnement	4 650 €	4 650 €
PATRIMOINE			
Société Archéologique du Finistère	Fonctionnement	500 €	500 €
SPREV	Fonctionnement	2 000 €	2 000 €
Comité d'animation de Ty Mamm Doué	Fonctionnement	2 000 €	2 000 €
Le Lougre de l'Odet	Fonctionnement	1 000 €	1 000 €
Association port de Quimper	Fonctionnement	350 €	350 €
SPECTACLE VIVANT			
Très Tôt Théâtre	Fonctionnement – 1 ^{ère} tranche	288 127 €	288 127 €
Théâtre de Cornouaille	Fonctionnement – 1 ^{ère} tranche	1 411 384 €	1 411 384 €
Cie l'oiseau sur le toit	Fonctionnement	455 €	455 €
Je savoir dire	Fonctionnement	455€	455 €
CEZAM <i>La totalité des crédits alloués au financement du dispositif n'a pas été utilisée en 2024, d'où la baisse en 2025</i>	Fonctionnement	9 080 €	7 235 €

2- à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Ti Ar Vro ;
- Gros Plan ;
- Très Tôt Théâtre ;
- Balles à fond ;
- Polarité[s] ;
- OSCAC ;

- Hip Hop New School ;
- Festival de Cornouaille.

3- à signer la convention financière 2024-2026 entre la ville et le Théâtre de Cornouaille.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Tarifs de mise à disposition de l'Ephémère - période estivale

Le jardin de l'Évêché accueille chaque été depuis 2014 une structure couverte, destinée à l'accueil des événements culturels estivaux. Le site aménagé, nommé « L'Éphémère » pendant la période estivale, fait l'objet d'une tarification inchangée depuis 2021 pour les mises à disposition aux associations ou entreprises. Compte-tenu des améliorations apportées ces dernières années à l'accueil des événements sur le site, il est proposé de revoir cette tarification.

L'Éphémère est un site équipé et sécurisé pour les événements culturels. De 2014 à 2021, le site était composé d'un chapiteau sans aménagement technique, sans espace d'accueil pour le public et il n'y avait pas de personnel sur place pendant les événements. Le service animation culturelle a travaillé et investi chaque année depuis 2022 pour améliorer progressivement le site. Aujourd'hui l'Éphémère présente un niveau de service optimisé, avec notamment :

- niveau d'aménagement et d'équipement professionnel : structures couvertes adaptées au site, matériel technique et scénique, espace accueil public (bar équipé, terrasse ginguette), espace bénévoles, décoration du site... ;
- accompagnement en organisation par les services culture et logistique de la ville;
- présence d'un agent secours, incendie, assistance aux personnes ;
- présence d'un régisseur de site lors de chaque événement ;
- large communication, à l'échelle du territoire, par le biais de Summer Kemp' ;
- nettoyage régulier du site et collecte des déchets ;
- prise en charge des fluides par la ville.

Étant une nouveauté, la tarification mise en place en 2021, avait été volontairement très basse (depuis son ouverture en 2014, l'Espace Évêché était gratuit). Les aménagements sus cités mis en place progressivement depuis 2022, et surtout la présence d'un régisseur pour les événements, qui était une forte demande des associations et une nécessité en termes de sécurité pour la ville ont augmenté le coût de revient de l'Éphémère qui est désormais estimé à 1 200€ / jour (hors masse salariale de l'équipe permanente).

Il est proposé de faire évoluer les tarifs d'occupation du site pour une participation des acteurs plus réaliste aux besoins des associations et au coût de revient, tout en gardant une tarification abordable pour les acteurs associatifs.

	Évènement avec recettes		Évènement sans recette		Privatisation - Évènement non ouvert au public	
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif
Associations culturelles - Organismes publics - Ets scolaires et d'enseignement supérieur	1 jour : 100 €	1 jour : 200 €	1 jour : 50 €	1 jour : 100 €	Forfait 525 € / Jour	Passer à l'heure pour mieux répondre à la réalité 100€ / heure
	2 jours : 160 €	2 jours : 320 €	2 jours : 80 €	2 jours : 160 €		
	Forfait 400 € / 5 jours	remplacé par jour suppl.	Forfait 200 € / 5 jours	remplacé par jour suppl.		
	Jour suppl.	140€ / jour suppl	Jour suppl.	70€ / jour suppl		
Entreprises proposant un projet culturel	1 jour : 400 €	1 jour : 800 €	1 jour : 200 €	1 jour : 400 €	Forfait 800 €	400 € /heure
	2 jours : 640 €	2 jours : 1280€	2 jours : 320€	2 jours : 640€	1 500 €	/
	Forfait 1 600 € / 5 jours	remplacé par jour suppl.	Forfait 800 € / 5 jours	remplacé par jour suppl.		/
	Jour suppl.	600€ / jour suppl	Jour suppl.	300€ / jour suppl	3 200 €	/
Entreprises proposant un projet à but caritatif	1 jour : 100 €	1 jour : 200 €	1 jour : 50 €	1 jour : 100 €	800 €	100€ /heure
Autres entreprises	1 jour : 600 € / J	1 jour : 1200€ / J	1 jour : 600€ / J	1 jour : 1200 € / J	800 € / J	400€ /heure

Ces tarifs sont exprimés en euros TTC, fluides inclus

* les associations représentant des groupements d'entreprises seront facturées au tarif « entreprises »
Gratuité: Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, Département du Finistère, CCAS, CIAS, projets associatifs à but caritatif, partenariats spécifiques.

Gratuité pour les jours de montage et démontage des gros événements dans la limite de 1 jour de montage et 1 jour de démontage. Au-delà, la tarification jour supplémentaire sera appliquée.

Recettes = Buvette, restauration, billetterie, ventes de produits (artisans, goodies...), prix libre (chapeau), toutes autres recettes.

Le prévisionnel de recettes pour l'été 2025 serait ainsi entre 5 000 € et 6 000 € en fonction du nombre d'événements accueillis cet été (en cours). Pour information, les recettes étaient de 2 740 € en 2024.

Les tarifs entreront en vigueur à compter du caractère exécutoire de la délibération et resteront en vigueur tant qu'ils n'auront pas été modifiés dans les mêmes formes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs de mise à disposition de l'Ephémère détaillés ci-dessus.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 19

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Renouvellement de la convention d'objectifs 2025-2026 entre la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre

Les partenaires de l'association Très Tôt Théâtre, et en particulier la ville de Quimper, souhaitent renouveler leur soutien à l'action engagée jusqu'à ce jour par l'association Très Tôt Théâtre, par l'actualisation nécessaire de la convention, en raison à la caducité de la précédente, suite au changement de direction.

La convention d'objectifs qui liait la ville de Quimper, le département du Finistère, la région Bretagne, l'Etat et l'association Très Tôt Théâtre est caduque depuis le changement de direction à la tête de l'association Très Tôt Théâtre.

En effet, Bernard Le Noac'h a quitté ses fonctions en raison de son départ à la retraite, et Amélie Du Payrat a pu prendre le relais, suite un jury qui s'est déroulé au courant de l'année 2024.

La reconnaissance scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse, octroyée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles est liée au projet artistique porté nominativement par la direction. Aussi celle-ci est intimement liée au directeur. Suite au changement de directeur, il est nécessaire d'actualiser la convention, pour permettre à l'association de prétendre à nouveau à cette reconnaissance.

Pour mémoire, l'association a été créée en 2000, et elle reconnue et dédiée au spectacle pour toute la famille, en particulier les jeunes publics, depuis la petite enfance.

Son projet associatif, culturel et artistique doit permettre de :

- favoriser l'accès du plus grand nombre à des spectacles de qualité ;
- soutenir la création dans le spectacle jeune public ;

- construire des partenariats culturels inventifs pour accompagner le développement du jeune public sur le territoire ;
- créer la rencontre entre les publics et les artistes avec des ateliers, lectures partagées

L’association met en œuvre :

- une saison de spectacles à Quimper (d’octobre à juin) : près de 30 spectacles pour tous les âges et toutes les envies (marionnettes, théâtre, danse, musique...) ;
- le Festival Théâtre À Tout Âge (en décembre) : le festival met chaque année la création jeune public à l’honneur et accueille près de 280 programmateurs de l’hexagone ;
- les Semaines de la Petite Enfance (mars/avril) qui proposent aux tout-petits des temps qui leur sont dédiés, ainsi qu’aux adultes qui les accompagnent, famille ou professionnels : spectacles, ateliers, tables rondes ;
- des projets participatifs, imaginés et développés avec les artistes (projet Sirènes pour 2025) ;
- des actions de médiation et de sensibilisation, auprès des familles et en direction de publics spécifiques (écoles, accueils de loisirs, petite enfance...) ;
- le soutien à la création jeune public, pour favoriser l’émergence de spectacles innovants, audacieux et accessibles à tous les âges ;
- la mission « Territoire », Très Tôt Théâtre accompagne un réseau de structures programmant des spectacles jeune public dans le Finistère pour une offre culturelle au plus près des familles. Au niveau de la Bretagne, elle est un pôle de ressources et conseils sur le jeune public pour les professionnels, les élus et les compagnies.

La convention d’objectifs porte sur les années 2025-2026.

L’engagement financier de la ville de Quimper pour cette association au titre de l’année 2025 s’établit à 349 127 euros.

Madame Noémie PUILLANDRE-COLLARD étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l’unanimité des suffrages exprimés, d’autoriser madame la maire à signer la convention d’objectifs 2025-2026 avec le département du Finistère, la région Bretagne, l’Etat et l’association Très Tôt Théâtre.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'association Très Tôt Théâtre
2025-2028**

La ville de Quimper – Conservatoire Musique Théâtre s'associe à l'association Très Tôt Théâtre pour développer ensemble des projets à visée pédagogique, éducative, artistique et culturelle au profit des élèves du Conservatoire et du projet culturel du territoire.

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Conservatoire Musique Théâtre de Quimper s'inscrit dans une démarche de rayonnement sur la ville de Quimper, l'agglomération et la Cornouaille. Cette ambition se traduit par la volonté de renforcer et de développer des passerelles avec les acteurs culturels locaux afin de devenir un élément central de l'enseignement artistique sur le territoire.

Très Tôt Théâtre, créé en 2000, est une structure dédiée au spectacle vivant pour le jeune public et les familles. L'association a pour mission de rendre accessible au plus grand nombre des spectacles de qualité, tout en soutenant la création théâtrale pour le jeune public.

Le Conservatoire Musique Théâtre de Quimper et Très Tôt Théâtre souhaitent s'associer pour mener des projets culturels innovants dédiés aux jeunes publics et aux familles.

Ces projets auront pour objectifs de :

- favoriser l'accès à la culture : permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une offre culturelle diversifiée ;
- développer l'Education Artistique et Culturelle (EAC) ;
- accompagner vers l'autonomie artistique : aider les élèves à devenir autonomes dans leur pratique et réalisation artistique ;

- enrichir la pratique artistique et la culture générale : apporter des savoirs et ouvrir les élèves à diverses esthétiques et cultures ;
- rayonnement culturel et territorial : inscrire le projet dans le rayonnement des deux structures au profit du territoire.

La convention de partenariat, conclue pour trois années (jusqu'en juillet 2028), régit les modalités, conditions et responsabilités des parties. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

Madame Noémie PUILLANDRE-COLLARD étant sortie de la salle (ne prenant parti ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'approuver la convention de partenariat 2025-2028 entre la ville de Quimper et l'association Très Tôt Théâtre ;
- 2- d'autoriser la signature de cette convention et de ses éventuels avenants par madame la maire.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention de partenariat entre la ville de Quimper et l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette EPPGHV, relative à la mise en œuvre du dispositif Micro-Folies

Le musée des Beaux-Arts et l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) s'associent pour promouvoir l'accès à la culture et valoriser une sélection d'œuvres d'art via le réseau des musées numériques, dans le cadre du programme des Micro-Folies.

Lancé en 2017, ce dispositif est une initiative de politique culturelle de proximité, portée par le ministère de la Culture et coordonnée par l'EPPGHV, en tant que concepteur et opérateur. Il vise à :

- animer les territoires en créant des lieux de vie conviviaux, tels que des bars associatifs ou des espaces dédiés aux enfants ;
- faciliter l'accès à la culture pour tous, notamment les publics éloignés, grâce au Musée numérique. Cette application rassemble plusieurs centaines de chefs-d'œuvre d'établissements culturels et musées, formant une galerie d'art virtuelle mêlant arts visuels, design, architecture, spectacles vivants et contenus scientifiques. Des espaces de réalité virtuelle peuvent également être intégrés ;
- encourager la création artistique en mettant à disposition une scène équipée pour les artistes locaux et les habitants.

Dans ce cadre, la ville de Quimper et l'EPPGHV souhaitent formaliser leur collaboration par une convention précisant les rôles de chaque partie :

- le musée des Beaux-Arts s'engage à fournir une sélection de visuels d'œuvres emblématiques ainsi que des supports de médiation (notices) à l'EPPGHV ;

- l'EPPGHV assure la coordination du programme, gère la plateforme technique des contenus numériques et prend en charge le financement des droits ADAGP liés à l'utilisation des œuvres.

La convention prendra effet à compter du 1er juin 2025 pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer cette convention de partenariat, définissant les conditions de collaboration entre la ville de Quimper et l'EPPGHV dans le cadre du dispositif Micro-Folies.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention relative à l'intervention d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESh) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré

La loi n°2024-475 du 27 mai 2024 a mis à la charge de l'Etat l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap pendant la pause méridienne dans les écoles du 1^{er} degré afin de favoriser la continuité de l'accompagnement des élèves concernés et de faciliter leur accès au service de restauration scolaire. Dans ce cadre, le Rectorat propose une convention entre le rectorat et la ville de Quimper.

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps, qu'il emploie. Dans ce cadre le rectorat propose aux collectivités une convention relative à l'intervention des AESH pendant le temps de pause méridienne dans le premier degré.

L'objet de cette convention est de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des AESH sont affectés, sur décision du recteur d'académie, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune. La convention précise également le périmètre de l'accompagnement ainsi que les modalités d'exécution des tâches. En revanche, elle ne précise pas quelle est sa durée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap sur le temps de pause méridienne dans le premier degré.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Avenant à la convention d'objectifs et de financement - Subvention de soutien aux formations au BAFA et BAFD proposé par la CAF

La CAF et la ville de Quimper ont signé en 2023 une convention d'objectifs et de financement de soutien aux formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). Un avenant à cette convention est proposé.

Dans le cadre de leur politique sociale familiale les CAF mènent un certain nombre d'actions. Celles-ci visent en particulier à soutenir le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience mais aussi à soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Dans ce cadre la branche famille soutient le développement des offres de loisirs à destination des enfants. Ces accueils supposent des professionnels formés à l'animation, au travers de formations soutenues par les CAF.

La CAF avait ainsi proposé à la ville de Quimper une convention d'objectifs et de financement soutenant les formations BAFA et BAFD. Celle-ci a été signée en 2023. Un avenant, ayant pour objet d'intégrer à cette convention en cours de validité la mesure nouvelle prévue par la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027, est proposé.

Les modalités techniques de calcul de la subvention BAFA/BAFD sont communiquées à la collectivité via un addendum. L'offre nouvelle indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 la branche Famille restaure la possibilité de développement de sessions de formation BAFA/BAFD supplémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de soutien aux formations au BAFA et au BAFD proposé par la CAF.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Affaires scolaires - Subvention Caisse des Ecoles publiques de Quimper

La Caisse des écoles publiques de Quimper est un établissement public communal dont le budget est essentiellement alimenté par une subvention de la ville de Quimper.

En lien avec l'enveloppe votée au budget primitif, il convient de lui verser la subvention de fonctionnement 2025, pour lui permettre de s'acquitter de ses dépenses.

La Caisse des écoles publiques de Quimper est un établissement public communal. Elle est administrée par un comité composé de membres de droit – le maire ou son représentant, en l'occurrence l'adjointe en charge de l'éducation, un inspecteur de l'Éducation Nationale, un membre désigné par le Préfet, 3 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal – et de membres sociétaires – 4 membres répartis en 2 collèges (représentant les enseignants et les parents d'élèves).

Le budget de la Caisse des écoles publiques est essentiellement alimenté par une subvention de la ville de Quimper. Les dépenses consistent principalement en l'achat de fournitures scolaires, de livres et matériels pédagogiques, ceci pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville et pour les structures liées, RASED et centre médico-scolaire notamment

Chaque année, le comité de la Caisse des écoles publiques se réunit pour décider de l'affectation de la subvention obtenue de la ville.

Ainsi, chaque école se voit attribuer un crédit calculé de la façon suivante :

- un crédit de direction pour l'achat de fournitures administratives, abonnements, pharmacie, etc. ;

- un crédit de fonctionnement destiné à l'achat de fournitures scolaires, manuels et matériels pédagogiques, etc.

La Caisse des écoles publiques intervient ainsi en faveur des enfants relevant de l'enseignement public du premier degré dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1- à verser à la caisse des écoles de Quimper une subvention de fonctionnement de 225 000 € (imputation budgétaire : 657361.720.2B) ;
- 2- à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Affaires scolaires - Etablissements du 1er degré sous contrat d'association -
Participation de la ville de Quimper en 2025**

La ville de Quimper prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées quimpéroises par le versement d'un forfait par élève. Cette participation est versée chaque mois de l'année scolaire.

Parmi les principales dispositions de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 figure l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire qui est porté à 3 ans au lieu de 6 ans.

Pour la commune d'implantation d'une école maternelle privée sous contrat d'association, la participation aux dépenses de fonctionnement scolaire est devenue obligatoire au même niveau que celui d'un élève du public ; c'est un effet indirect de la loi.

Chaque année, un forfait par élève est versé aux écoles primaires privées sous contrat d'association (écoles catholiques et Diwan). Il est donc proposé de fixer comme suit les forfaits pour l'année 2025 (enfants de plus de 3 ans y compris ceux de QBO) :

- maternelle : 1 307 euros par élève ;
- élémentaire : 480 euros par élève.

Cette participation est inscrite au budget sous l'imputation 213-6574-720 pour une somme de 1 374 791 €.

Il est proposé de verser ces aides à l'organisme de gestion en huit versements mensuels. Pour 2025, ces aides seront versées à compter du mois de mars, une avance ayant été versée en janvier 2025.

Il est également proposé de fixer à 1,12 € la participation de la ville aux frais de repas des enfants des écoles privées quimpéroises. Cette aide permet de diminuer le montant demandé aux familles par les écoles. Cette subvention à caractère social est estimée à 230 000 €.

Elle est versée par trimestre aux associations gestionnaires des écoles, sur présentation d'un bilan de fréquentation, et calculée sur la base de 1,12 € par repas et par rationnaire quimpérois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1- à verser les participations de fonctionnement aux écoles privées sous contrat, pour un montant global de 1 374 791 € ;

2- à verser une aide pour la fréquentation des restaurants scolaires pour un montant global estimé de 230 000 €.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Rentrée scolaire de septembre 2025 : mesures de carte scolaire en lien avec la fermeture
de l'école de Penanguer et organisation des écoles**

La présente délibération expose les mesures de carte scolaire décidées par l'Education Nationale pour la rentrée de septembre 2025. A cette occasion, un point de situation est réalisé sur l'école de Penanguer et les spécificités de la prochaine rentrée.

1- Mesures de carte scolaire pour septembre 2025

Les mesures de carte scolaire présentées par la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale sont les suivantes (DASEN) :

- fermeture d'un poste en monolingue à Prévert ;
- ouverture d'un poste à Bourg de Penhars ;
- ouverture de deux postes à Paul Langevin ;
- ouverture, pour l'année scolaire 2025-2026, d'un poste provisoire à Kervilien ; ce poste est lié, notamment, à l'arrivée d'enfants de Penanguer. L'année scolaire 2025-2026 permettra de vérifier la nécessité de ce poste, et ce, en lien avec l'évolution démographique de ce groupe scolaire ;
- ouverture d'un poste d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques, en lien avec les enjeux d'inclusion, à Edmond Michelet. Ce projet expérimental sera détaillé plus après.

Ces mesures viennent compléter celles relatives à la fermeture du groupe scolaire de Penanguer auquel 6 postes enseignants étaient rattachés.

2- Fermeture de l'école de Penanguer à la rentrée de septembre 2025

Le groupe scolaire de Penanguer va ainsi définitivement fermer ses portes à la fin de l'année scolaire en cours.

Cette décision forte a été prise au regard de l'état de l'école, à savoir notamment la vétusté avancée des modulaires de la maternelle qui ont, à ce jour, une durée de vie annoncée de 2 à 3 ans, du risque d'effondrement d'un mur de soutènement en élémentaire et de l'état très dégradé des réseaux sur la totalité du site. Les travaux, très contraignants techniquement et onéreux, nécessiteraient, par ailleurs, le relogement des enfants sur une durée estimée de 2 à 3 ans, avec un impact inévitable sur les effectifs du groupe scolaire.

Il est nécessaire de souligner que cette fermeture d'école est un acte d'importance et marquant dans la vie politique quimpéroise ; cet évènement est venu percuter la stratégie de rénovation des écoles primaires publiques quimpéroises.

Le schéma directeur prévoyait une rénovation de l'école, et c'est à l'occasion des travaux préparatoires à cette rénovation que les études ont conduit à prendre cette décision de fermeture, la rénovation devenant complexe techniquement et financièrement insoutenable.

La priorité a été de garantir la totale sécurité des enfants et de leurs parents, ainsi que des professionnels par des décisions immédiates : dès septembre 2024, les mesures suivantes ont été prises :

- en maternelle, l'accès aux bâtiments modulaires accueillant la salle des maîtres et la BCD ont été interdits ;
- en élémentaire, un périmètre de sécurité a été mis en place dans la cour dite « du bas » de façon à sécuriser la cour en cas d'effondrement du mur de soutènement du local APE.

Les mesures sont fortes, mais à la hauteur des risques encourus ; la décision de fermeture de l'école de Penanguer a été difficile à prendre, mais faite en pleine et entière responsabilité.

La maire et l'adjointe à l'éducation ont alors souhaité une démarche d'information la plus rapide possible, et ce, en direction de la totalité des acteurs de l'Ecole. Le calendrier d'information et de travail a ainsi été le suivant :

- été 2020 : initiation de la démarche du Schéma Directeur Patrimonial Immobilier (SDPI). Phase de diagnostic ;
- février 2022 : validation en conseil municipal des orientations du SDPI, priorisation des groupes scolaires Penanguer, Michelet et Léon Blum ;
- 2022 – 2024 : travail sur l'Ecole de Demain, avec le cabinet Cerur et des représentants de parents, personnels d'éducation et d'encadrement ;
- été 2024 : à Penanguer, études préalables à la réalisation des travaux de rénovation et amélioration ;

- lundi 09 septembre : réunion adjointe à l'éducation – IEN – services – parents Penanguer : information sur les mesures prises (périmètre de sécurité dans cour du bas + bâtiment modulaire maternel fermé) au regard des études réalisées durant l'été 2024 et montrant les dangers;
- mardi 08 octobre : comité de pilotage – Décision de fermeture de l'école prise par la maire et les adjoints ;
- jeudi 17 octobre 2024 : rencontre de la maire avec les services de la préfecture – DASEN. Information de l'ABF ;
- vendredi 18 octobre 2024 : annonce de la fermeture de l'école après analyse des études montrant tous les dangers de l'école :
 - information par l'adjointe à l'éducation des professionnels municipaux ;
 - information par l'IEN des enseignants de la décision, en présence de l'adjointe à l'éducation ;
 - information des organisations syndicales (UNSA et CFDT) par les adjoints à l'éducation et des relations humaines de la mesure et des modalités d'accompagnement des personnel ;
 - conférence de presse par maire et adjointe à l'éducation ;
 - courrier de la maire et de l'adjointe à l'éducation à destination des parents d'élèves les informant de la fermeture de l'école et d'une réunion d'information le 23 octobre ;
 - conseil d'école en présence de la maire et de l'adjointe à l'éducation. Information de la mesure prise ;
 - diffusion aux directeurs d'un courrier co-signé maire-DASEN sur la décision de fermeture de l'école de Penanguer.
- lundi 21 octobre: réunion extraordinaire du conseil municipal. Le support présenté à cette occasion, basé sur les études réalisées, est joint en annexe ;
- mercredi 23 octobre : réunion d'information des parents d'élèves en présence de la maire et de l' adjointe à l'éducation ;
- lundi 28 octobre : courrier individualisé à destination des familles les informant de l'école la plus proche de leur domicile, de permanences sur l'école pour procéder au choix de la nouvelle école, à l'inscription pour 2025-2026 ;
- du 12 novembre au 22 novembre : permanences dans l'école de façon à recueillir les souhaits des familles + contacts téléphoniques avec les familles ;

- mardi 26 novembre : rencontre de l'équipe municipale de Penanquer – Point d'information spécifique sur la bourse de l'emploi et présentation du diagnostic fait par l'architecte ;
- mardi 03 décembre : information par mail + envoi postal de la validation pour l'inscription 2025. Toutes les familles ont leur premier choix ;
- jeudi 05 décembre 2024 : passage en conseil municipal ;
- vendredi 13 décembre : réunion d'information à destination des parents en présence de la maire et de l'adjointe à l'éducation ;
- vendredi 10 janvier 2025 : échanges entre l'adjointe à l'éducation et les DDEN ;
- semaine du 03 mars 2025 : courrier de confirmation co-signé de la maire et de la DASEN pour confirmer à chaque famille que l'inscription scolaire, conforme au choix numéro 1, a été réalisée et la bascule faite dans le logiciel de gestion des effectifs scolaires pour la rentrée de septembre 2025.

Il est à noter que le dialogue a été constant et régulier avec l'ensemble des acteurs et partenaires, et que la mairie a eu pour objectif d'informer le plus possible l'ensemble des acteurs et partenaires suivant les informations qu'elle avait :

- agents de la collectivité : un accompagnement spécifique a été mis en place et une priorisation pour la bourse de l'emploi du printemps 2025, pour affectation en septembre 2025 ;
- enseignants :
 - information de la décision par la maire et l'adjointe à l'éducation ;
 - échanges et rencontres menés par les inspecteurs et les services de l'éducation nationale.
- parents : information par différentes modalités (courriers, permanences – ce sont 4 permanences qui ont été organisées, RDV téléphoniques, réunions d'information.) ;
- services de l'Etat (DASEN, préfecture, DDEN).

Ainsi, si la décision est clairement assumée de la part de la maire et de son équipe, elle est également partagée et expliquée.

Elle a, par ailleurs, été prise sur la base d'éléments techniques étayés et détaillés ci-après :

Côté élémentaire :

- le 25 octobre 2022, les fissures du mur de soutènement du local APE ont été appareillées. Le suivi, assuré par un géotechnicien jusqu'à septembre 2024, aboutira à la création d'un périmètre de sécurité autour de ce mur, le 13 décembre 2024.

L'instabilité structurelle du mur est avérée lors de la remise du rapport géotechnique du 18 octobre 2024. L'état dégradé des réseaux gravitaires profonds situés à l'arrière de ce mur, et contrôlés durant l'été, sont à l'origine du sinistre.

Côté maternelle :

- l'esquisse du bâtiment prévu pour remplacer les préfabriqués est validée le 19 avril 2024. Sur cette base, des sondages géotechniques sont effectués durant l'été 2024. Des cavités sont découvertes en pied du talus Est de la maternelle, sur une bande d'un mètre n'appartenant pas à la ville de Quimper. Les sondages, hétérogènes, révèlent un horizon du substratum très chahuté. Les recherches d'archives confirment la présence d'une ancienne carrière. Un scanner tomographique du talus sera réalisé fin septembre 2024 : le scan démontre la présence de remblais hétérogènes inadaptés. Le rapport du 18 octobre 2024 établit un protocole de confortement du talus dont la stabilité est remise en question.

L'ensemble des investigations complémentaires et des travaux à exécuter sur la maternelle et l'élementaire ne peuvent être réalisés en site occupé.

Enfin, il est possible d'indiquer que la répartition des enfants vers d'autres écoles, pour la rentrée de septembre 2025 est la suivante :

- Ecole Emile Zola	- 2
- Ecole Ferdinand Buisson	- 4
- Ecole Jean Monnet	- 11
- Ecole de Kerjestrin	- 9
- Ecole de Kervilien	- 23
- Ecole Léon Blum	- 1
- Ecole Paul Langevin	- 23
- Ecole Pauline Kergomard	- 1
- Ecole Victor Hugo	- 2
- Ecole Yves Le Manchec	- 5
- Ecole de Pluguffan	- 1
- Ecole Sainte Bernadette	- 1
- Déménagement hors Quimper	- 6
- TOTAL	- 89

L'école sera libre de toute occupation à la fin de l'année scolaire en cours ; en effet, les deux associations actuellement hébergées dans les locaux seront relogées.

3- Projet expérimental – Rentrée septembre 2025

Comme indiqué préalablement, la rentrée de septembre 2025 sera marquée par le démarrage d'un projet expérimental dans le Finistère concernant le champ du handicap, de l'inclusion.

Ainsi, après échanges entre la maire et la DASEN il a été acté la création d'un poste d'enseignant à Edmond Michelet ; il s'agit de bâtir un projet novateur d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques.

Les modalités de déploiement de ce nouveau dispositif seront précisées ultérieurement ; en effet, le projet est en cours de construction et de rédaction, et ce, de façon partagée entre les services de l'Etat, pilotes de ce projet, et les services municipaux partenaires.

Cette démarche expérimentale est véritablement innovante te précurseur des PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité) qui est un dispositif porté par l'éducation nationale et l'ARS.

L'objectif du PAS est d'améliorer l'accueil et le suivi des élèves qui expriment des besoins particuliers à l'école, de la maternelle au lycée (publics ou privés sous contrat) de son secteur géographique, en construisant des réponses rapides, pédagogiques, éducatives et sociales.

Ainsi, l'équipe du PAS peut :

- intervenir directement auprès des élèves à besoins particuliers ;
- mobiliser, au sein de l'éducation nationale ou des établissements médico-sociaux, différents professionnels :
 - de la pédagogie et des apprentissages ;
 - de l'éducation spécialisée ;
 - du soin et de la rééducation.
- accompagner les démarches vers la reconnaissance d'un handicap.

L'accompagnement se découpe en trois temps :

- évaluation des besoins et coordination de l'intervention des différents professionnels ;
- co-construction des outils, des stratégies pédagogiques et éducatives pour aider les enseignants à répondre aux besoins des élèves dans l'établissement ;
- accompagnement des familles dans les démarches éducatives et/ou orientation vers les ressources appropriées.

En outre, ce projet vient s'inscrire en complément de dispositifs en faveur de l'inclusion tels que l'UEMA à Kerjestin (accueil d'enfants d'âge maternel atteints de troubles

autistiques, à Kerjestin) et du DAR (Dispositif d'Auto Régulation, là encore pour les enfants présentant des troubles autistiques, à Kervilen).

En complément, la ville de Quimper met en place des renforts sur les temps - municipaux- de l'enfant de façon à soutenir l'accueil en collectif.

Après avoir délibéré (7 absentions) le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de prendre acte des mesures de carte scolaire pour septembre 2025 :
- 2- de la fermeture du groupe scolaire de Penanguer suite à l'avis du Préfet et de dégrevier d'affectation les locaux scolaires.

Débats relatifs au rapport n°26 :

Mme Vignon : « Je voulais prendre un tout petit peu plus de temps pour ce rapport en lien avec la rentrée scolaire, notamment les mesures de cartes scolaires relatives à la fermeture de l'école de Penanguer. Nous n'allons pas refaire l'histoire de Penanguer, mais il nous paraissait important de refaire un point avec vous sur ce dossier et de profiter de la nouvelle carte scolaire dévoilée il y a quelques semaines afin de vous donner les différentes mesures que nous avons.

J'ai bien entendu tout à l'heure les calculs de Karim Ghachem. Au regard de l'énergie que nous avons mise pour sauver des postes, c'est foncièrement injuste, mais je vais expliquer le principe que nous avons défendu.

Vous avez entendu parler des différentes mesures : la fermeture du poste à Prévert, l'ouverture d'un poste à Bourg de Penhars, de deux postes à Paul Langevin, d'un poste provisoire pour Kervilien, notamment lié à l'arrivée des enfants de Penanguer, et d'un poste d'accompagnement des élèves à besoins spécifiques sur Edmond Michelet. C'est un projet expérimental dont nous reparlerons, qui est extrêmement important et que Madame la Maire a obtenu.

Pour être très sincère avec vous, les discussions avec l'Éducation nationale ont été compliquées parce que la première mouture de la carte scolaire était beaucoup plus drastique que celle que nous avons.

Dans le dossier Penanguer, il avait toujours été posé comme principe que Penanguer n'était effectivement pas une variable d'ajustement et qu'à aucun moment la ville de Quimper ne souhaitait accompagner la politique du gouvernement sur les suppressions de postes. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une forme de moratoire entre la sortie des premières cartes scolaires et le moment où nous avons eu les définitives. Grâce au combat des gens de gauche, des socialistes, nous avons probablement réussi à sauver 4 000 postes d'enseignement. Cela signifie que les cartes scolaires ont été rebattues aujourd'hui et que de nouveaux éléments sont arrivés. Nous avons donc pu discuter certaines choses que nous n'avions pas pu discuter auparavant.

La première discussion a porté sur le fait que l'Éducation nationale nous avait dit qu'il n'y avait pas d'engagement à compenser poste pour poste, c'est-à-dire que si nous en perdons six, nous n'en récupérons pas forcément six. Ce n'était pas posé ainsi et je pense que nous ne l'avions pas entendu. Même si nous ne sommes pas les perdreaux de l'année, nous nous étions dit qu'au regard de la fermeture de l'école, nous pouvions espérer quelque chose.

La discussion a donc commencé sur la fermeture du poste monolingue à Prévert. C'était une demi-surprise. Nous ne nous en satisfaisions pas, mais cette école était un peu sur la sellette. Pour vous dire, trois ou quatre écoles étaient aussi sursitaires avant que nous ne commençions à discuter.

Pour être tout à fait transparente, l'ouverture du Bourg de Penhars n'est pas liée à Penanguer, c'est-à-dire qu'il y a une cohorte d'enfants qui arrive et qui est relativement importante, ce qui entraîne l'ouverture d'une quatrième classe avec des problématiques. Je sais que les élus qui siègent au Conseil d'école du Bourg de Penhars l'ont relevé, des

discussions sont en cours avec l'école, avec l'Éducation nationale, puisque nous ouvrons une quatrième classe dans un endroit qui n'en a pas eu. Il y a donc des discussions, mais ce n'est pas lié à Penanguer. Ainsi, nous ne sommes toujours pas dans nos comptes.

Les deux postes à Paul Langevin, c'est la loi, le dédoublement des classes avec l'arrivée des enfants, puisque 23 montent à Langevin. Il restait effectivement deux postes, c'est-à-dire que lorsque nous avons eu la carte scolaire à cette réunion, cela s'est arrêté là. Tout le monde s'est donc regardé avec de jolis sourires, parce que ce sont des gens civilisés comme nous, et nous étions deux autour de la table à nous dire qu'il manquait quelque chose. Madame la Maire attendait la suite, mais il n'y en avait pas. Cela a donc commencé à devenir un peu tendu, parce qu'il n'y avait plus rien de négociable. Nous leur avons expliqué qu'il était hors de question, notamment pour Kervilien, qu'une école qui accueille 24 enfants supplémentaires, même s'ils sont saupoudrés dans les différentes classes, n'ait pas un poste supplémentaire pour permettre un accueil de qualité, ce sur quoi nous nous étions engagés auprès des parents. La discussion a donc été tendue, Madame la Maire a été ferme, nous avons été assez clairs sur cette demande. À la fin, nous avons eu la proposition d'un poste provisoire, c'est-à-dire qu'il sera réinterrogé à la fin de l'année prochaine pour voir s'il est judicieux ou pas.

L'un des arguments que nous avons posé sur la table est de dire que ce sont des enfants qui viennent de REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) qui vont aller à Kervilien et qui demandent un accompagnement non pas particulier, mais une attention au regard de ce qu'ils vont vivre, à savoir une fermeture d'école et l'adaptation dans une nouvelle école. Nous étions donc d'accord.

La seconde proposition qui nous a été faite est la création de ce poste extrêmement ambitieux, puisque cela n'existe pas. Je pense que le fait que Madame la Maire soit aujourd'hui déléguée nationale de l'AMF sur l'inclusion a beaucoup joué, puisque la Directrice d'Académie, Madame la DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), était assez intéressée par l'idée d'avoir un projet autour de l'inclusion.

Pour ceux qui y siègent, les problématiques de Michelet ne vous sont pas inconnues, c'est-à-dire que c'est une école dans laquelle il y a des situations de précarité économique, mais également des problématiques spécifiques. Nous aurions bien voulu négocier un poste, puisque les deux postes que nous avons demandés sont pour Michelet et Victor Hugo, mais la réponse a été négative d'emblée pour Victor Hugo, ce qui nous navre profondément, et positive pour un poste à besoin spécifique sur Michelet, qui va rayonner sur l'ensemble de la Ville. Ce qui est assez intéressant, c'est que cela permet de recréer une dynamique dans cette école qui va être réhabilitée, donc cela permettra de travailler toute la question de l'inclusion pour les différents temps de l'enfant, que ce soit les temps d'accueil de centre de loisirs, parce que c'est aussi un centre de loisirs, et d'école.

C'est donc vraiment un projet expérimental, nous serons probablement très regardés sur ce projet, puisqu'il y a très peu d'expériences en France. Je pense que c'est extrêmement intéressant.

Si nous faisons le compte, au regard de ce qu'était la carte de départ, nous nous en sortons plutôt bien, même si nous ne sommes pas satisfaits, sachant que peu importe l'évolution des choses, l'Éducation nationale reste sur une logique comptable et regarde les chiffres plutôt que les situations, ce que nous continuons à déplorer, puisqu'une classe à 22 enfants, lorsque

trois ont une problématique différente, cela fragilise une école. Nous pouvions espérer une forme d'apaisement, mais la carte scolaire est ce qu'elle est. Je remercie vraiment Madame la Maire pour l'énergie qu'elle a mise dans la défense de ce dossier. Je suis assez contente que nous ayons réussi à sauver cela. »

Mme Assih : « *Si nous comparons six postes pour Penanguer et le nombre d'ouvertures obtenues, le compte n'y est évidemment pas. Il faut juste comprendre une chose, que l'on soit d'accord ou pas, dans la logique, dans la manière dont les choses nous ont été présentées par la Directrice académique, c'est que le compte n'y est pas comme cela, mais il y est pour elle, puisque le delta, c'est autant de classes qui n'ont pas fermé. En effet, sur sa liste, il y avait au moins trois écoles susceptibles d'avoir une fermeture de classe en plus de Jacques Prévert et qui ont été préservées. Cela n'appelle pas un commentaire, c'est une information pour dire que c'est là-dessus que cela a chopé, puisqu'elle disait : « Votre compte y est puisque nous ne fermons pas de classes dans telle ou telle école ». Nous avons tout de même obtenu deux postes d'enseignement supplémentaires. Ce n'est pas satisfaisant, ce n'est pas satisfaisant de fermer une école, mais je peux dire que nous sommes vraiment allés au bout de l'échange et de la négociation.*

Pour le coup, je l'avais exprimé très clairement : « Je vous assure que s'il n'y a pas d'ouverture de classe à Kervilien, avec l'accord des élèves de Penanguer, cela ne se passera pas bien ». Je savais que les élus suivaient. Elle a finalement dit : « Nous allons voir l'effet Penanguer, mais ce sera dans un premier temps à titre provisoire, puis nous verrons si la dynamique de démographie scolaire suit l'année suivante ». Voilà ce qu'il s'est passé.

Comme le dit Laurence Vignon, on pense beaucoup aux classes que nous avons préservées, qui n'ont pas été fermées – nous nous estimons en perte réelle – mais on pense peu aux ouvertures qui seraient nécessaires et que nous n'obtenons pas non plus. Très clairement, Victor Hugo est une école qui a des effectifs très denses, notamment chez les plus petits, en maternelle et au CP. C'est national, mais ils ne comptent pas les toutes petites sections non plus, qui sont néanmoins là. Ce sont des règles de l'Éducation nationale.

C'était difficile dans le contexte que nous connaissons cette année, c'était encore plus difficile. C'est complexe, ce sont des responsabilités fortes derrière ces négociations et ces échanges. J'ai donc trouvé un peu dure cette entrée en Conseil municipal sur : « Le compte n'y est pas et tout le monde était unanime pour défendre ». Oui, mais en attendant, nous étions deux. J'ai rencontré Annaïg sur un autre sujet.

Lorsque j'étais en fonction dans l'Éducation nationale, ma première entrée en politique a été d'aller voir le Député de notre circonscription pour lui dire : « Il y a un poste de RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) en secteur prioritaire qui ferme, donc il va falloir faire quelque chose ». Le Député en question ne connaissait pas le RASED, mais il a vite compris et n'a jamais lâché. Dans ce genre de situation, les élus locaux se mettent tous ensemble. C'est aussi cela qui m'a donné envie de m'investir en politique, il n'a jamais lâché. Pour la petite anecdote, il a mis cinq ans avant de voir le poste ouvert, mais nous n'avons jamais lâché. Le RASED du secteur prioritaire a donc ses trois postes alors même que nous avons fonctionné à deux postes pendant des années. Je ne vais pas rentrer dans les détails de ce qu'est un poste spécialisé, mais s'il y a bien un secteur dans lequel c'était une catastrophe, c'était bien sur les écoles du secteur prioritaire.

C'est donc un combat collectif. Nous avons fait ce que nous avons pu, mais nous aurions évidemment préféré ne pas fermer une école.

Je précise que vous avez la reprise du dossier technique dans le rapport, puisque les recherches continuent. »

Mme Vignon : « *Lorsque tu parles de la solitude des élus dans ce dossier, c'est important. Je remercie ceux qui ont été là, parce que je pense que tout le monde a sa place dans les manifestations pour défendre un territoire. J'étais avec quelques collègues élus l'an passé à l'Inspection académique pour défendre les postes de Quimper, j'ai vu la Députée, nous en avons échangé et il ne s'est rien passé. Aujourd'hui, il n'y a rien non plus sur le soutien à la carte scolaire. C'est pour cela que nous n'avons pas trouvé très élégants ces propos au départ. Karim Ghachem, lorsque nous sommes sur ce tels dossiers, j'attends vraiment à ce que tu puisses aussi être là, parce que je n'ai pas souvenir que tu sois dans ce soutien.*

Ce rapport vient pour deux raisons, la première étant de compléter la demande que vous aviez émise par rapport aux différents échanges et à la chronologie des faits, mais il me paraissait également important de vous donner dans un dernier temps la répartition des enfants aujourd'hui, vous dire dans quelle école ils vont et comment cela s'organise.

Nous avons un Conseil d'école mardi à Penanguer. Aujourd'hui, les enfants ont une classe. Je remercie également les directeurs d'école qui accueillent les parents de façon individuelle pour permettre aux enfants de vivre ce moment de la façon la plus sereine possible. Il y a de très jolis projets qui continuent à Penanguer, notamment un projet porté par le périscolaire autour du patrimoine de cette école et de son histoire, qui va donner lieu à une petite exposition in fine. C'est plutôt intéressant.

Je redis, parce que nous l'avons déjà dit, que la fermeture de l'école n'est pas un choix, que nous la subissons et que c'est toujours un moment difficile. Nous allons néanmoins essayer de faire les choses le plus correctement possible.

Vous avez en fin de rapport l'explication de ce qu'est le PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité), c'est-à-dire ce poste qui sera créé à Michelet. Nous en reparlerons peut-être, mais je vous invite à lire de quoi il en retourne et tout l'intérêt que cela a pour nous. »

[...]

M. Ghachem : « *Je vais être rapide. Merci pour les éléments qui ont été transmis très rapidement sur la fermeture, que nous avons bien reçus. C'était complet de ce point de vue.*

S'agissant de mon propos préliminaire, il faudra reprendre le procès-verbal, dans le sens où j'avais mis une différence avec les critiques que j'avais faites auparavant. Les critiques que j'avais émises n'étaient pas envers vous, c'était davantage sur l'attitude du Rectorat, qui, d'après ce que j'ai compris, avait dit que la fermeture de Penanguer n'entrerait pas en ligne de compte, ce qui n'est pas le cas, puisque le compte n'y est pas. Je sais l'énergie que vous avez mise pour préserver le maximum de postes et même obtenir des postes supplémentaires.

Il est vrai que l'obtention de ces deux postes supplémentaires, même si l'un est provisoire, est une victoire par rapport à ce qui était proposé, mais par rapport à l'ambition de départ, nous ne sommes pas au compte, et dans les retranscriptions que j'ai vues dans la presse, c'est

comme si nous avions un satisfecit, alors que ce n'est pas le cas, et vous l'avez répété. C'est effectivement beaucoup mieux que ce que nous aurions eu si nous ne nous étions pas battus, mais nous ne sommes pas satisfaits de ces fermetures.

Comme vous l'avez rappelé, l'école était en zone d'éducation prioritaire, donc avec des effectifs supplémentaires par rapport à cela et que nous ne retrouvons pas dans les écoles où certains des enfants, qui vivent toujours dans ces quartiers prioritaires, sont transférés. L'accompagnement supplémentaire que vous avez obtenu en fait partie, mais je pense que nous n'avons pas ce qu'il faut.

Je vous rejoins totalement sur le combat pour le maintien des postes au niveau national. Néanmoins, c'était aussi pour réaffirmer clairement que vous avez dépensé une énergie pour avoir une moindre casse, mais que ce n'est pas ce que nous voulons. Nous serons vigilants à l'avenir pour que le poste provisoire soit pérennisé. Nous connaissons la démographie des enfants sur notre territoire, mais cela n'empêche que cette logique comptable sur nos enfants n'est pas la bonne, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants de quartiers prioritaires. Le Rectorat aurait donc dû avoir une vision un peu différente. »

Mme Assih : « *Il faut creuser la question, notamment sur les projets de fermeture qui étaient visiblement à l'œuvre. Ce n'est pas clair, c'est ce qui est compliqué. Non, je ne peux pas dire cela, mais ils ont des taux, il y a des tables, des moyennes, c'est complètement mathématique. C'est également pour cette raison que nous n'avons pas obtenu une ouverture à Victor Hugo, quand bien même des niveaux d'âge explosent complètement le taux moyen mis en œuvre par l'Éducation nationale.*

J'ajoute une dernière information, dont je crois que tu en as parlé, mais au cas où. Toutes les familles qui ont émis un souhait, un vœu pour l'affectation de leur enfant ou de leurs enfants ont obtenu leur vœu n° 1. Nous leur demandions de faire au moins deux vœux, mais nous avons réussi à adapter l'accueil des écoles souhaitées par les familles. Nous serons évidemment très attentifs, notamment sur les travaux récurrents des écoles qui auront des ouvertures de classe, afin que les choses se passent au mieux. »

M. Menguy : « *Est-ce une prise d'acte ou une délibération ? Il y a les deux. »*

Mme Assih : « *C'est une délibération, le prendre acte est en trop.*

On nous demande donc de prendre acte des mesures de carte scolaire pour septembre 2025 et de la fermeture, au vu des éléments qui ont continué à être évalués, du groupe scolaire de Penanquer suite à l'avis du Préfet, et de dégager l'affectation des locaux scolaires, puisque nous avons également eu un avis écrit du Préfet. Nous prenons acte des décisions et nous délibérons. Cela ne change pas grand-chose, nous devons délibérer. »

Mme Rainero : « *Il me semble que les textes ont été changés et que les Conseils municipaux ne sont plus consultés, mais informés, même si je préfère que nous délibérons. »*

Mme Assih : « *Dans le doute, parce que je préfère ne pas le redire au prochain Conseil municipal, nous allons délibérer. Si c'est en trop, ce n'est pas grave ; si c'était nécessaire, ce sera fait. »*

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement 2023/2027 avec la CAF

La ville de Quimper a signé en 2023 avec la CAF une Convention d'Objectifs et de Financements (COF) définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) périscolaire et du bonus territoire CTG. Il est proposé à la ville de Quimper un avenant ayant pour objectif d'intégrer à la COF en cours de validité de nouvelles mesures.

Les Caf soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) péri et extrascolaires. Leurs priorités et leurs moyens d'intervention sont définis dans la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2023-2027. La branche Famille de la COG prévoit de nouvelles modalités de financement à destination des Alsh périscolaires. La CAF propose donc un avenant ayant pour objectif d'intégrer à la COF en cours de validité ces mesures nouvelles visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche Famille par :

- le complément inclusif Alsh permettant de renforcer l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap. Il est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024 et permet de majorer la subvention Alsh par heure d'accueil réalisée ;
- la possibilité de financer les développements d'activité dans ces accueils via le bonus territoire CTG qui pourra ainsi être versé à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les heures d'accueil nouvelles, allant au-delà des heures existantes contractualisées lors de la mise en place de la CTG en cours ;
- la prise en compte du temps de repas dans la pause méridienne, désormais financée dans son intégralité depuis le 1^{er} janvier 2023 ;

- les réformes successives des rythmes éducatifs ont accru les différentes modalités de financement, la COG signée entre l'Etat et la branche Famille pour la période 2023-2027 doit permettre de simplifier les financements.

Les modalités de calcul de la subvention Alsh périscolaire, de la bonification Plan mercredi et du bonus territoire CTG sont précisées dans un Addendum joint à l'avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAF, intégrant les mesures nouvelles prévues dans la COG 2023-2027.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Associations socio-culturelles - subventions 2025

Il est proposé de verser des subventions aux associations socio-culturelles et jeunesse pour un montant total de 1 881 372 €.

Mesdames Nabila PRIGENT, Valérie LECERF-LIVET, Anna Vari CHAPALAIN, Christelle QUERE, Margaux PHILIPPE, Nadine URVOIS et messieurs Claude LE BRUN, Yves FORMENTIN-MORY, Philippe CALVEZ, Bernard JASSERAND et Jacques LE ROUX, étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (31 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1- à verser au titre de l'année 2025 les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable et par bénéficiaire ;

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Subventions 2024	Propositions 2025
Socio-culturel	6574.7102.422	MPT de Penhars – dotation	543 245€	543 245€
		MJC/MPT de Kerfeunteun – dotation	304 609€	304 609€
		MPT d'Ergué-Armel – dotation	518 369€	518 369€
		MDQ du Moulin Vert – dotation	159 132€	159 132€
		Centre des Abeilles – dotation	79 272€	79 272€
		Espace Associatif- dotation	274 645€	274 645€
		Sous-total socio-culturel	1 879 272€	1 879 272€
Jeunesse	6574.7101.422	Centre bénévolat de Cornouaille - fonctionnement	1 100€	1 100€
		Scouts et guides de France – action jeunesse	1 000€	1 000€
		Sous-total jeunesse	2 100€	2 100€
Total			1 881 372 €	1 881 372 €

2- à signer les avenants financiers correspondants aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MPT de Penhars ;
- MJC/MPT de Kerfeunteun ;
- MPT d'Ergué Armel ;
- MDQ du Moulin Vert ;
- Centre des abeilles ;
- Espace Associatif.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :

Madame Laurence VIGNON

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Attribution d'une subvention à l'association les Petits Débrouillards
'Projet sciences à Pencalet'**

La ville de Quimper poursuit le déploiement d'un programme d'animations de rue dans le quartier de Pencalet à Penhars, porté par l'association les Petits Débrouillards. Il s'agit ainsi de permettre aux enfants et jeunes du quartier qui ne partent pas en vacances d'expérimenter des activités scientifiques, techniques, numériques et écologiques. Il est proposé d'attribuer à l'association les Petits débrouillards une subvention d'un montant de 8 800 € pour mettre en œuvre ces animations en juillet et août 2025.

Pour la quatrième année, la ville de Quimper propose un programme d'animation socioculturelle dans le quartier de Pencalet à Penhars porté par l'association Les Petits Débrouillards, premier réseau d'éducation populaire à la culture scientifique et technique.

Ces animations ont trouvé un public encore plus nombreux pour l'année 2024 : 195 enfants, majoritairement entre 6 et 15 ans, ont participé aux animations de l'association. Plus de la moitié d'entre eux ont participé à plus d'une séance d'animation. Au total, 5 semaines d'activités scientifiques sur l'espace extérieur du quartier autour des thèmes de la biodiversité et des écosystèmes, de l'eau, de l'électricité, et de la fabrication d'instruments etc. Par ailleurs, un partenariat a été construit avec les maraîchers de la coudraie pour travailler sur l'alimentation avec les jeunes présents aux animations.

Pour l'été 2025, ces animations permettront aux familles, enfants et jeunes qui ne partent pas en vacances de pouvoir pratiquer des activités diverses et variées durant tout l'été, du lundi au mercredi de 10h à 13h (3 semaines en juillet et 2 semaines en août).

Chaque semaine, il sera proposé des ateliers avec productions d'éléments par les participants et un temps de restitution auprès des familles, dans une ambiance conviviale. Ces

animations seront construites et coordonnées avec les autres acteurs socio-éducatifs qui interviennent sur le quartier (service des sports de la ville de Quimper, MPT de Penhars, etc.).

Pour mener à bien ces activités, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 8 800 €au titre du soutien au « projet sciences à Pencalet » de l'association Les Petits Débrouillards.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser, au titre de l'année 2025, une subvention de 8 800 €à l'association les Petits Débrouillards.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2025
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions Sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets.

Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 369 851 €.

I/ Subventions de fonctionnement aux associations sportives

Compte 325-65748-711

A- Après étude des dossiers de demande de subvention de fonctionnement, déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 25 600 € :

- 21 600 € à l'association UCPA Centre Équestre, pour lui permettre la prise en charge d'un manège mobile dans le cadre de son fonctionnement annuel ;
- 4 000 € à l'association Quimper Orientation selon la convention pour la gestion de l'entretien de parcours semi permanents de course d'orientation dans les différents bois ;

B- Chaque année, la ville de Quimper, accompagne les activités du mouvement sportif quimpérois, au travers du versement d'une enveloppe de subvention de fonctionnement d'un montant de 332 000 €.

Pour rappel, le calcul de la subvention se base sur les résultats de la saison écoulée, en l'occurrence pour cette proposition, nous travaillons sur les résultats de la saison 2023-2024.

Cinq critères sont utilisés pour le calcul de la subvention de fonctionnement :

- critère 1 : les déplacements à hauteur de 40% de l'enveloppe, prise en compte du nombre de kms effectués par la structure, de plus de 120 km aller/retour, pour des compétitions officielles et déterminantes dans un championnat ;
- critère 2 : les jeunes à hauteur de 34% de l'enveloppe, prise en compte du nombre de jeunes licenciés de moins de 19 ans ;
- critère 3 : l'encadrement à hauteur de 14% de l'enveloppe, prise en compte des qualifications des encadrants d'une structure (initiateur fédéral, moniteur, BPJEPS...) ;
- critère 4 : les effectifs à hauteur de 7% de l'enveloppe, prise en compte des adhérents non licenciés, non-compétiteurs (coef 0,5), des licenciés, non-compétiteurs (coef 1,2), et des licenciés, compétiteurs (coef 1,5) ;
- critère 5 : les frais liés aux installations sportives à hauteur de 5% de l'enveloppe, prise en compte des dépenses de la structure relatives aux installations immobilières sportives dont il est propriétaire ou locataire (ex : entretien, location, assurance, dépenses fiscales...).

Après étude des dossiers de demande de subvention de fonctionnement, déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 250 450 €, correspondant au reste à percevoir, suite à l'avance de subvention de fonctionnement effectuée au conseil municipal du 30 janvier dernier :

Associations	Subvention fonctionnement 2024	Subvention fonctionnement 2025 calculée	Avance sur subvention de fonctionnement 2024 (25% de la subvention de 2024)	Reste à percevoir sur subvention de fonctionnement 2025 (subvention calculée 2025 - avance 2024)
Amicale Sportive Ergué Armel Basketball	16 210 €	15 524 €	4 053 €	11 471 €
ASEB	630 €	317 €	€	317 €
AS Quimper Ergué Armel Football Club	15 714 €	15 126 €	3 929 €	11 197 €
ASS UCPA Sport Loisirs du Finistère	6 437 €	6 198 €	1 609 €	4 589 €
Amicale Laïque de Quimper - Général	5 594 €	3 446 €	1 398 €	2 048 €

Association Dojo Sanshiro	5 635 €	4 888 €	1 409 €	3 479 €
Association sportive du golf de Lanniron	1 788 €	1 874 €	447 €	1 427 €
Aïkido 29 Santé	2 505 €	2 366 €	626 €	1 740 €
Aïkido Quimper	715 €	636 €	179 €	457 €
Club d'Aviron de l'Od et	609 €	1 113 €	152 €	961 €
Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille	8 793 €	10 224 €	2 198 €	8 026 €
Cercle d'Escrime Japonaise de Cornouaille	1 110 €	536 €	€	536 €
Compagnie des Archers de l'Od et	1 606 €	1 439 €	402 €	1 037 €
Cyclos Randonneurs Quimper Cornouaille	1 753 €	2 056 €	438 €	1 618 €
Dojo de Cornouaille	11 600 €	12 668 €	2 900 €	9 768 €
Diskemper	218 €	346 €	€	346 €
Échiquier Quimpérois	3 079 €	2 293 €	770 €	1 523 €
Ergué Quimper Handball	7 175 €	8 353 €	1 794 €	6 559 €
Escrime Quimper Cornouaille	3 287 €	3 961 €	822 €	3 139 €
Football Club Quimper Penhars	3 241 €	3 704 €	810 €	2 894 €
Grimpeurs de l'Od et Quimper Escalade	11 014 €	15 077 €	2 754 €	12 323 €
Groupe D'Activités Sous-Marine de Quimper	4 584 €	5 790 €	1 146 €	4 644 €
Gymnastique Volontaire de Quimper	1 746 €	2 318 €	437 €	1 881 €
Gymnastique Volontaire de l'Od et	1 538 €	217 €	€	217 €

Handisport de Cornouaille Quimper	6 634 €	6 169 €	1 658 €	4 511 €
Karaté Club Quimper	4 112 €	3 059 €	1 028 €	2 031 €
Kelted	3 838 €	3 209 €	959 €	2 250 €
Kemper VTT	3 353 €	3 315 €	838 €	2 477 €
Kemper Canne de Combat Bâton et Savate	740 €	889 €	185 €	704 €
Kemper Roller derby	253 €	324 €	€	324 €
Kerné Football Gaélique	€	1 329 €	€	1 329 €
Les Marcheurs de Cornouaille	€	223 €	€	223 €
La Quimpéroise	17 318 €	21 854 €	4 329 €	17 525 €
Pool Ar Bed	1 564 €	2 374 €	391 €	1 983 €
Palmes en Cornouaille	3 459 €	3 254 €	865 €	2 389 €
Quimper Athlétisme	20 187 €	21 188 €	5 047 €	16 141 €
Quimper Cornouaille Tennis de Table	4 039 €	3 974 €	1 010 €	2 964 €
Quimper Cyclo Club	861 €	514 €	215 €	299 €
Quimper Italia Calcio	€	4 049 €	€	4 049 €
Quimper Kerfeunteun Football Club	22 650 €	23 812 €	5 662 €	18 150 €
Quimper Orientation Coatarmor	14 908 €	6 778 €	3 727 €	3 051 €
Quimper Footing Loisirs	126 €	115 €	€	115 €
Quimper GR en Finistère	6 064 €	6 056 €	1 516 €	4 540 €

Quimper Triathlon (Triathlon club de Quimper)	2 098 €	1 950 €	525 €	1 425 €
Quimper Volley 29	13 165 €	15 150 €	3 291 €	11 859 €
Rugby Club Quimpérois	15 311 €	17 563 €	3 828 €	13 735 €
Sport Pour Tous	4 409 €	5 466 €	1 102 €	4 364 €
Squash Quimper Cornouaille	2 923 €	8 367 €	731 €	7 636 €
Sammy Skate Club	2 997 €	2 603 €	749 €	1 854 €
Sharks 29	1 236 €	835 €	309 €	526 €
Shoto Karaté JKA Quimper	638 €	295 €	€	295 €
Skol Gouren Kemper	1 301 €	1 680 €	325 €	1 355 €
Tennis Club Quimper	10 625 €	11 673 €	2 656 €	9 017 €
UJAP Badminton	4 112 €	3 575 €	1 028 €	2 547 €
UJAP Basketball	25 282 €	16 887 €	6 320 €	10 567 €
UAJP Gymnastique	2 806 €	2 877 €	701 €	2 176 €
Union Quimper Natation	6 494 €	6 077 €	1 624 €	4 453 €
Vélo Sport Quimpérois	10 627 €	4 046 €	2 657 €	1 389 €
Totaux	330 710 €*	332 000 €	81 549 €	250 450 €**

* Ce total ne comprend pas le montant attribué à la structure Odet bowling Club pour un montant de 1 290 €. En intégrant cette somme nous parvenons à un total de 332 000 €.

** arrondis

C- Après étude des dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour les associations sportives scolaires, déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 4 400 € :

Associations Sportives Scolaires – Subvention de fonctionnement	Montants versés en 2024	Montants proposés pour 2025
Collège et Lycée Le Likès	1 302 €	1 300 €

Collège de la Tour d'Auvergne	413 €	425 €
Collège Brizeux	561 €	606 €
Collège Diwan (FINVOMP !)	0 €	276 €
EREA Louis Michel	400 €	400 €
Collège Max Jacob	368 €	376 €
Collège La Tourelle	319 €	335 €
Lycée Chaptal	373 €	361 €
Lycée Brizeux	293 €	321 €
TOTAL	4 000 €	4 400 €

D- Après étude des dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour les associations sportives corporatives, déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 400 € :

Associations Sportives Corporatives – Subvention de fonctionnement	Montants proposés pour 2025
Asso Corpo Quimper Tennis de Table	400 €
TOTAL	400 €

II/ Subventions pour manifestations sportives

Compte 325-65748-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 41 000 € :

- 31 500 € à l'association Kerfeunteun Animations Spartives pour la participation à l'organisation du Tour du Finistère Pays de Quimper, prévu le 9 mai 2025 ;
Demandées 2024 = 25 000 € Versées 2024 = 25 000 €
Demandées 2025 = 31 500 €
- 500 € à l'association Quimper Footing Loisirs pour la participation à l'organisation du trail Ar Meilhou Glaz Trail le 6 avril 2025 au Moulin Vert ;
Demandées 2024 = 1 500 € Versées 2024 = 1 000 €
Demandées 2025 = 1 500 €
- 3 000 € à l'association Kemper Kerne Sports pour l'organisation de l'édition 2025 des Semi-Marathon et 10 km Locronan-Plogonnec-Quimper prévue le 16 mars 2025 ;
Demandées 2024 = 3 000 € Versées 2024 = 3 000 €
Demandées 2025 = 3 000 €

- 1 000 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation d'un cross-country annuel, support des championnats du Finistère, le 11 novembre 2024 au Corniguel à Quimper ;
Demandées 2024 = 1 000 € Versées 2024 = 1 000 €
Demandées 2025 = 1 000 €
- 1 500 € à l'association Squash Quimper Cornouaille pour la participation à l'organisation d'un Open national féminin de squash à Quimper du 7 au 9 mars 2025.
Demandées 2024 = 0 Versées 2024 = 0
Demandées 2025 = 2 000 €
- 3 500 € à l'association Mondial Pupilles pour la participation au Mondial Pupilles, du 29 mai au 1^{er} juin 2025.
Demandées 2024 = 4 000 € Versées 2024 = 3 500 €
Demandées 2025 = 3 500 €

III/ Subventions pour projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national

Compte 325-65748-711

En référence à la délibération du 13 juin 2024, ainsi que celle du 30 janvier 2025 et au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2024/2025, il est proposé au conseil municipal d'accorder la subvention suivante aux Béliers de Kemper pour la fin de la saison susvisée, afin de soutenir l'association dans la réalisation de son projet :

- 48 000 € à la SASP UJAP Quimper décomposés comme suit : 18 000 € au titre de la saison 2023/2024, après transmission des comptes définitifs, et 30 000 € au titre de la saison 2024/2025 au vu des comptes prévisionnels. Soit un montant global de 470 000 €.

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer les conventions et avenants joints.

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :
**Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

La commune de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place des actions ou des évènements.

Après l'étude des dossiers déposés et étayés par des justificatifs et l'avis favorable de la commission Ville Solidaire et Inclusive.

Madame Yvonne RAINERO étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1- d'accorder les subventions suivantes pour un montant de **80 588 €**.

Alcool assistance – La Croix d'or

L'association a pour objet « de venir en aide aux personnes en difficulté avec l'alcool, par une écoute téléphonique permanente sept jours sur sept. Elle apporte un soutien, une écoute et une information spécifique à l'entourage. Elle prévient lors de journées de sensibilisation aux risques de l'alcool en milieux scolaires, universitaires et lors des évènements festifs.

2024 Accordés	2025 Propositions
500 €(fonctionnement)	500 €(fonctionnement)
3 500 €(aide au loyer)	3 500 €(aide au loyer)

Banque Alimentaire

L'association a pour but « de collecter et distribuer des denrées alimentaires en faveur des personnes les plus démunies (subvention de fonctionnement dans le cadre d'une convention de partenariat) ».

2024 Accordé	2025 Proposition
50 270 €	50 270 €

Bibliothèque sonore

L'association a pour objet « de mettre à disposition des personnes empêchées de lire en raison d'un handicap visuel, moteur ou cognitif (troubles "dys-") des livres et revues en audio lecture. Elle permet aux élèves scolarisés en collège ou lycée classique de disposer des livres scolaires étudiés en classe par l'enregistrement des ouvrages de littérature demandés par les enseignants ».

2024 Accordé	2025 Proposition
4 000 €	4 000 €

France Adot

France Adot est une association qui informe et sensibilise sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse. La plantation d'un Ginkgo biloba, surnommé « arbre de vie » et l'installation d'une plaque commémorative sont des actes symboliques pour honorer les donneurs d'organes et sensibiliser le public à l'importance de cette démarche lors de la journée nationale le 22 juin.

2024 Accordé	2025 Proposition
Pas de demande	300 €

La ligue contre le cancer - Maison du patient

La ligue contre le cancer coordonne une maison du patient qui a pour vocation de proposer des soins de support au bénéfice des malades atteints de cancer et leurs proches : un accompagnement global et adapté, complémentaire aux soins médicaux. Ce lieu offre un soutien personnalisé et psychologique, des activités physiques adaptées, un conseil en diététique en socio-esthétique, des ateliers collectifs. Le but est de lutter contre l'isolement social et permettre aux patients les plus vulnérables de se concentrer sur leur guérison.

2024 Accordé	2025 Proposition
4 000 €	4 000 €

Secours populaire

L’association dont le but est de soutenir, dans l’esprit de la déclaration universelle des droits de l’Homme, aux plans matériel, sanitaire, médical, moral, juridique, les personnes et leurs familles victimes de l’arbitraire, de l’injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés.

2024 Accordés	2025 Propositions
700 €(fonctionnement)	700 €(fonctionnement)
15 018 €(aide au loyer)	15 018 €(aide au loyer)

Sourdine

Association de soutien aux personnes déficientes auditives par la promotion d’actions susceptibles de favoriser leur réadaptation sociale et professionnelle. Subvention de fonctionnement dédiée à la journée nationale de l’audition à Quimper du 13 mars 2025.

2024 Accordé	2025 Proposition
800 €	800 €

Ferme de Tobie/ Festi +

L’association est un centre d’accueil, de réflexion et de ressourcement pour des personnes concernées par le handicap : parents attendant ou ayant un enfant handicapé ; professionnels du handicap ou toute personne désireuse d’approfondir le sens de la vie avec les plus fragiles. L’association organise le Festi + les 21 et 22 mars 2025 pour la 6^{ème} édition.

2024 Accordé	2025 Proposition
1 500 €	1 500 €

2- d’autoriser madame la maire à signer l’avenant n°5 à la convention de partenariat 2021/2025 entre la Banque Alimentaire et la ville de Quimper.

Débats relatifs au rapport n°31 :

Mme RAINEROU : « *Je ne prends pas part aux délibérations à cause de la Banque Alimentaire, et comme ils sont ensemble, je sors. Néanmoins, je n'ai aucun interdit sur l'ADOT 29, donc je voudrais vous dire que c'est l'association pour le don d'organes et de tissus et que c'est la première fois qu'elle demande une subvention. La ville de Quimper rentre effectivement dans une démarche de Ville ambassadrice du don d'organes avec l'association France Rein et d'autres. C'est un geste solidaire.* »

VILLE DE QUIMPER CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :
**Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2025 au Centre Communal d'Action Sociale

La ville de Quimper accorde une subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour lui permettre de mener à bien ses missions. Il est proposé de verser au CCAS une subvention de 3 015 500 € au titre de l'année 2025.

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale. Il anime à ce titre une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles – CASF).

Au-delà des missions obligatoires limitativement prévues par la réglementation (enquêtes sociales, instruction des demandes d'aide sociale, analyse annuelle des besoins sociaux, domiciliation des personnes sans résidence stable...), les interventions du CCAS concernent l'ensemble des personnes en situation de fragilité.

Le CCAS met ainsi en place des dispositifs d'aide à la population sous forme de prestations en espèces et en nature.

Le CCAS de Quimper propose à ce titre :

- des prestations en direction des personnes en situation de précarité : épicerie sociale, restaurant social, gestion directe de près de 180 logements relevant de divers dispositifs, accueil de jour, point santé, point hygiène, module d'accès aux droits en partenariat avec le Conseil départemental, aides financières (secours, aides aux vacances, aides aux loisirs ...), maraude de jour, équipe mobile logement d'abord ;
- des prestations à destination des personnes âgées ou handicapées : portage de repas à domicile, gestion directe de 29 logements groupés...

Au titre du CASF, le CCAS peut également créer et gérer des établissement et services sociaux et médico-sociaux.

Dans ce cadre, le CCAS gère actuellement 5 établissements et services :

- Deux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale – CHRS :

Le CHRS Urgence « Hôtel social », disposant de 26 places pour accueillir des personnes majeures (hommes, femmes ou couples sans enfant), temporairement démunies de logement et en recherche urgente d'un abri et 6 places de dispositif alternatif aux nuitées d'hôtel ;

Le CHRS Insertion « Le Relais » agréé pour 26 places (hommes, femmes ou couples sans enfant) visant à faciliter l'insertion par le logement de personnes ayant vécu une grande marginalisation ;

- Un dispositif Lits halte soins santé, disposant de deux places, permettant d'accueillir des personnes présentant des problématiques de santé qui ne nécessitent plus une hospitalisation, mais n'ayant pas de solution d'hébergement ou de logement à leur sortie d'hospitalisation ;
- Un service d'aide et d'accompagnement à domicile (55 252 heures d'intervention en 2024) ;
- Un service de soins infirmiers à domicile d'une capacité de 55 places dédiées aux personnes âgées et 5 places dédiées aux personnes handicapées ;

Les budgets gérés par le CCAS (budget principal et budgets annexes) représentent une enveloppe globale de fonctionnement de plus de 11 millions d'euros.

Environ 148 équivalents temps complets financés permettent à l'établissement de remplir les différentes missions qui lui incombent.

Conformément aux orientations de la lettre de cadrage, la subvention attendue pour 2025 d'un montant de 3 015 500 € est équivalente à celle allouée en 2023 et 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention au CCAS de 3 015 500 € au titre de l'exercice 2025.

Débats relatifs au rapport n°32 :

M. SINQUIN : « Je profite de ce rapport, non pas que cela ait un lien très direct, mais simplement pour amener une réflexion. Je vais vous livrer deux chiffres sortis d'un sondage initié par l'UNICEF il y a une quinzaine de jours : sur l'Hexagone – nous pourrons ensuite amener la réflexion sur Quimper –, sur la France métropolitaine, ce sont 3 000 enfants qui dorment « à la belle étoile » ; ce sont 40 000 enfants précarisés, c'est-à-dire assimilés à des SDF, qui sont en nuits d'hôtel, etc., donc très précarisés. Je précise que ce sont les formules exactes de l'UNICEF.

Bien entendu, ces chiffres ne parlent pas des territoires ultra-marins, à commencer par Mayotte, dont vous connaissez le sort, et la Réunion, pour d'autres raisons. Cela nous amène à décliner autant que possible sur Quimper. Ce qui est sûr et certain, c'est que cela pose, en tout cas dans la première réflexion, le problème du manque de logements en général au niveau national, et en particulier de logements sociaux. Je rejoins Marc sur les fameux 300 logements dont il faisait état tout à l'heure.

À l'occasion de ce rapport, il est important que nous prenions conscience que cela existe et qu'il faut avoir une sensibilité particulière sur cette question. »

Mme ASSIH : « Je pense que nous la partageons toutes et tous. »

M. GHACHEM : « Je ne sais pas si cela me visait, mais je n'ai jamais dit que le Centre d'Action sociale n'en faisait pas assez. Au contraire, je dis qu'il fait beaucoup de choses et très bien. Je demandais simplement que des budgets supplémentaires soient alloués au vu de ce qui est dit, même à l'instant, à savoir la hausse de la précarité. Ce n'est pas que du ressort de la Ville, je le concède, mais elle doit également faire son effort.

Autrement, je voterai la délibération sans problème. »

VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 01/04/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 01/04/2025
(accusé de réception du 01/04/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2025 pour le service de prévention spécialisée de la Fondation Massé Trévidy

La ville de Quimper apporte son soutien financier à de nombreuses associations œuvrant sur son territoire pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une subvention à la Fondation Massé Trévidy pour le service de prévention spécialisée, au titre de l'année 2025.

La demande de subvention de la Fondation Massé Trévidy pour son service de prévention spécialisée pour un montant total de 22 000 € est soumise à l'avis de la Commission Ville solidaire et Inclusive puis est présentée en conseil municipal pour décision.

La prévention spécialisée, compétence des départements depuis 1986, est exercée, par délégation, sur le territoire de Quimper par la Fondation Massé Trévidy. Elle a vocation à intervenir lorsque les opérations de prévention générale ont été insuffisantes, ou n'ont pu s'exercer, sont inadéquates voire ont échoué. Elle s'adresse à des jeunes qui connaissent des situations de marginalisation, de rupture ou des difficultés familiales.

Le dispositif de Prévention Spécialisée de la Fondation Massé Trévidy assure une présence sociale sur le territoire de Quimper à travers l'intervention d'équipes dédiées afin de développer des actions socio-éducatives auprès et avec les jeunes dans leur environnement. A Quimper, 225 jeunes ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi par le service. En 2023, plus de 12 chantiers éducatifs rassemblant 76 jeunes, ont été réalisés.

Le service de prévention spécialisée est un acteur engagé auprès des jeunes et participe activement aux instances de dédiées à la tranquillité publique et à la prévention de la

délinquance, comme les groupes de partenariat opérationnel, l'instance plénière et les groupes de travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Par ailleurs, le service de prévention participe, par sa mobilisation en temps décalé (soirées, week-end), à assurer une présence active auprès du public jeune exposé à la délinquance et participe au bon déroulement des moments forts d'animation dans les quartiers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'accorder à la Fondation Massé Trévidy, pour le service de prévention spécialisée, une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € ;
- 2- d'autoriser madame la maire à signer la convention avec la fondation Massé Trévidy concernant le service de prévention spécialisée.

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
de Quimper du 20 mars 2025**

Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôture la séance.

<p>La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :</p>	<p>Le ou les secrétaires de séance :</p>	
<p><i>Signature :</i></p> 	<p><i>Noms :</i></p> <p>CREQUER</p>	<p><i>Prénoms :</i></p> <p>Lisant</p>
	<p><i>Signature(s) :</i></p> 	